

Dans l'attente d'éclaircissements de Begin

Washington gèle la négociation israélo-égyptienne

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — L'administration américaine semble avoir "gelé" en fin de semaine les négociations de paix israélo-égyptiennes dans l'attente de la réponse du premier ministre Menahem Begin à la note de protestation du président Carter sur le renforcement des colonies juives de Cisjordanie.

Le message de M. Begin, qui serait une "ferme" répétition du droit "inaliénable" du peuple juif de s'installer en Eretz

Israël (c'est-à-dire Israël et la Cisjordanie), risque bien de rendre plus difficile encore une reprise des négociations à Washington sur un projet de traité de paix amendé par les deux parties.

Parallèlement se tiendra dès aujourd'hui à Bagdad un sommet arabe qui va tenter d'établir une politique commune face aux accords de Camp David et à la volonté du président Sadate, dont l'ombre planera sur les débats, de conclure la paix avec Israël. Les pays arabes modérés, em-

menés par l'Arabie séoudite, vont essayer d'éviter un isolement de l'Égypte et de restaurer la solidarité arabe.

Le conseil des ministres israélien a fermement rejeté hier les critiques adressées par le président Carter à M. Begin au sujet du renforcement des implantations israéliennes en territoire occupé, indiquant qu'il n'y a pas de source autorisée.

Un responsable israélien a déclaré à l'agence Reuter que la protestation de M. Carter avait été "dure" et la réponse

d'Israël "ferme".

Le message à M. Carter, élaboré par le président du conseil israélien et approuvé hier lors de la réunion de cabinet hebdomadaire, réaffirme "le droit d'Israël à s'établir en Judée et en Samarie (Cisjordanie)". M. Begin y indique qu'il avait fait part, à Camp David, de l'intention d'Israël de renforcer les colonies existantes.

Un autre responsable israélien a déclaré à Reuter que le message de M.

Begin "tout en étant ferme, estimait également exagérée la réaction américaine à notre plan d'implantation, puisque il ne s'agit que de quelques centaines de colons".

Environ 15 millions de dollars auraient été engagés pour l'extension des logements, des routes et de l'adduction d'eau à la suite de la décision du cabinet israélien de renforcer ses colonies.

D'autre part, une réunion de cabinet extraordinaire aura lieu aujourd'hui pour

étudier le déroulement des négociations de Washington. De source autorisée, on déclare "pouvoir seulement avancer l'hypothèse que la réunion débattrait d'un projet de traité révisé établi par les États-Unis et soumis pendant le week-end à la délégation israélienne".

L'Égypte a également proposé quelques modifications au projet, et la délégation israélienne a discuté des amendements égyptiens et israéliens avec les res-

Voir page 6: Washington



Quand on joue avec le feu...

Un violent incendie a fait rage toute la journée hier rue Notre-Dame est à Montréal, détruisant un entrepôt de la compagnie Seaway Midwest Distribution Centre. L'immeuble de quatre étages, qui était désaffecté, a complètement été détruit par les flammes. Une alerte générale a été déclenchée et quelque 200 pompiers ont lutté pour éviter que le feu ne se propage à des structures voisines. Plusieurs pompiers ont été incommodés par la fumée, qui s'élevait à plusieurs centaines de pieds dans les airs. Trois garçons âgés de 10, 11 et 12 ans ont avoué aux enquêteurs qu'ils s'étaient introduits dans l'entrepôt et qu'ils y avaient joué avec des allumettes. (Photo Jacques Grenier)

L'Iran s'enfoncé peu à peu dans le chaos

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — L'Iran a sombré un peu plus dans le chaos au cours de la semaine écoulée et nul n'entrevoit pour les prochains jours une solution, acceptable pour tous, à la crise qui paralyse et ensangante le pays depuis bientôt cinq semaines.

Pour la première fois depuis les cortèges monstres du début septembre qui avaient conduit à l'imposition de la loi martiale et aux fusillades du "vendredi noir", la révolte a gagné Téhéran.

Une psychose de peur se développe dans la capitale parmi les résidents étrangers et les riches possédants iraniens, dont les avoirs quittent le pays à raison de \$50 millions par jours.

Depuis un mois, les échos de troubles considérables en province, filtrés par la distance et une information précaire, parvenaient à Téhéran. On entrevoyait une situation cahotique dans les grandes villes de l'intérieur, ravagées par les heurts, les incendies et les saccages, avec des bilans quotidiens d'une dizaine de morts. Mais Téhéran, centre nerveux du pays, restait calme. Aujourd'hui, le déchaînement en province s'accroît et la capitale bascule à son tour dans le désordre et la violence.

Depuis le début de la semaine, et en dépit des consignes strictes de la loi martiale interdisant les rassemblements, des affrontements se produisent quotidiennement entre des milliers de manifestants et l'armée, et un climat de pré-insurrection règne dans certains quartiers populaires. Les meneurs sont les lycéens et les étudiants, dont les universités fermées polarisent les manifestations.

La population adulte, toujours sensible aux appels au soulèvement lancés de Paris par l'ayatollah Khomeiny, fait pourtant preuve de lassitude et, estiment les observateurs, souhaite le retour de l'ordre. Mais le gouvernement, dépassé par les événements et auquel le chah n'a apparemment pas donné carte blanche, semble incapable d'initiatives spectaculaires.

Le chef de la hiérarchie chiite intérieure, l'ayatollah Chariat Madari, a annoncé implicitement samedi que le délai de grâce qu'il avait accordé au premier ministre, M. Djaafar Charif Emami, arrivait à son terme.

Tandis que les grèves gangrènent l'économie du pays et affectent maintenant la source presque unique de sa richesse, la raffinerie d'Abadan et la production de pétrole brut, un sommet de l'opposition, jugé crucial par les observateurs, s'est ouvert hier à Paris entre l'ayatollah Khomeiny, M. Karim Sanjabi, secrétaire général du Front national et le représentant des Bazaris.

Quoiqu'ils s'en défendent, le but des émissaires de Téhéran, traumatisés par la désagrégation de la nation et l'effondre-

ment de l'économie, est, selon de bonnes sources, de tenter un effort désespéré auprès du vieux chef religieux, qui tient les masses en Iran, pour qu'il renonce à son préalable de destruction de la monarchie et accepte la constitution d'un gouvernement par l'opposition.

Ce gouvernement pourrait être dirigé par l'ancien premier ministre Ali Amiri, qui exigerait les pleins pouvoirs pour un programme semi-révolutionnaire.

Les milieux informés n'accordent qu'une infime chance de succès à la démarche. Si elle se révélait positive, elle nécessiterait encore le "feu vert" du chah. Certains dirigeants de l'opposition

estiment en privé que le souverain iranien accepterait cette opération.

Un non catégorique de l'ayatollah Khomeiny relancerait l'agitation et placerait les dirigeants de l'opposition politique devant leurs responsabilités.

Selon le porte-parole de M. Landjahi, le tête-à-tête de l'ayatollah Khomeiny avec le secrétaire général du front national a été très positif. Ce dernier a approuvé le dernier appel de l'ayatollah à "la poursuite de la lutte pour mettre un terme à la dynastie Pahlévi".

La réunion du soir entre tous les émissaires et le leader chiite a été entourée de

Voir page 6: L'Iran



Le maire sortant de Montréal, M. Jean Drapeau, a inauguré hier sa campagne et celle de son parti en vue des élections du 12 novembre, campagne qui sera axée sur la réforme de la fiscalité municipale. Nos informations, page 3.

(Photo Jacques Grenier)

Pékin et Tokyo au "rendez-vous historique"

par Philippe Pons
 Le Monde

2 Le torrent chinois

TOKYO — S'il s'inscrit dans un contexte de parenté culturelle, le rapprochement sino-japonais résulte aussi de l'évolution politique de l'Asie depuis le début de la décennie, marquée avant tout par le voyage de M. Nixon à Pékin et la fin de la guerre américaine en Indochine.

On a peut-être tôt fait de parler, à propos du traité de paix et d'amitié signé par Pékin et Tokyo le 12 août, d'un "succès" de la diplomatie nipponne. Assurément, la Chine a fait des concessions — en particu-

lier sur la formulation de la clause "anti-hégémonique", expression de la rhétorique pékinoise visant l'URSS. Elle n'en est pas moins incontestablement le maître d'oeuvre de ce début de redistribution des cartes en Asie, qu'elle entend bien réaliser à son avantage. En dernière analyse, ce traité apparaît comme un élément d'une politique étrangère globale d'avantage définie dans le cas des Chinois que dans celui des Japonais.

Un homme politique nippon de premier plan le reconnaît d'ailleurs en disant: "Nous avons littéralement été emportés par le torrent chinois." Pour quoi des négociations qui traînaient depuis cinq ans ont-elles brusquement abouti en août 1978? Deux éléments doivent être pris en considération: 1) L'évolution des politiques extérieures chinoise et américaine; 2) La situation intérieure au Japon et en particulier les tractations au sein du parti libéral démocrate (PLD)

Après avoir indiqué ce qui, dans l'histoire des deux pays, pouvait expliquer la signature du traité de paix et d'amitié entre la Chine et le Japon (LE DEVOIR de samedi), le correspondant du Monde à Tokyo évoque les raisons politiques immédiates de cet événement.

à la veille de l'élection d'un nouveau président de la majorité qui deviendra *ipso facto* premier ministre.

La toile de fond du rapprochement sino-japonais est évidemment la politique extérieure de Pékin, dont la grande articulation est l'abandon de la lutte sur deux fronts — contre les États-Unis et l'URSS — que consacre en 1971 la visite de M. Kissinger en Chine. A partir du moment où les États-Unis, qui cherchent à se dégager de l'enlèvement vietnamien, acceptent de quitter progressivement l'Indochine, le péril impérialiste au sud de la Chine cessant, tous les efforts peuvent

être concentrés sur la menace qui vient du Nord, celle de l'URSS. La seconde étape, logique, de cette politique est la réconciliation avec le Japon, allié des États-Unis, qui se concrétise en 1972 avec la normalisation des relations entre les deux pays. Vue de Pékin, la présence américaine au Japon est autant une protection pour l'archipel qu'un contrepoids aux Soviétiques.

Dès la fin du conflit vietnamien, la Chine va d'autre part chercher à développer sa politique en Asie du Sud-Est, en particulier auprès des pays de l'ASEAN chasse gardée américaine, dont les diri-

geants vont se succéder à Pékin. La visée de la Chine est claire: éviter un encerclement par l'URSS de plus en plus active dans cette partie du monde. Le basculement du Vietnam dans le camp soviétique et le conflit ouvert entre Hanoi et Pékin ne vont rendre que plus impérieuse pour les Chinois la nécessité de trouver des appuis extérieurs, qui l'aideront à se renforcer tant sur le plan économique que militaire. Dans cette perspective, le Japon, par sa situation géographique, ses relations privilégiées avec les États-Unis et sa puissance économique, est logiquement la pierre angulaire de la diplomatie chinoise.

Aux yeux des observateurs japonais de la Chine, le retour au pouvoir de M. Teng Hsiao-ping ne pouvait que renforcer le "réalisme" de la politique extérieure chinoise et, partant, les chances d'un rapprochement avec Tokyo. Pour les Ja-

Voir page 6: Pékin-Tokyo

Provincial SUPERLOTO NUMÉROS GAGNANTS \$1,000,000	TIRAGE: 29/10/1978	Les détenteurs de billets se terminant par:				PROCHAIN TIRAGE: 26 novembre Chaque billet est valide pour 2 tirages. Vérifiez les vôtres
	1973528	973528	73528	3528	528	
	7610707	610707	10707	0707	707	
	2772393	772393	72393	2393	393	
	9515116	515116	15116	5116	116	
	9812224	812224	12224	2224	224	
		GAGNENT \$10,000	GAGNENT \$1,000	GAGNENT \$100	GAGNENT \$25	
Tous les billets gagnants, sans exception, sont encaissables aux bureaux de LOTO-QUÉBEC, 2000, rue Berri, Montréal H2L 4N5.		Les billets gagnants de \$25, \$100 et \$1,000 sont encaissables à toute succursale de la BCN.		Tous les billets gagnants, sans exception, sont encaissables aux bureaux de LOTO-QUÉBEC, 2000, rue Berri, Montréal H2L 4N5.		

Le Québec devrait bénéficier d'un statut particulier, dit Claude Ryan

QUEBEC (CP) — Le Québec devrait bénéficier d'un statut particulier au sein de la Confédération, a déclaré en fin de semaine le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, devant les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste.

M. Ryan a expliqué que les Pères de la Confédération n'avaient pas prévu qu'une société distincte des autres allait naître au Québec. Toute révision de la Constitution, a-t-il soutenu, devra donc tenir compte du fait que le Québec est essentiellement une province canadienne-française et que ses habitants forment une communauté nationale distincte des autres.

Le statut particulier n'est rien de nouveau pour la province de Québec, a fait remarquer le chef du PLQ, rappelant que dans les années 60, le Québec avait obtenu de faire bande à part et de créer ses propres programmes de services sociaux.

La loi constituant la Cour suprême du Canada, a-t-il rappelé, prévoit d'autre part que trois des neuf juges la constituant doivent venir du Québec.

Je n'ai jamais été un partisan du statu quo, s'est défendu M. Ryan, et les libéraux ne se proposent pas seulement de battre le Parti québécois lors du référendum: ils veulent aussi proposer des changements.

Une trentaine d'études sur divers aspects du fédéralisme ont été commandées par le PLQ, et ce dernier fera connaître sa position constitutionnelle avant le référendum, qui pourrait être tenu dès l'automne prochain.

M. Ryan ne croit pas que le PQ remportera la victoire du référendum mais s'il devait l'emporter, il devra nécessairement avoir une autre élection ou un autre référendum par la suite puisque le reste du Canada refusera de négocier la souveraineté-association.

Le chef du PLQ s'est entretenu avec les premiers ministres des autres provinces qui lui ont clairement laissé entendre qu'ils ne se prêtent pas à des négociations avec le Québec pour en arriver à l'association économique.

Si par contre le PQ devait perdre son référen-

dum, de préciser M. Ryan, c'est le Parti québécois qui sortira affaibli de cette expérience, et non la province comme le soutient M. Lévesque. Le reste du Canada se contentera alors d'attendre le prochain gouvernement du Québec.

Pour M. Ryan, la question référendaire devrait ainsi être formulée: "Voulez-vous que le Québec devienne un État politiquement souverain?" et cette formulation devrait clairement être énoncée bien avant la date du référendum.

Si le PQ veut que le Québec ait les pouvoirs d'un État souverain, le Parti libéral, pour sa part, estime que le Parlement fédéral est nécessaire. Ce parlement central pourra résoudre assez simplement les problèmes que pourrait affronter le Canada tandis que le pays, s'il devait être scindé en régions autonomes, aurait plus de difficulté à en arriver à une décision en cas de crise.

Les libéraux du Québec, a poursuivi M. Ryan, croient aussi que le fédéralisme est plus en mesure d'accommoder les diverses minorités linguistiques du pays.

Sciences humaines

Les prof. sont satisfaits à quelques réserves près

par Paule Des Rivières

La Société des professeurs d'histoire du Québec est généralement satisfaite des modifications que compte apporter le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, à l'enseignement des sciences humaines au primaire et secondaire.

C'est ce qu'a déclaré hier le nouveau président de la Société des professeurs, M. Jacques Robitaille, en notant que le ministère de l'Éducation n'est pas resté sourd aux remarques qui lui avaient été faites par les professeurs d'histoire, de géographie et d'économie lors de la consultation sur le Livre vert sur l'enseignement.

M. Robitaille a cependant émis quelques réserves en rapportant les interventions entendues en fin de semaine par des membres de la Société qui étaient réunis à Québec en congrès.

Tout d'abord, a-t-il dit, les professeurs se sont montrés un peu déçus du fait que le ministre, qui a annoncé les nouvelles mesures lors du discours d'ouverture du congrès qu'il avait été invité à prononcer, n'ait pas osé se prononcer sur l'organisation du programme des sciences humaines au primaire.

La Société désire quant à elle que l'enseignement des sciences humaines au primaire soit considéré comme un tout plutôt que divisé en deux branches, l'histoire d'une part et la géographie de l'autre.

L'orientation préconisée ces dernières années va d'ailleurs dans le sens d'un apprentissage plus global des sciences humaines au primaire, vues à travers les concepts espace-temps-société. Pour le reste, M. Robitaille s'est montré heureux d'apprendre que tous les élèves du primaire se verraient dispenser au moins deux

heures par semaine d'enseignement des sciences humaines, assurant ainsi la concrétisation uniforme d'une pratique qui n'existait pas dans toutes les commissions scolaires.

Le réaménagement au secondaire nécessitera aussi des éclaircissements sur certains points, estime le président de la Société des professeurs d'histoire, en faisant référence au statut des professeurs et à leur répartition à travers les trois secteurs du cours secondaire qui se verront tous imposer au moins deux cours: histoire nationale et géographie nationale.

Plusieurs professeurs craignent que le nombre de périodes par semaine réservées à l'enseignement de l'histoire et de la géographie, et qui a été établi à trois, ne fasse d'eux des généralistes plutôt que des professeurs spécialisés et attachés à une branche. Ils font aussi remarquer qu'ils se verront vraisemblablement confier un nombre accru de groupes d'élèves ce qui comporte des changements dans la tâche.

En effet, actuellement, certains programmes d'histoire de sciences humaines comportent quatre ou cinq périodes par semaine. Le ministère de l'Éducation a l'intention d'imposer aux élèves du cours secondaire général et professionnel une longue séquence de cinq blocs (de trois périodes par semaine chacun) qui amènerait les élèves du secondaire I à apprendre la géographie générale, ceux de secondaire II l'histoire générale, ceux de secondaire III la géographie nationale, ceux de secondaire IV l'histoire nationale et ceux de secondaire V l'économie.

Le président du groupe de professeurs a donné son propre cas en exemple: il enseigne actuellement le cours d'histoire 210 cinq fois par se-

maine, 45 minutes chaque fois; il pourrait facilement se retrouver, en passant de cinq à trois périodes, avec sept groupes d'élèves au lieu de quatre, réalité qui comporte des conséquences non négligeables en ce qui a trait notamment à la correction de travaux.

Et tout en se gardant de prétendre représenter tout le monde en réagissant aux intentions ministérielles, M. Robitaille croit néanmoins que les professeurs pencheraient davantage en faveur d'un bloc de quatre périodes par semaine.

Dans l'ensemble pourtant, la Société des professeurs d'histoire est heureuse de constater que le gouvernement a compris que les sciences humaines ont leur place dans l'éducation.

Rappelons qu'en plus de la séquence imposée aux cinq échelons du cours secondaire général et professionnel long, le ministère de l'Éducation se propose — le conseil des ministres devra approuver les intentions annoncées — d'imposer la géographie et l'histoire nationale à tous les élèves des cours secondaires professionnels long et court.

Enfin, M. Robitaille s'est montré optimiste du déroulement des travaux d'analyse et d'évaluation des cours de sciences humaines, en cours depuis quelque temps au ministère avec la participation des professeurs. Le cours d'histoire nationale sera éventuellement remis à jour, dénué du trop plein de "chirurgie" que comporte le programme actuel.

Selon M. Robitaille il est pertinent d'alléger le cours d'histoire nationale qui comporte trop de détails, trop de dates et qui oblige les professeurs à "passer" six mois sur la Nouvelle-France, c'est-à-dire sur les événements d'un passé plus lointain.

Les invités de Critères en quête d'une société à la mesure de l'homme

par Marie Laurier

TROIS-RIVIERES — Peut-on imaginer une société à la mesure de l'homme quand on sait que ce dernier risque d'être télé-commandé par un ordinateur miniaturisé d'ici l'an 2,000?

La réponse à cette angoissante question qui tient davantage de la futurologie et de la science-fiction que d'une vision réaliste et moderne de l'homme en devenir, l'historien français Philippe Ariès y a répondu d'une façon suave et symbolique.

"Entre la conception technicienne de l'avenir et la reconstruction des sociétés perdues, permettez au vieil anarchiste réactionnaire que je suis de vous exprimer ma pensée: je choisis encore le bon vin à la machine."

La voix de la civilisation et de l'humanisme a suffi pour redonner confiance et un nouvel état de grâce à 250 personnes tiraillées par des courants de pensée contradictoires que venait d'exprimer deux penseurs américains. Le premier, mathématicien futurologue, Earl Joseph adepte de l'informatic, le second, historien politique, Murray Bookchin, partisan d'une reprise en main d'une façon d'intervention à l'échelle humaine.

Cet événement se passait au Centre culturel de Trois-Rivières où la revue Critère avait réussi à réunir pendant trois jours des penseurs pour réfléchir tout haut à une forme adaptée de retour au pouvoir local et régional comme paramètre de canalisation des forces des communautés d'hommes.

Il appartenait à Edgard Pisani, ancien ministre de l'Agriculture et de l'Équipement sous de Gaulle, de résumer brillamment hier cette profonde dualité avec laquelle nous sommes confrontés devant l'érosion et l'émergence du pouvoir, qu'il soit étatique ou informatique et selon la perception que l'on favorise.

A moins de prévoir l'établissement de grands espaces organisés, a soutenu l'auteur de *Utopie foncière* (chez Gallimard), il n'est pas impossible de penser que la politique puisse devenir l'art d'imposer des besoins aux réalités des choses et des êtres. Encore faut-il que ces aires établies par la concertation des pays industrialisés — et il donne l'exemple de la Communauté économique européenne — soient assorties de projets communs et dynamiques que l'on puisse proposer aux communautés locales et régionales.

D'ailleurs, comme l'avait démontré la veille le professeur québécois Gérard Divay, de l'Institut national de la recherche scientifique, il ne s'agit plus de dénoncer inconsidérément les coûts exorbitants des services publics qui ont l'avantage de favoriser le

bien commun. Cette attitude est dépassée, constate M. Divay qui croit que la décentralisation du pouvoir en bureaux régionaux et locaux par exemple, engendre elle aussi des coûts. Dans cette perspective, croit-il, seule une nouvelle démocratisation qui réduirait les disparités socio-économiques des régions et des individus est valable et efficace.

Mais ce colloque ne devait pas s'en tenir aux exposés magistraux des grands esprits cartésiens ou pragmatiques des savants spécialistes en matière de régionalisme. Il devait susciter aussi une prise de conscience fondamentale du besoin de participation des citoyens à la création de leur milieu de vie.

L'exemple de jeunes Gaspésiens qui travaillent depuis près de dix ans avec une rare passion à construire le projet communautaire JAL — trois villages perdus dans l'arrière-pays de l'Est du Québec, Saint-Juste, Auclair, Le Jeune — est certes de nature à frapper l'imagination autant du Québécois que de l'étranger qui s'y intéresse.

Ces hommes et ces femmes ont raconté l'expérience qu'ils vivent depuis le jour où ils ont décidé de s'organiser, et à quel prix: pour conserver leur milieu naturel en manifestant devant tous les pouvoirs leur désir d'y vivre. Ils ont fait la preuve irréfutable qu'ils ne voulaient pas être déracinés, comme on les y invitait au nom d'un manque de "renta-

bilité" des terres et des forêts. Ils ont alors opposé à la solution de l'exode la mise en commun de projets d'aménagement du territoire qui connaissent présentement un succès relatif mais suffisamment solide pour qu'ils puissent parler "d'auto-détermination".

Ainsi dans cette terre de Caïn, toutes les ressources humaines et biophysiques du milieu ont été intégrées sous l'initiative de la population locale.

Cette expérience de JAL, pour ne citer que celle-là, devait polariser pour l'observateur l'intérêt du débat savant et parfois désincarné autour du thème proposé par Critère. Les intellectuels étaient surtout préoccupés à cerner les "axes de recherche" que leur fournit le phénomène de la dé-

centralisation du pouvoir, alors que des groupes de citoyens et plusieurs des 250 participants au colloque désiraient une projection concrète de ce que devrait être leur participation aux pôles de décision.

Aussi les exposés des conférenciers suivis des interventions des participants ont incontestablement alimenté des discussions fécondes, si bien que chaque participant avait matière abondante à réfléchir, même si ces échanges étaient souvent émaillés de contradictions, de paradoxes, même d'équivoques.

L'excellente revue Critère dirigée par Jacques Dufresne — collaborateur du samedi au DEVOIR — qui aime parler de "banquets conviviaux" consacre ses trois derniers numéros à cerner ce problème du régionalisme et la démocratie libérée. Aussi publiera-t-elle in extenso les textes des spécialistes invités, tandis que Radio-Québec diffusera le 6 novembre une émission spéciale portant sur l'essentiel des idées exposées au colloque de Trois-Rivières.

Il importe de préciser ici que les idées forcément d'ordre général retenues dans le cadre de ce compte-rendu "événementiel" ne rendent pas justice à la floraison des tendances et des courants exprimés pendant ces trois jours d'intense réflexion.

L'observateur peut donc retenir qu'une société à la mesure de l'homme ne saurait se miniaturiser au point de se replier sur elle-même. Comme le faisait remarquer l'Américain Murray Bookchin en rappelant la thèse de l'économiste britannique Schumacher dans son livre *Small is Beautiful* "tout ce qui est petit n'est pas nécessairement beau".

Pour sa part, Philippe Ariès nous met en garde contre un régionalisme offrant un aspect trop folklorique et à la récupération irréfléchie des idées de la gauche et de la droite au détriment de la formulation d'idées originales.

"Le danger, soulignait avec humour Edgard Pisani c'est de devoir maintenant "décentraliser la décentralisation" pendant qu'il est encore temps de revenir à un partage plus rationnel des juridictions. Il ressort donc de ce colloque un message d'espoir pour toutes les communautés locales et régionales désireuses de vivre dans "des grands villages et des petites villes", sans pour autant boudier la technologie moderne qu'il est possible d'asservir aux besoins strictement humains.

À quoi aspire l'Ontario?

HAMILTON — Des motifs bien concrets inspirent l'Ontario dans sa lutte pour l'unité canadienne, d'autant plus que le projet d'association présenté par le Parti québécois comporte tellement d'exceptions et de concessions auxquelles les autres régions du Canada devraient se plier que cette "association" serait absolument sans précédent et d'inégalité de traitement et d'avantages en faveur du Québec.

C'est ce qu'a expliqué en fin de semaine M. Gus MacFarlane, secrétaire parlementaire du ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde.

Il est temps, a souligné M. MacFarlane, que les Canadiens prennent connaissance des données du problème et qu'ils s'aperçoivent que la "souveraineté-association", c'est-à-dire la séparation,

"n'est qu'une illusion dangereuse pour le Québec et un projet mort-né pour le reste du Canada".

Le déséquilibre dans les propositions du Québec, a expliqué M. MacFarlane, vient du fait que de nombreux secteurs industriels sont exclus du prétendu marché commun que le Parti québécois a l'intention de proposer: le fer et l'acier, les produits agricoles, la machinerie, les produits de l'automobile et les approvisionnements gouvernementaux.

"Nous savons fort bien ce que veut le Québec, puisque nous posons cette question depuis vingt ans", a enchaîné M. MacFarlane, mais "à quoi aspire l'Ontario? Quelle est la position de l'Ouest, et celle des provinces de l'Atlantique?"

Ces exclusions, et plusieurs autres, estime M. MacFar-

lane, donnent une bonne idée du marché commun que propose le PQ. Comme par hasard, souligne-t-il, ces exclusions correspondent précisément aux secteurs d'activité économique où d'autres provinces canadiennes, et notamment l'Ontario, jouissent présentement d'un avantage concurrentiel.

C'est la raison pour laquelle les députés fédéraux libéraux de l'Ontario appuient les propositions du premier ministre, M. Trudeau, sur le renouvellement de la Constitution.

"Il nous incombe, en tant que députés de l'Ontario, a soutenu M. MacFarlane, d'aborder ces questions en fonction de l'intérêt de notre province. "A vrai dire, nous sommes tous dans le même bateau, celui de la fédération canadienne. Pendant plus d'un siècle, plusieurs générations de Canadiens ont trimé dur, ont lutté et donné leur vie pour que notre Fédération progresse. Nous ne permettrons certainement pas à une minorité de séparatistes de la saborder".

La nouvelle stratégie du PQ accroît notablement les chances de M. Lévesque de gagner le référendum, soutient M. MacFarlane, puisque les électeurs seront invités à lui donner un mandat pour négocier une "nouvelle entente" avec le reste du Canada.

Cette nouvelle stratégie, a affirmé M. MacFarlane, signifie que les attitudes et les prises de positions des Ontariens et des autres provinces auront désormais une influence critique sur les résultats du référendum.

Ryan et Laurin sans opposition

Les maires de Montréal-Nord et de la Cité de Saint-Laurent, respectivement MM. Yves Ryan et Marcel Laurin, ont été réélus hier sans opposition à leurs postes.

A Montréal-Nord, M. Ryan demandait un cinquième mandat depuis 1963. Cinq des six aspirants conseillers qui formaient son équipe cette année ont été déclarés élus hier avec lui. Il s'agit de MM. Maurice Bélanger, Pierre Blain, Ernest Chartrand, pour un troisième mandat, de Jean-Paul Lessard pour un cinquième mandat de même qu'un nouveau venu dans l'équipe Ryan, M. Normand Fortin.

Le sixième candidat de l'équipe Ryan, M. Réal Gibeau, aura un adversaire dans le quartier centre (siège no 1) dimanche prochain, soit un conseiller sortant, M. André Elliott.

Dans la Cité de Saint-Laurent, le maire sortant, Me Marcel Laurin, a été réélu avec tout son conseil, sans aucun adversaire.

Université de Montréal

Fédération nationale des communications (CSN)

ON BARRE CADDIVV UHUUUINI

Élégante. Sportive. Nerveuse. Superbe. Scirocco.

Ce sont tous des mots courants pour le propriétaire de Scirocco ainsi que performance, confort et économie. Venez nous voir bientôt pour essayer la Scirocco.

Popular Auto 5441 ST. HUBERT (Près Métro Laurier) 274-5471

VENTE & SERVICE

culture personnelle

Cuisine des Fêtes 3 COURS

Démonstrations, Livrets, Repas par

Henri Bernard
Jours ou Soirs

RECEPTION COCKTAIL
20, 21, 22 ou 23 Nov. '78

REPAS DE NOËL
27, 28, 29 ou 30 Nov. '78

REVEILLON
4, 5, 6 ou 7 Déc. '78

RENSEIGNEMENTS MENUS
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard
2015 de la montagne # 810, Montréal métro Peel

Le département d'histoire et la section d'Études néo-helléniques

ont le plaisir de vous inviter à une conférence publique donnée par

NIKOS G. SVORONOS
professeur à l'École Pratique des Hautes Études (Paris) sur

LA GRÈCE DES ANNÉES 40

le mardi 31 octobre 1978 à 20 heures

Amphithéâtre D
Pavillon Lionel-Groulx
Université de Montréal
3200, rue Jean-Brillant

Fiducie du Québec

dépôts garantis

10 1/4

• Dépôt initial minimum \$1 000
• 5 ans, intérêts payés annuellement

Taux sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec.

Pour information:

Complexe Desjardins (514) 281-8840

extérieur sans frais 1-800-361-6840

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

desjardins



Le dernier train de CP Rail à destination de Vancouver, The Canadian, a quitté la gare Windsor de Montréal samedi matin. Dimanche, Via Rail Canada a pris possession du matériel roulant de CP Rail, et intégrera le personnel de cette compagnie au sien. Le gouvernement fédéral a donné comme mandat à Via Rail d'améliorer le service et de diminuer les coûts. (Photo CP)

Drapeau axera sa campagne sur la fiscalité

par Rodolphe Morissette

Le maire sortant de Montréal, M. Jean Drapeau, et avec lui le Parti civique de Montréal, feront campagne, en vue de l'élection municipale du 12 novembre, sur la réforme de la fiscalité municipale — sans oublier cependant les réalisations passées du parti et dont le chef a énoncé le thème: "Ce n'est qu'un début. Et ça continue!"

Près de 700 personnes des quartiers du centre-ville de la métropole (districts 32 à 40) assistaient, enthousiastes, à la première assemblée publique tenue par le Parti civique hier dans le sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France, rue Roy. Une assemblée bien rodée, avec crieurs de service, fanfare locale, pancartes... et les 54 candidats conseillers du parti autour de M. Drapeau.

Le maire sortant, dont le discours était diffusé en direct à la radio grâce aux soins de la station CKVL, a, dans son allocution, passé en revue l'ensemble des réalisations de l'administration de son parti à l'hôtel de ville. Ce n'est qu'à la toute fin que, se tournant vers les journalistes qui scribouillaient à quelques pieds de lui, il a dit lire dans leurs visages la question: "Et votre programme? Vous n'avez pas de programme?" Répondant lui-même à la question, il a dit qu'il y aurait en effet "quelque chose de nouveau cette année", qui porterait sur la taxation municipale. Cela sera présenté au cours d'une prochaine assemblée (il en tiendra une mercredi soir, puis une autre le lendemain) et que les mesures qu'il aura à proposer dans ce domaine sont destinées à "servir une grande cause".

Comme il l'avait déjà laissé entendre le 26 septembre devant l'Union des municipalités du Québec, M. Drapeau fera de la fiscalité municipale son nouveau cheval de bataille. Après l'affront que lui a servi devant la même tribune, le 28 septembre, le ministre des Affaires municipales, il se pourrait bien que le maire sortant serve à son tour au gouvernement péquiste sa propre médecine et promette, s'il est élu, de tenir un grand référendum à Montréal sur la fiscalité municipale.

M. Drapeau a parlé des traits originaux du Parti civique, qui on le sait, ne comprend de membres que les candidats aux postes de maire et de conseiller. Rappelant que les "adversaires, politiciens, commentateurs, étudiants" constatent que ce parti n'est pas un parti comme les autres, il a répliqué que "c'est justement ce qui fait sa force", puisqu'il "représente la démocratie totale". Contrairement aux deux autres partis municipaux à Montréal, M. Drapeau note que le sien "n'embrasse, n'enregistre personne" — démarche inutile, du reste, précise-t-il, car le Parti civique rejoint et exprime les aspirations et "la démocratie qui se trouvent dans la tête et dans le cœur de tous les citoyens, celle qui s'apprend au foyer", alors que les partis adverses mettraient en oeuvre, selon son expression, "la démocratie de troitrac avec pancartes".

M. Drapeau a "prié" instamment les citoyens d'aller voter le 12 novembre et les personnes qui étaient là ont été investies de "la mission de convaincre leurs concitoyens" d'en faire autant. Si l'élection de 1974 a été difficile pour le PCM, a dit M. Drapeau, c'est que moins de 40% de la population s'est présentée aux urnes. Il a reconnu que "les sondages" qui le donnent déjà pour gagnant ont peu d'intérêt si les gens ne se déplacent pas massivement pour voter.

Il a indiqué en outre que les dispositions de la loi 44, adoptée en juin et qui réglemente le financement des partis politiques autorisés, lui rendaient plus difficile cette année l'opération financement. Les années précédentes, en effet, chaque candidat du PCM contribuait pour \$2,000 à la caisse du parti à la veille de l'élection. La loi prévoit maintenant que ces contributions individuelles (pour quelque électeur) ne doit dépasser \$500. C'est pourquoi il a lancé une campagne de souscription visant à défrayer les dépenses de l'élection. C'est pourquoi aussi on passera le chapeau à l'occasion de toutes ces assemblées publiques, opération qui permet les dons anonymes.

M. Drapeau a indiqué qu'il "n'aurait pas le temps de parler de ses adversaires" durant la présente campagne. C'est, dit-il, qu'il a trop à dire sur les réalisations du Parti civique. Pour chacune d'elles, il souligne que l'initiative avait, quand elle est née, "suscité bien des critiques", tandis qu'au moment où elles portent des fruits, la presse s'applique à se taire: "Bonne nouvelle, pas de nouvelle".

Au nombre de ces réalisations, M. Drapeau a certes noté l'Exposition univer-

selle et le métro, mais il a à peine fait mention des installations olympiques, dont les coûts font actuellement l'objet de l'enquête de la Commission Malouf. Il a insisté par contre sur l'usine de filtration Charles-DesBaillets, "qui règle le problème de l'eau potable pour les 50 prochaines années". Il a mentionné les programmes conjoints (avec des gouvernements supérieurs) d'épuration de l'air et d'épuration des eaux, dans le cadre de la Communauté urbaine de Montréal.

Il a présenté Montréal comme "à l'avant-garde des villes du monde entier" en matière d'habitation. "Aucune ville au monde n'a restauré autant de logements au cours des dernières années", a-t-il lancé. Sans fournir de dates, il a mentionné les 4,000 logements que la ville avait restaurés "au cours des dernières années" et des 26,000 autres qu'elle avait incité leurs propriétaires à restaurer.

Il a fait état des grands parcs que Montréal a aménagés: les parcs Lafontaine, Mont-Royal, Angrignon, Maison-Neuve, Jarry, Olympique et Terre des Hommes. A ce dernier sujet, il a dit qu'avec la venue à Montréal des Floralies internationales de 1980, l'île Notre-Dame a "désormais trouvé sa vocation définitive: elle sera un parc de fleurs, de plantes, un parc horticole". L'été, tandis que l'hiver, elle est ouverte gratuitement à tous ceux qui veulent pratiquer les sports d'hiver.

Restauration du Vieux-Montréal, réseau de pistes cyclables, concerts populaires, la Place des Arts, installations sportives, etc., formaient les autres volets des "réalisations" que le maire sortant a offertes aux applaudissements des sympathisants.

Québec revendique pleine compétence en matière de formation des adultes

par Paule Des Rivières

Le gouvernement québécois juge très important de récupérer d'Ottawa la part de compétence et de fiscalité qu'il lui manque pour avoir l'entière juridiction de la formation professionnelle des adultes.

C'est ce qu'a déclaré samedi midi le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, qui s'adressait aux membres de la Fédération des cégeps, réunis en congrès d'orientation. M. Morin a répondu aux questions des participants préoccupés de certains aspects de son énoncé de politique sur les collèges et portant sur le conseil des collèges, la régime pédagogique et celui des prêts et bourses, la composition du conseil d'administration et la vie étudiante.

M. Morin a également confirmé la tenue d'une commission parlementaire au printemps, qui précéderait le dépôt d'un projet de loi visant à entériner les principales dispositions du Livre blanc et qui pourrait être adopté, si tout va bien, en mai ou juin.

Au sujet de la formation professionnelle, qui n'est pas traitée de façon très détaillée dans le Livre blanc mais qui fait l'objet d'une étude à part, M. Morin a profité d'une question pour déplorer l'intervention des fédéraux dans ce secteur, intervention "qui nous cause des ennuis et nous a empêché d'élaborer notre politique".

M. Morin a décrit cette intervention comme "une chose plaquée sur nous qui, de temps en temps, comme par hasard, répond à nos besoins". Il a émis l'opinion que vu qu'il s'agissait d'une question de lutte de pouvoirs, cette question pourrait bien ne pas être réglée avant un certain jour de 1979.

Il a laissé entendre que la concertation entre les deux gouvernements n'était pas à son meilleur. M. Morin est d'avis que les collèges constitueront sous peu le pivot central de la formation des adultes. "Les intervenants sont nombreux a-t-il dit, les commissions scolaires sont encore dans le tableau pour un certain temps car il reste une formation secondaire à dispenser".

Un autre sujet qui a particulièrement intéressé — et dans une large mesure inquiété — la Fédération des cégeps est celle de la formation d'un conseil des collèges.

Dans la brève allocution qu'il a prononcée, M. Morin a déclaré avoir eu un avantage de ce qui se fera au sein du conseil des collèges mais qu'il y aura des ressemblances. Le comité de Limoilou a été mis sur pied il y a environ un an après que l'État eut jugé pertinent d'analyser la pédagogie dans cet établissement.

Le ministre a admis que ce conseil des collèges compliquerait certainement un peu les rapports entre les diverses instances qui ont leur mot à dire dans la vie des collèges mais et il a ajouté que la Fédération aura à se faire une crédibilité puisque

c'est la qualité de ses interventions qui fera qu'elle sera au troisième niveau et non au neuvième par exemple.

Pour sa part, le président de la Fédération, M. Benoit Lauzière, a fait remarquer que le ministre n'avait pas péché par excès de précision au sujet de ce conseil — dont la composition n'est pas arrêtée. "Le ministre a vu ce qui causait un problème", a déclaré M. Lauzière en parlant de la nouvelle "économie de partage des pouvoirs" qui s'instaurerait avec la création d'un conseil des universités, analyste, consultant et recommandant. En fait, la Fédération craint une érosion de ses pouvoirs.

Le président de la Fédération patronale estime que l'inquiétude des administrateurs n'est pas totalement dissipée et que la question du statut juridique des associations de collège et la composition du conseil d'administration en indispose plusieurs.

L'énoncé de politique du ministre modifie légèrement la composition du conseil d'administration en y faisant venir trois nouvelles personnes de l'intérieur: le directeur des services aux étudiants, un étudiant régulier adulte et un professionnel non enseignant. Or, plusieurs cégeps souhaitent que la représentation de l'extérieur soit renforcée pour empêcher que les réunions de conseil d'administration ne deviennent des tribunes d'affrontement entre les diverses composantes d'un collège.

Joyal dénonce que les relations publiques aient un budget supérieur à l'habitation

Le budget du Service des relations publiques de l'hôtel de ville de Montréal a pratiquement triplé depuis la dernière élection municipale (1974). Il dépasse même celui de l'Office municipal d'habitation pour l'année 1978-79.

C'est ce que constatait hier soir le candidat du Groupe d'action municipal (GAM) à la mairie de Montréal, M. Serge Joyal, au cours d'une assemblée publique qu'il tenait, en présence d'une cinquantaine de ses candidats conseillers dans les districts électoraux de Villeray. Plus de 300 partisans fur enthousiastes s'y sont rendus écouter un Serge Joyal qui avait retrouvé le ton familier, décontracté, voire moqueur.

M. Joyal a indiqué que le budget du Service des relations publiques de la ville était de \$577,000 en 1974. Il est passé cette année à \$1,632,000, dépassant de \$145,000 celui accordé en 1978-79 à l'Office municipal d'habitation (\$1,487,000). Le chef du GAM a également dénoncé le déficit annuel de quelque \$4 millions qui marque l'administration de la Place des Arts, non sans noter qu'"il faudrait peut-être chanter un p'tit peu moins et bâtir un p'tit peu plus".

Il a regretté également le fait que la ville se soit départie de son commissaire industriel, alors que Montréal doit re-

Autre point qui a suscité de l'inquiétude, le régime pédagogique qui sera sous peu modifié afin d'inclure l'économie et la civilisation québécoise au programme de tous les étudiants.

Ces ajouts au bloc obligatoire signifient à toutes fins utiles que les étudiants voient le nombre des cours complémentaires diminuer, ce qui n'apparaît pas aux yeux de tous comme la solution.

En tout cas, même si la plénière n'a pas fait ressortir clairement les résultats des délibérations des congressistes en atelier, le président de la Fédération estime que l'arrivée de nouveaux cours obligatoires aurait peut-être pu être accompagnée d'une diminution des cours de philosophie par exemple.

M. Morin a d'ailleurs indiqué que la définition de la "formation fondamentale" avait été discutée très longuement au sein du conseil des ministres et que la décision d'y apposer une connaissance de l'économie, de la civilisation québécoise et du langage mathématique en était une d'un gouvernement. "Nos choix sont faits sur ce plan-là", a-t-il dit.

Outre les directeurs généraux des 46 cégeps de la province et un bon nombre de directeurs de services pédagogiques, de professionnels et de directeurs de services aux étudiants, six parents, 13 professeurs et quatre étudiants étaient au nombre des 222 participants au quatrième congrès d'orientation de la Fédération des cégeps.

doubler ses efforts, par les temps qui courent, pour attirer des investisseurs créateurs d'emploi. Il se dit également scandalisé du fait que la ville doit consacrer 22% de son budget au service de la dette.

Pour prévenir l'objection qu'il n'y avait pas de "grands projets prestigieux" dans le programme électoral du GAM, M. Joyal a dit qu'il n'y avait rien de plus facile que de concevoir de tels grands projets et de passer pour un génie ad hoc. Devant un auditoire amusé il a expliqué pourquoi il n'avait pas considéré de "faire raser toutes les maisons du Plateau Mont-Royal pour y bâtir un gigantesque Centre municipal, puis de sabrer aussi dans le secteur voisin pour y construire un prestigieux boulevard à six voies qui y conduise au départ du parc Lafontaine".

M. Joyal a également contesté la déclaration que faisait l'après-midi même le maire sortant, M. Jean Drapeau, devant une assemblée de partisans, que 30,000 logements auraient été rénovés "au cours des dernières années". En réalité, explique M. Joyal, 2,500 logements ont été rénovés depuis quatre ans à Montréal.

La direction du GAM avait décidé d'attaquer hier soir dans un district où les troupes du Parti civique avaient été ébranlées lors de l'élection municipale de 1974. Dans Villeray en effet, l'un des trois

sièges passait au Rassemblement des citoyens de Montréal, où le conseiller André Berthelet l'emportait de justesse sur son adversaire du Parti civique. Cette dernière formation gagnait cependant les deux autres sièges respectivement par cinq et par huit points de pourcentage sur le RCM.

M. Joyal et son Groupe sont venus dans Villeray hier soir pour appuyer notamment le candidat du GAM dans le district no 27, M. Louis Marceau, qui s'oppose à Mme Nicole Gagnon-Laroque du Parti civique et à conseiller sortant du RCM, M. André Berthelet. Dans le district voisin (no 29), M. André Toupin (GAM) fait la lutte au conseiller sortant du Parti civique, M. Arthur Gagnon, et au représentant du RCM, M. Laurie Girouard.

Au cours des deux prochaines semaines, les candidats continueront de faire du porte à porte dans ces districts comme dans les autres. Rappelons que si les candidats conseillers du Parti civique ont manifesté à ce jour un "profil effacé" dans l'opinion publique officielle, ils n'en ratisent pas moins systématiquement leurs districts respectifs, montant des centaines de marches par jour, distribuant feuillets publicitaires et "cartes de poll", rencontrant les électeurs et ce, depuis 30 jours.

AUJOURD'HUI

■ Débat entre les deux candidats de l'opposition à la mairie de Montréal, MM. Guy Duquette, du RCM, et Serge Joyal, du GAM, au Club Canadien, à l'hôtel Windsor, à 12 h 30.

■ Une conférence du professeur Jean Pepin, de l'École pratique des hautes études de Paris, sur "les survivances mythiques dans le christianisme ancien", sous le patronage des facultés de philosophie et de théologie de l'Université Laval à Québec, au local 413 (studium de la faculté de théologie) au pavillon Casault. À 19 h 30.

■ Causerie sur la gnose, le yoga et la méditation transcendantale, par le père Edmond Robillard, o.p., professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal. À 20 h, salle de la Cathédrale, 1110, rue Mansfield (métro Bonaventure). Inscription: \$2.00.

■ Dîner-forum du Conseil d'expansion économique à 18 h, au restaurant La Barre 500, 2019, boul. Taschereau, Longueuil. Le président du CEE, M. Rosaire Morin, proposera ses "priorités économiques pour le Québec de 1978".

■ Rassemblement à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, à 19 h pour entendre Mgr Paul Grégoire de retour de Rome. Une célébration eucharistique suivra la récitation radiodiffusée du chapelet et l'allocution de l'archevêque de Montréal.

■ Les collectes de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, Université du Québec, pavillon Lafontaine, salle d'accueil auditorium, 1901, est, rue Sherbrooke, de 12 h 30 à 17 h 30. — À l'Annunciation, hôpital des Laurentides, dans le gymnase, de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 21 h. — À Saint-Basile-le-Grand, au club Optimiste, école Jacques-Rochelleau, 10, rue Prefontaine, de 14 h 30 à 21 h.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

Déjeuner-causerie hebdomadaire

LE MARDI, 31 OCTOBRE 1978



M. ANTOINE TURMEL
Président du conseil d'administration et chef de la direction de Proviso Inc.

TITRE: Le développement de l'entreprise Proviso Inc.

Hôtel Windsor 12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée \$10.
Des carnets d'abonnement sont également disponibles à l'entrée \$50. (membres de la Chambre) \$100. (non-membres)
Renseignements: 866-2861

6/36

TIRAGE DU: 29 OCTOBRE 1978

NUMÉROS GAGNANTS:

3 16 17 24 28 29

NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 32

NER

PROCHAIN TIRAGE: LE DIMANCHE 5 NOVEMBRE
17h30 au réseau TVA

Tous les billets gagnants de \$500. et \$100. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

Mini TIRAGE 830 DIMANCHE 29/10/78

SÉRIE	NUMÉRO	Séries émises- 90,000 chacune
09	14540	1 GAGNANT DE \$50,000.
NUMÉRO COMPLET	14540	POSSIBILITÉ DE: \$5,000.
4 CHIFFRES	4540	288 GAGNANTS DE \$500.
3 CHIFFRES	540	2,916 GAGNANTS DE \$100.

La conférence sur la constitution

Les premiers ministres du pays, réunis à Ottawa ce matin, ne paraissent pas savoir clairement ce qui les attend au cours de la conférence sur la constitution. Il serait étonnant que M. Trudeau fût lui-même mieux fixé que ses collègues sur le déroulement éventuel de cette réunion qui s'ouvre dans un climat de tension, d'expectative et d'incertitude.

L'étrange conjoncture politique dans laquelle se débat le pays confère à cette rencontre un relief inédit, une sorte de suspense qui intéresse vivement le Québec. Cette conjoncture est faite d'événements bien connus qu'il convient de rappeler. Tout d'abord, le cas particulier de M. Trudeau et de son gouvernement est présent à l'esprit de tous les participants et observateurs. Épruvé par l'échec de son parti aux partielles, le premier ministre se heurte à de sérieuses difficultés, si répandues dans le pays que l'opinion publique hors du Québec, pour autant que la presse en soit le reflet, n'attend plus que son départ et son remplacement par un autre leader. Ces derniers mois, on ne dénombre plus les tribulations et les déboires de l'équipe libérale que l'usure naturelle d'un mandat de 10 ans rend plus vulnérable. M. Trudeau dispose encore d'un délai de sept à neuf mois pour conjurer le destin qui s'acharne et reprendre en main la situation. Il peut réussir: un semestre dans la vie politique et économique d'un pays suffit parfois à changer le sort d'un homme. Les discussions qui commencent ce matin dans la capitale constituent l'un des défis qu'il devra vaincre.

Si M. Trudeau est en posture inconfortable, l'autorité morale de son administration ayant sensiblement fléchi, la moitié de ses collègues des provinces se présentent avec des mandats tout neufs; les autres sont solidement en selle et un seul affiche encore les couleurs libérales, celui de l'île du Prince-Édouard. En revanche, les belles fleurs qui ornaient le prétendu front commun de l'estivale conférence interprovinciale de Regina ont fané dans les nuits de septembre. On l'a constaté à quelques reprises: sur divers points, les chefs de gouvernements provinciaux sont en désaccord. M. Trudeau pourra tirer parti de cette situation.

Le premier ministre, il faut le noter, a fait depuis le dépôt de son livre blanc "Le temps

d'agir" et de son projet de loi sur la réforme constitutionnelle, au début de l'été, des concessions substantielles qui répondent aux critiques et aux attentes des provinces, et qui tiennent compte en bonne partie des observations faites en divers milieux. On notera en passant un changement d'ordre sémantique dont la valeur symbolique témoigne peut-être d'un esprit nouveau: on ne parle plus d'une conférence "fédérale-provinciale" sur la constitution. Il est plutôt question d'une conférence "des premiers ministres sur la Constitution". La traditionnelle sujétion des provinces envers le pouvoir central aura été dissipée. Dans cette même perspective, les porte-parole fédéraux insistent maintenant sur la "recherche d'un consensus", s'employant de la sorte à effacer le caractère unilatéral de la démarche d'Ottawa dans la réforme constitutionnelle. Les références aux échéanciers rigides et aux compétences exclusives du gouvernement central à l'égard du Sénat et de la Cour suprême ont fait place à un changement de langage et à des projets plus souples.

Les provinces étant avant tout soucieuses du problème de la répartition des compétences législatives, M. Trudeau a consenti à inscrire cette question à l'ordre du jour. Le Québec n'était pas seul à le réclamer. Pour la première fois — et c'est une autre caractéristique propre à cette conférence — presque toutes les provinces ont manifesté de manière concrète l'intérêt réel qu'elles portent aux changements constitutionnels, comme l'attestent les récentes publications des gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, comme le démontrent aussi les déclarations des premiers ministres du Manitoba et de la Saskatchewan. Naguère, outre le Québec et l'Ontario, seules deux ou trois provinces des Maritimes s'intéressaient à ce dossier. Mais, depuis les affaires du pétrole et de la potasse, il y a du nouveau à l'Ouest: on réclame des pouvoirs et on exalte les régionalismes.

Et le Québec? Avec toute la prudence dont on le sait capable, M. Lévesque s'engage dans cette opération comme un premier ministre qui entend respecter les règles du jeu. En réalité, le chef du gouvernement québécois ne se présente plus à Ottawa dans la perspective qu'il

était celle du PQ il y a quelques semaines encore. Dès lors que l'association conditionne et précède la souveraineté, il est évident que M. Lévesque doit s'impliquer davantage dans les discussions sur les institutions fédérales, la répartition des pouvoirs, les chevauchements de services. Le temps est révolu où le "bon gouvernement" du Québec se bornait à subir les grandes manœuvres fédérales-provinciales en attendant l'heure bénie de se retirer de la Fédération. Il faudra encore négocier longtemps et sur d'innombrables points communs.

Mais, pour M. Lévesque, s'impliquer davantage dans les discussions qui s'ouvrent aujourd'hui, c'est aussi accréditer l'hypothèse voulant que le PQ ne recherche en définitive qu'un fédéralisme un peu plus renouvelé. C'est le dilemme auquel doit faire face le premier ministre. Il se peut que son vis-à-vis fédéral tente d'exploiter à son avantage cet état de chose. Il ne devrait pas perdre de vue que les Québécois l'observeront de près et que tout excès sur les avenues qui lui sont familières risquent de provoquer des embardées. Nous ne sommes plus en 1968 et M. Lévesque n'est pas Daniel Johnson.

De M. Trudeau, le Québec attendra, de préférence à un duel périlleux, des indications nouvelles sur l'ampleur de la répartition des compétences que son gouvernement accepterait de réaliser, des indications qui tiendraient compte des revendications historiques du Québec.

L'ordre du jour de cette conférence est démesurément chargé. Tout y est et on voit mal comment, dans l'état actuel du débat et des positions respectives, une entente concrète pourrait se dégager de discussions télévisées et, somme toute, limitées. Toutefois, on évitera l'échec et de nouvelles déceptions si seulement on parvient à réaliser des accords de principe sur un ou deux points et à mettre en place des groupes de travail jusqu'à la convocation d'une autre réunion. Le seul fait d'institutionnaliser le processus de la réforme marquerait un progrès. On attend aussi que les participants conviennent d'un plan de travail, d'une procédure, d'un échéancier. Si les premiers ministres atteignent ces objectifs en trois jours, ils auront beaucoup accompli.

Michel ROY



Anathème et variations

par Albert Brie

"Qui a écrit 'Britannicus'?"
— Shakespeare!
— Ou avez-vous pris ça?
— Ça se voit: Britannicus-britannique.

Je dis à mon fils: "Tu ne penses qu'à l'argent, tu ne fais qu'en parler!"
— C'est faux! réplique-t-il... Gages-tu?

Les esprits libéraux devraient songer à ceci: vouloir empêcher la censure, c'est jouter les censeurs.

Content de soi, content de peu.

Dans notre société de parlotte, nous n'avons pas trouvé de meilleure méthode pour régler un problème social que de passer à un autre.

Il ne faut pas laisser une cause louable tomber aux mains des excessifs. Elle se dévalise, se rend détestable et décourage ses initiateurs. C'est le sort qui attend la lutte au tabagisme.

Une campagne contre les abus tourne aisément à la croisade contre les usagers, dès qu'elle enrégimente les incorruptibles en mal de dominance, les convertisseurs qui font métier de montrer du doigt les galeux; ceux qui défendent, qui interdisent, qui prohibent, qui abolissent par esprit de revanche ou pour pallier une insuffisance hormonale; ceux qui ont peur de leur ombre ou honte de leur corps, comme il était d'usage dans le bon vieux temps, où il ne fallait pas dire, montrer ou faire ceci, cela et tout le reste, sous peine de péché et pour la plus grande gloire de Dieu; ceux qui, enfin, pratiqueraient volontiers à la lettre le "si mon poumon te scandalise, arrache-le et jette-le loin".

de toi." Oh! intolérance de mes aïeux, tu n'es pas morte, tu figures en bonne place dans l'héritage patrimonial, mais restaurée, rentabilisée et, bien entendu, démocratisée.

Femme rebelle, c'est-à-dire deux fois belle: dans ce qu'elle permet et dans ce qu'elle refuse.

Le mari jaloux et assassin avait mis sa femme dans une casserole remplie d'eau qu'il avait fait chauffer jusqu'à ébullition, pour bien faire comprendre au tribunal que la traitresse était une petite évaporée.

N'exigez pas de votre enfant qu'il vous dise toujours la vérité: au mieux, vous en ferez un effronté.

"La fortune vient en dormant." Cette parole, pour la comprendre, il faut rappeler qu'elle tomba d'abord des lèvres d'un président de grande compagnie, s'adressant à l'assemblée des directeurs que la lecture fastidieuse des profits de l'entreprise avait assoupie.

Un beau-frère, que je n'ai pas revu depuis les trente ans qu'il fait carrière aux États-Unis, écoute le récit de mes réussites et de mes déboires. Spontanément, il me lance avec le plus grand sérieux: "Vraiment, tu n'as pas changé!"
— Tu te moques ou tu veux être gentil?
— Je t'assure que je parle sérieusement. Tu n'as pas changé du tout: tu n'es pas plus riche.

Le temps, c'est de l'argent? Erreur. Il vient, samedi, de m'avancer une heure que mon horloge, qui ne marque pas le coup, ne m'a pas remise en espèces sonnantes.

À la pêche, on attrape ce que l'on peut. Moi, j'ai mis le pied dans l'eau et j'ai pris un rhume.

Novembre, mois des morts, où la vie se réfugie dans les cimetières.

Je ne peux pas prendre au sérieux un croque-mort qui ne rit jamais.

"Noël approche!" clame le choeur des marchands précurseurs de la venue du Profit.



Au président de la République française

Monsieur le président,

Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus abrutissante, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus hallucinante, la plus digne de pitié: enfin, une chose dont on ne trouve que peu d'exemples dans les siècles passés, et encore, ces exemples ne sont-ils pas justes; une chose que l'on ne peut pas croire en terre québécoise (comment le pourrait-on en terre française?); une chose qui fait crier miséricorde à tout le monde, une chose qui fait s'esclaffer le Québec et qui ferait s'esclaffer le Canada si on la lui pouvait traduire; une chose enfin qui n'est faite il y a dix ans, où ceux qui en ont été témoins ont cru avoir la berlue; je ne puis me résoudre à vous la dire: Madame Marie PUJOS, fille de Marianne bien de chez vous, a quitté la France pour vivre en terre canadienne en l'an de grâce, mil-neuf-cent-soixante-huit, devinez pourquoi? Je vous le donne en quatre, je vous le donne en

dix: je vous le donne en cent. Vous me dites: Voilà qui est bien difficile à deviner; c'est qu'elle n'a pas cru Voltaire. — Point du tout, Monsieur le Président. — C'est donc qu'elle a voulu mettre l'Atlantique entre la France et elle? Point du tout, qu'allez-vous chercher là? — Vraiment, nous sommes bien bêtes, dites-vous, c'est pour pouvoir éventuellement émigrer aux USA, parce qu'elle s'est laissée prendre au mirage de l'or de la Californie? — Encore moins. — C'est assurément pour améliorer son sort? — Vous n'y êtes pas. Il faut donc à la fin vous le dire: Madame Marie PUJOS est venue en terre canadienne pour apprendre le français; parce qu'elle n'arrivait pas à comprendre les réseaux français de la télévision et qu'elle s'en désespérait à défaut des réseaux anglophones; parce qu'elle voulait qu'on enseigne le français à ses enfants. Voilà pourquoi, Monsieur le Président. Et c'est la faute à qui si elle s'est laissée prendre au mirage de la francophonie nord-américaine: Au

Général DE GAULLE, oui, Monsieur le Président. Si vous criez, si vous êtes hors de vous-même, si vous dites que nous avons menti, que cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle raillerie, que cela est bien fade à imaginer, si enfin vous dites des injures, nous trouverons que vous avez raison; nous en avons fait autant que vous. J'ai l'air de plagier Madame De Sevigny et je vous prie de bien vouloir m'en excuser, mais j'ai voulu atteindre du même coup Madame Marie Pujos et pour ce faire, j'ai dû reculer de quelques siècles; cette bonne dame ne pouvant se mettre à l'heure du Concordat. Adieu, Monsieur le Président, la lettre qu'elle vous adressait le 10 octobre 1978 et qu'elle faisait paraître dans LE DEVOIR du lundi 23 octobre 1978 vous aura dit voir si nous disons vrai ou non.

Monique BLIZZARD-LANDRY
Montréal, lundi 23 octobre 1978

LE DEVOIR et l'affaire Dalila Maschino

Monsieur Roy,

Permettez-nous, au nom de la Fédération canado-arabe que nous représentons au Québec, de vous remercier pour l'attitude observée par votre journal concernant "l'affaire Dalila-Maschino".

Alors que presque tous les journaux canadiens se sont littéralement rués avec bestialité sur ce "fait divers", éclaboussant sur leur passage la communauté canado-arabe, votre journal, lui, a admirablement su garder son sang-froid en refusant le sensationnel facile et mesquin.

L'attitude de votre journal est d'autant plus louable que grande était la tentation du sensationnel. Tentation encore plus forte du fait que ce sensationnel pouvait se manifester en toute impunité, les victimes indirectes n'étant que des groupes d'immigrants originaires du Tiers monde: les Canado-arabes et les Canado-musulmans. Des débordements anti-arabes et anti-musulmans au

tour de cette "affaire" n'ont pas manqué ainsi de se manifester dans de nombreux journaux canadiens. Seul votre journal a pu garder sa dignité morale et intellectuelle. Et il a gardé sa dignité sans pour autant garder le silence comme certains pouvaient le croire. Loin de démissionner, votre journal a en effet réellement pris ses responsabilités. Qu'il soit permis de citer un seul exemple: l'édition de M. J.C. Leclerc publiée le 30 juin dernier. Tout en se penchant sérieusement sur le "fait divers" en question, l'auteur, loin de remuer des préjugés racistes, tente de situer les faits dans leur véritable contexte.

Une telle démarche intellectuelle barre le chemin aux préjugés racistes et favorise la compréhension entre les Canado-arabes et les autres Canadiens d'une part, et entre le Canada et le monde arabe d'autre part. Ce qui ne peut qu'être bénéfique pour tout le monde.

Abdelkader BENABDALLAH, vice-président et représentant au Québec de la Fédération canado-arabe.
Montréal, le 22 octobre 1978.

Actuellement, certains groupes féministes en mal de publicité envisagent d'entreprendre, le 28 octobre 1978 à Montréal et à Ottawa, des manifestations "pour la libération de Dalila". Vu leur état d'esprit, il est à prévoir qu'ils soulèveront sur leur passage une poussière de préjugés anti-arabes et anti-musulmans et, comme cela a déjà été le cas, pourraient donc porter préjudice au groupe ethnique canado-arabe et au groupe confessionnel canado-musulman.

La contribution anti-raciste de votre journal nous est donc très précieuse et ne manquera pas, nous en sommes certains, de renforcer les liens d'amitié entre le Canada et le monde arabe.

Abdelkader BENABDALLAH, vice-président et représentant au Québec de la Fédération canado-arabe.
Montréal, le 22 octobre 1978.

Défi

Dans l'édition du 6 octobre du DEVOIR, M. Claude Ducharme défiait qui que ce soit de lui "démontrer" que souveraineté, indépendance, séparation et association n'étaient pas une seule et même chose. Une simple comparaison peut facilement éclairer la population, sinon M. Ducharme semble être hermétiquement fermé à toute explication. Vous y gagneriez beaucoup à connaître la réelle signification des mots de la langue française qui est une des langues les plus explicites. Je ne puis pas tenu de me séparer de ma femme pour être un tout souverain et autonome. Aussi

lorsque vous servez de sondages pour "prouver" des faussetés et que vous ajoutez les 26% d'indécis que vous avez contribué à créer en favorisant un supposé obscurcissement, lorsque vous les additionnez à la partie du sondage qui fait votre affaire, vous contribuez à fausser les données. Je conviens avec vous qu'une décennie de confusion massive est une décennie de confusion entretenue. Mais par qui? et pour qui? Il serait intéressant que vous signiez vos titres et occupations M. Ducharme.
Jean-Marie DEMERS
wagonnier au
Canadien National
Melocheville, octobre 1978

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne \$60 par année, six mois \$33, trois mois \$21. À l'étranger: \$65 par année, six mois \$36, trois mois \$24. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de rabonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Un Nobel de la paix au futur

En attribuant le prix Nobel de la paix au président Anouar Sadate et au premier ministre Menahem Begin, au moment même où le processus de paix né de la rencontre de Camp David donne de sérieux signes d'effritement, le comité norvégien a pris, sciemment semble-t-il, le risque de voir sa décision à la fois contestée par une importante partie de l'opinion mondiale, mais aussi celui d'être démentie par l'Histoire. Car, c'est bien d'un pari sur une paix encore à faire qu'il s'agit là.

On aurait pu croire que le comité avait tiré la leçon de la sinistre "farcé" du Nobel de la paix 1973. Les deux lauréats, MM. Henry Kissinger et Le Duc Tho, avaient certes négocié les accords de Paris sur le Vietnam qui devaient amener, croyait-on, la paix dans la région. On connaît la suite: le Vietnamien eut au moins le bon goût de refuser cet honneur, ce que, dans toute sa fatuité et son cynisme, ne fit pas M. Kissinger.

Si, cinq ans plus tard, le comité Nobel recidive en récompensant à nouveau les efforts de deux personnalités politiques en vue de parvenir au règlement de conflits qui n'opposent depuis trente ans, c'est sans doute parce qu'il ne pouvait pas ne pas souligner l'exceptionnelle portée du voyage du président Sadate à Jérusalem et du processus de paix qui a été alors mis en branle.

Rappelons que, selon les statuts de la fondation Nobel, le prix est décerné à celui ou à ceux qui "auront le plus ou

le mieux œuvré à la promotion de la fraternité entre les nations". Il est évident que, sous cet éclairage, le choix du comité paraît parfaitement fondé.

Et c'est d'autant plus que les autres candidatures, telles celles du cardinal Wyszyński ou des groupes de défense des accords d'Helsinki dans les diverses républiques soviétiques, n'ont pas contribué avec autant d'éclat à briser "le mur psychologique" qui bloquait la compréhension et les contacts pacifiques entre des nations jusque là ennemies, que le voyage de Sadate à Jérusalem.

On se doit de relever, sans aucune mesquine partisanerie, que le président égyptien a pris ainsi des risques moraux, religieux et politiques énormes et que, jusqu'à maintenant, le premier ministre israélien n'a pas encore répondu par un geste d'une aussi grande portée. Non pas qu'on veuille ici sous-estimer ce qu'a dû représenter pour un "faucou" défenseur du "grand Israël" les concessions faites à Camp David sur le Sinai et le statut d'autonomie proposé à la Cisjordanie. Mais un règlement global au Moyen-Orient risque bien de demander à M. Begin plus de courage et moins de méfiance qu'il n'en a montrés jusqu'ici.

On se rend d'ailleurs bien compte à la lecture du communiqué du comité Nobel que le nom de M. Begin n'est cité qu'une fois, et encore dans un paragraphe sur les accords-cadre du Camp David; accords qui, selon le comité, "présupposaient une courageuse

volonté de paix de la part du président Sadate, comme du président du conseil Menahem Begin". Le comité n'aurait, dit-on à Oslo pas seulement le président égyptien seul, de peur de rafraîchir les relations israélo-norvégiennes mais surtout de compromettre la négociation de Washington, car pour faire la paix il faut être deux, fait-on remarquer. On aurait sans doute également primé le président Carter, si l'on avait reçu à temps sa mise en candidature, car il n'a pas échappé au comité que le chef de la Maison-Blanche a été le principal artisan de Camp David, "le soldat inconnu qui est derrière tous ces efforts de paix", pour reprendre l'expression de M. Sadate.

On ne peut cependant s'empêcher de penser que le jury Nobel aurait dû au moins attendre la signature du traité israélo-égyptien avant d'en récompenser les instigateurs. Car tout peut encore arriver, et même le pire, le récent accrochage sur le renforcement des colonies de peuplement juives en Cisjordanie suffit à montrer que d'après marchandages allongés encore et même menaceront le processus de paix.

Le comité Nobel l'a compris: "Des négociations essentielles restent à accomplir avant que l'idée de paix soit ancrée dans des accords politiques contraignants susceptibles d'assurer aux peuples du Moyen-Orient... un avenir "sans guerre", dit le communiqué officiel, ou chaque mot a été

soigneusement pesé. Par son geste, il veut "encourager" les efforts de paix à venir de la part bien sûr des deux lauréats mais aussi des autres dirigeants de la région. C'est comme si le comité d'Oslo, en collant à la peau de MM. Begin et Sadate cette distinction, voulait rendre la paix irrémédiable, en jetant pour cela tout le poids de sa crédibilité dans la balance.

Les deux lauréats ont désormais une "responsabilité morale" envers le monde, estime-t-on dans les milieux proches du jury Nobel, où l'on espère qu'ils oeuvreront à la mise au point d'un accord "dégagé des intérêts nationaux ou tactiques". Le président Sadate semble l'avoir compris, lui qui a fait remarquer samedi soir lors d'une conversation téléphonique avec M. Begin que le prix Nobel leur "donnait une nouvelle responsabilité pour réaliser la paix".

A Jérusalem, on affirme avoir la même volonté, quoique les dernières déclarations du premier ministre sur "le droit imprescriptible de la nation juive de s'établir sur n'importe quel point d'Eretz Israël" aient jeté un froid. Si seulement ce prix Nobel pouvait "enlever" à M. Begin le sentiment que le monde entier est ligé contre Israël, souhaitait vendredi un porte-parole du mouvement Shelli (gauche sioniste).

Les membres du comité Nobel ont pris ce pari. A M. Begin de ne pas tromper cet espoir.

Gilbert GRAND

IBRE-OPINION

La faillite de Tourbec crée un vacuum

par Louis Jolin

Président par intérim de Tourbec que des difficultés financières contraignent à suspendre ses opérations, l'auteur répond ici à l'article publié samedi dans cette page sous la signature de M. Jean-Paul Bellon, président du Comité des relations avec l'industrie au sein de l'Association des agents de voyage du Québec.

M. Jean-Paul Bellon, président du Comité des relations avec l'industrie au sein de l'Association des agents de voyages au Québec, mais surtout président-propriétaire de Club Jeunesse inc., principal concurrent de Tourbec, continue dans son article de samedi son opération de dénigrement à l'endroit de Tourbec. Opération de dénigrement qui a amené Tourbec à interdire, contre lui, au printemps dernier, une poursuite en libelle diffamatoire.

Non seulement M. Bellon se réjouit-il cyniquement de la faillite de Tourbec (les allusions à la fable de Lafontaine, *La cigale et la fourmi*), mais il continue à interpréter malhonnêtement les faits et les statistiques pour mieux appuyer ses dires. Regardons de plus près:

1) Pour mieux minimiser le rôle de Tourbec dans le développement du

tourisme au Québec, M. Bellon soutient que j'aurais mentionné que "1,000 et quelques... voyageurs sur 30,000" s'inscrivaient sur nos programmes québécois. Ce qui est totalement faux! Bien sûr, le programme "Découverte du Québec" (celui-là même qui est subventionné par le haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports) rejoignit environ 1,200 jeunes de 14 à 30 ans, mais l'intervention de Tourbec au Québec ne s'arrête pas là... Tourbec a mis sur pied de nombreux circuits et services autofinancés pour l'ensemble des Québécois (groupes scolaires, personnes âgées, personnes handicapées, immigrants). On ne peut parler de 1,000 personnes mais bien de plus de 6,000 personnes qui ont bénéficié en un an des programmes et services de Tourbec au Québec!

De plus, Tourbec ne se limitait pas à vendre des produits québécois; plus d'une action était orientée vers le développement d'une infrastructure touristique appropriée pour certaines clientèles (auberges de jeunesse, bases de plein air...). Tourbec a joué un rôle important de catalyseur dans les régions. Il utilisait les ressources locales et régionales pour créer ses programmes, travaillant notamment avec les CRD, les CRL, les festivals populaires, les fermes d'hébergement, les organismes socio-culturels et de plein air.

Enfin, le programme dénommé "Découverte du Québec" poursuivait des objectifs spécifiques, entre autres celui de rendre accessible le voyage au

Québec aux jeunes travailleurs et aux jeunes étudiants. Les dimensions pédagogiques des découvertes régionales et thématiques, les mécanismes de sélection des participants (60% jeunes travailleurs, 40% étudiants, provenant de toutes les régions du Québec selon des proportions précises) exigeaient un personnel suffisant pour mener à bien une opération qui allait bien au-delà de la mise en marché du voyage-consumation... C'est ce qui explique que Tourbec dépassait la norme moyenne de 25 employés fixée par M. Bellon: sur cette question du nombre d'employés, il ne faut pas oublier que Tourbec avait trois bureaux au Québec (Montréal — Québec — Sherbrooke) et qu'il produisait ses propres programmes au Québec et à l'étranger.

M. Bellon affirme que sur le plan international, il n'y avait pas de différences entre les programmes de Tourbec et ceux des autres agences. Il est vrai que Tourbec offrait les services complets d'une agence de voyages (dont les produits de quelques grossistes), mais de nombreux programmes et circuits lui étaient spécifiques. Qu'il suffise de mentionner à titre d'exemples la Semaine culturelle à Paris, un programme à Cuba qui alliait la découverte socio-politique à des vacances à la plage, un programme en Martinique-Guadeloupe en collaboration avec Village-Vacances-Collobes. En Europe, Tourbec avait des ententes avec de nombreux organismes de tourisme jeunesse et étudiant et pré-

sentait ainsi aux Québécois une "offre" différente de ce qu'on pouvait trouver ailleurs sur le marché. Tout en offrant une alternative à un juste prix, l'action de Tourbec au niveau international visait à regrouper une partie du pouvoir d'achat des Québécois pour ainsi engendrer dans le développement de produits au Québec.

3) Tourbec, afin d'informer les Québécois de ses produits, avait comme toutes les agences de voyage de la publicité dans les médias d'information. Avec sa publicité, Tourbec n'écraasait pas les "agences privées" et plusieurs peuvent affirmer qu'elle était inférieure à celle de Club Jeunesse. Il est plus facile de voir la paille dans l'oeil du voisin que la poutre dans son propre oeil!

Pour terminer, la faillite de Tourbec crée un vacuum important. Les nombreux appels recueillis ces dernières semaines sont là pour en témoigner. Il apparaît de plus en plus nécessaire d'avoir au Québec un organisme de développement dans le domaine du tourisme interne (et du réceptif) contrôlé par les organisations d'usagers, de développement social, de consommateurs et les syndicats. Cet organisme agirait comme grossiste québécois, pourrait reprendre le programme "Découverte du Québec" et collaborer avec les agents de voyages détaillants...

Pourquoi ne pas rouvrir Tourbec et l'orienter dans le sens de cet organisme de développement?

La dimension internationale du problème canadien

1) Le PQ et la politique étrangère

par
Paul Painchaud

Professeur titulaire au département de science politique de l'Université Laval et co-directeur de la revue Études internationales, l'auteur est l'un des fondateurs du Centre québécois de relations internationales et ancien directeur pour le Québec de l'Institut canadien des affaires internationales.

Il est de plus en plus certain, quel que soit le résultat du ou des référendums qui seront proposés à la population par les deux gouvernements, que l'avenir constitutionnel du Canada et du Québec aboutira à une négociation dont l'objet essentiel sera de "partager" un certain nombre de choses: partager dans le sens double et simultané de mettre en commun et de séparer. Ce partage procédera de l'une ou l'autre des deux matrices politiques qui se sont imposées comme les seules réalistes dans la conjoncture géopolitique du moment: La souveraineté-association et la fédéralisme renouvelé, en dépit de l'ambiguïté qui entoure encore chacune d'entre elles. Cette ambiguïté persistera

d'ailleurs jusqu'au terme de la négociation, dont l'une des fonctions, justement — contrairement à l'opinion très répandue à ce sujet — sera de permettre une véritable définition de chaque formule. De tous les problèmes de partage qui se posent aux négociateurs, celui des compétences internationales respectives des deux parties — le Canada et le Québec — risque d'être le plus difficile. Nous voudrions montrer ici que ce dossier, escamoté jusqu'à maintenant par les tenants des deux thèses, sera au centre de toute discussion sérieuse sur l'avenir politique du Canada et du Québec. D'ailleurs, c'est sur leur crédibilité dans ce domaine que les deux formules seront ultérieurement jugées. Examinons-les donc successivement de ce point de vue.

Le PQ et les affaires internationales

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre d'un parti qui propose de faire du Québec un acteur international de plein droit — la souveraineté n'a d'autre sens — le Parti québécois s'est peu intéressé à la dimension internationale du statut et des politiques futures du Québec. Non seulement le programme du parti est-il d'une lamentable pauvreté de ce point de vue, non seulement a-t-il fallu attendre le 15 novembre 1976 pour que les dirigeants du parti découvrent l'importance des

Etats-Unis et le rôle des facteurs stratégiques dans l'existence d'un Québec souverain, mais encore à l'heure actuelle, après deux ans de pouvoir, le gouvernement ne semble avoir comme préoccupation internationale majeure que celle de neutraliser les opposants éventuels à son projet ou d'élargir le cercle, — fort restreint — de ses alliés: bref faire du "lobbying" ou du "marketing" comme n'importe quelle grosse multinationale. Sur le fond des problèmes, à propos desquels une administration provinciale peut se permettre d'avoir des idées — et a fortiori une administration souverainiste — le gouvernement garde un silence timoré qui n'a été rompu que par des prises de position, fort vagues au demeurant, sur les problèmes de défense.

En réalité, le parti et le gouvernement sont encore enfermés dans des perspectives provinciales. Les problèmes internationaux intéressent peu les dirigeants et le membership: l'univers de référence, le sujet essentiel du discours, l'objet du combat, sont encore le système canadien. Les voyages du premier ministre Lévesque aux États-Unis et en France, par exemple, ou ceux de M. Claude Morin, auraient dû normalement démontrer que le Québec avait, sur les grands problèmes de l'heure, et en particulier ceux du monde occidental, des vues qui justifiaient de son insertion dans le système

international comme partenaire informé, responsable, et efficace. Le gouvernement du Québec avait là une occasion parfaite d'établir sa maturité comme représentant d'un Etat souverain dont les alliés éventuels n'avaient pas à redouter la naïveté ou l'ignorance, et par là, qu'il devienne pour eux un risque ou un handicap. Au lieu de quoi, on a fait de l'histoire locale et de la philosophie. Le ministère des Affaires intergouvernementales lui-même, depuis deux ans, est demeuré un organe de petite gestion, sans prise réelle sur les questions essentielles, et surtout sans l'organisation qui lui permettrait d'assumer directement et sans transition les dossiers internationaux importants dont hériterait un Québec souverain.

Souveraineté-association et politique étrangère

Mais cette absence d'intérêt est surtout significative par l'influence qu'elle exerce sur une dimension fondamentale de l'action du PQ: la formule constitutionnelle elle-même qu'il propose. A ce chapitre, en effet, on doit constater à la fois une lacune et une incohérence. La lacune tient à l'absence à peu près totale de références au rôle que jouera l'instance associative — quels que soient ses pouvoirs — vis-à-vis du monde extérieur. Jusqu'ici tout au

moins, l'association est d'abord présentée comme une formule permettant aux Canadiens et aux Québécois de mieux gérer leur interdépendance. Mais par quels mécanismes et dans quelles directions cette interdépendance s'exprimera-t-elle face aux actions des autres Etats, qui ne cessent pas de développer leurs politiques ou de défendre leurs intérêts pendant que les Canado-Québécois régleront leurs problèmes? En d'autres termes, l'association devra avoir des relations extérieures, comme l'expérience de tous les marchés communs le démontre, notamment celle des Communautés européennes. Les décisions formelles du Canada et du Québec seront à cet égard sans importance dès qu'ils auront décidé de s'associer dans une union économique et monétaire: c'est le système international lui-même qui imposera à cette entité nouvelle l'obligation d'avoir une politique extérieure commune. Mais comment celle-ci sera-t-elle aménagée? Quelles seront les zones d'initiative propres à chaque partenaire? Et quel sera le pouvoir de chacun de s'engager face aux tiers? Ou s'arrêteront la consultation et la contrainte dans les processus d'élaboration des décisions? Sur tous ces points, le projet du PQ est singulièrement muet.

Mais il y a plus. L'expérience démontre aussi qu'une fois engagé, le processus "d'extériorisation" d'une communauté

économique tend à s'étendre à des domaines non prévus à l'origine, comme les questions stratégiques, souvent liées de nos jours aux questions économiques. Le cas de l'énergie est le plus évident et il se poserait d'une manière particulièrement sensible dans le cadre de l'association canado-québécoise, ne serait-ce que par le biais des ressources de l'Arctique. Mais ce n'est pas le seul. Par exemple, comment réagirait un Québec "associé" aux politiques alimentaires — dont il serait aussi tributaire — d'un Canada qui accepterait de s'intégrer à une stratégie globale des États-Unis fondée sur la dissuasion du "food arm"? Quels que soient les mécanismes formels qui auront été prévus, il y aura donc une extension, de plus en plus difficile à contrôler, du domaine extérieur commun. Cette extension se fera nécessairement au détriment de la souveraineté réelle des unités composantes. La question alors se pose de savoir quelles limites le PQ entend assigner à "l'extériorisation" de l'association? Jusqu'à quel niveau celle-ci est-elle tolérable? Ou si l'on veut, à partir de quand sortira-t-on de la souveraineté association pour entrer dans le fédéralisme renouvelé?

Une association militaire?

Cette question fait déjà difficulté sur le plan économique et monétaire, mais une déclaration récente du premier ministre Lévesque à l'Assemblée nationale portant que l'association s'étendrait aussi au domaine de la défense, laisse planer un doute sur la cohérence de la démarche qui est poursuivie par le gouvernement.

De deux choses l'une en effet: ou bien le Québec adhère unilatéralement à l'Alliance Atlantique (et à NORAD) comme n'importe quel autre membre de l'Alliance l'a fait dans le passé, et dans ce cas, on ne voit pas très bien ce que "l'association" avec le Canada y ajouterait. La coopération militaire entre un Canada et un Québec souverains, l'un et l'autre membres de l'OTAN, n'aurait rien de particulier: tous les membres de l'OTAN la pratiquent à un très haut niveau à l'heure actuelle, y compris sur le plan bilatéral. Ou bien, alors, le Canada et le Québec adhèrent ensemble à l'Alliance atlantique, c'est-à-dire comme "associés". Outre qu'il resterait à faire accepter ce monstre à l'Alliance, les militants du Parti québécois devraient alors reconnaître que la souveraineté-association s'est profondément transformée et qu'elle n'est plus seulement une association économique mais aussi une association militaire. Ce serait là un changement radical.

Il faut bien comprendre, en effet, que cette "association militaire" serait bien autre chose qu'une simple "alliance" bilatérale, (dont encore une fois n'a-t-on l'autre aurait besoin du fait de leur participation commune à l'OTAN et à NORAD). Pour être efficace, elle supposerait plus qu'une mise en commun de ressources matérielles, mais aussi un accord profond et durable sur les objectifs stratégiques, c'est-à-dire, en pratique, un certain degré d'intégration de la politique étrangère, et là encore dans des domaines de plus en plus variés. Ajoutée au processus "d'extériorisation" de l'union économique et monétaire décrit plus haut, que resterait-il alors d'une diplomatie québécoise originale? Les relations culturelles, quelques relations bilatérales privilégiées, un strapontin aux Nations Unies et dans quelques organisations internationales spécialisées?

On le voit, la réflexion sur la dimension internationale de la souveraineté-association conduit à s'interroger sur son contenu véritable. Il ne sera pas suffisant, comme le dit le premier ministre Lévesque, de garder à Québec tout le pouvoir de faire des lois. Il est en effet dans la nature de la politique étrangère d'échapper très souvent à la sphère législative. La façon dont le PQ définira les rapports de l'instance associative avec les tiers déterminera donc la mesure réelle de souveraineté que le Québec entend conserver. Jusqu'ici, le PQ s'est comporté comme s'il réclamait la totalité des pouvoirs "internes" du Canada actuel, laissant dans l'ombre l'expression internationale de ceux-ci comme un domaine résiduaire de l'association. Ce flou pourrait cacher quelques surprises quant à la portée véritable de la formule qu'il propose.

(A suivre)

LIBRE OPINION

par Victor Levant

L'auteur est professeur de Sciences humaines au Collège John Abbott de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Le 20 octobre, le gouvernement du Canada adoptait le Bill C-8 ordonnant aux postiers en grève de rentrer au travail. Depuis des éditorialistes ont lancé un appel pour le respect de la loi et de l'ordre. Certains commentateurs des "hot-lines" radiophoniques ont même été jusqu'à sonder le public sur l'opportunité de faire venir l'armée pour briser la grève et faire fonctionner la Poste.

Mais quelles sont les causes de la grève? Qui est responsable pour l'interruption des services postaux? Et qui cherche à servir les intérêts du public?

Un peu de recherche dans les cas d'ar-

Réflexions sur le conflit des Postes

bitrage et une lecture systématique des articles de journaux sont, pour dire le moins, révélatrices.

Bien que la convention collective ait expiré le 1er juillet 1977, Ottawa n'a nommé un conciliateur qu'au mois de décembre. Aucune audition n'a été tenue avant mars 1978 et depuis juillet il n'y a pas eu de négociations sérieuses.

Une analyse de l'offre gouvernementale au chapitre des salaires démontre qu'elle représente un net recul de 46 cents l'heure. Le Syndicat des postiers du Canada a demandé une hausse de 80 cents l'heure. Ottawa a répliqué avec un contre-offre de 40 cents, mais aussi avec un refus de renouveler l'indexation des salaires au coût de la vie (un montant de 86 cents l'heure).

A cause du haut taux d'accidents de travail — le lumbago, l'hernie, et l'entorse lombaire — le syndicat a demandé que le poids des sacs de courrier soit réduit de 66 livres à 50 livres. Ottawa refuse. Et

afin d'éviter l'accusation qu'il accroît le fardeau fiscal public, la Commission des accidents de travail semble s'engager dans une campagne cynique afin de réduire les prestations des accidentés. On vient d'ordonner à un ouvrier de 54 ans de rembourser \$20,000 qu'il a reçus en indemnisation.

Au lieu de distribuer le temps supplémentaire sur une base rotative et selon le principe d'ancienneté, la direction des bureaux de poste fait fi de la convention collective et choisit selon son bon gré les travailleurs qui bénéficieront de ces salaires supplémentaires.

Au Centre de traitement métropolitain de Langelier — un centre mécanisé de plus de 700 pieds de longueur — des cantines ont été installées uniquement à un bout de l'édifice. Pourtant les employés sont pénalisés parce qu'ils arrivent en retard à cause du temps qu'ils doivent prendre pour aller et revenir de la cantine.

Deux semaines avant le vote de grève, terre et après exigent que des postiers les ramassent. Les refus, évidemment prévus, sont suivis des suspensions ou "d'entrevues disciplinaires" pour "refus d'obtempérer à un ordre".

Deux semaines avant le vote de grève des surveillants à l'établissement du traitement de lettres à Laval ont commencé de demander des certificats médicaux aux gens qui ont voulu utiliser les toilettes pendant les heures du travail, faute de quoi ils étaient menacés des sanctions disciplinaires pour "absence sans autorisation".

Face à une telle situation, le syndicat demande que toute sanction disciplinaire contestée par un grief aille directement à l'arbitrage, avant son application contre l'employé, afin d'en vérifier la validité. Et que l'employeur soit pénalisé, comme le syndicat et l'ouvrier le sont maintenant, quand il est trouvé coupable de violation de la convention collective. Ottawa

refuse catégoriquement cette revendication. Pourtant une telle requête est complètement conséquente avec les principes fondamentaux d'une démocratie libérale — les gens sont innocents jusqu'à preuve de leur culpabilité, et toute les parties sont égales devant la loi. Une telle proposition empêcherait l'utilisation arbitraire des sanctions disciplinaires, améliorerait l'atmosphère des relations du travail augmenterait l'efficacité de la Poste et bien sûr, le service au public. Et Ottawa le refuse.

Les faits les plus révélateurs sont sans doute qu'il y a plus de 56,000 griefs devant la Commission de relations du travail à travers le pays, dont 15,500 dans la seule région de Montréal; que chaque arbitrage coûtera au public trois à quatre mille dollars; que Ottawa refuse de les résoudre d'une façon collective; et que le C.R.T. a ordonné à Ottawa de rembourser aux ouvriers de la Poste plus d'un million de dollars en redevances pour des suspensions et congédiements non-mérites.

Qui donc est réellement responsable de la grève des postiers et de l'interruption des postes? Les gestes d'Ottawa ne ressemblent-ils pas à des gestes conscients de harcèlement et de provocation? Le Bill C-8 a-t-il été adopté dans l'intérêt du public ou pour se faire du capital politique? Le gouvernement Trudeau voulait-il par cette loi améliorer les relations de travail ou briser le syndicat.

En prolongeant l'ancienne convention collective pour un autre 30 mois, en donnant au médiateur le pouvoir d'un arbitre (c'est-à-dire d'imposer un règlement), le Bill C-8 viole le principe même de la négociation collective, ni le droit des travailleurs à un règlement négocié.

En forçant les postiers à rentrer au travail, le Bill C-8 viole la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, ni le droit de grève et supprimant tout recours aux employés.

En restant muet sur les questions vitales au sujet des conditions du travail, le Bill C-8 légitime la direction arbitraire, sinon médiocre, des Postes.

Le Bill C-8 n'est pas digne de respect.

Ce qui est digne de notre estime, c'est la lutte des postiers et les droits fondamentaux qu'ils défendent.

Le gouvernement a choisi la route de l'intimidation. Les postiers peuvent rentrer mais les problèmes qui ont provoqué la grève resteront.

Le Québec et l'avenir de la gauche

par Jules-Pascal Venne

L'auteur est professeur de science politique dans une institution montréalaise.

Le socialisme est multiforme. Ses configurations sont inséparables du type de société où il se développe. Le socialisme n'est pas une pensée figée et irrémédiablement déterminée. Il existe et s'exprime par le biais de structures sociales comme les partis politiques, les syndicats ou encore par le biais de groupes de pression plus ou moins marginaux.

Lorsque l'on fait le procès de la gauche québécoise c'est ce que l'on oublie trop souvent. On ne peut en faire abstraction; toute structure renferme ses propres limites et contraintes. Il ne faudrait jamais perdre de vue que les discours et les revendications des directions syndicales ne sont souvent que l'expression de luttes et de tensions internes: de luttes de pouvoir qui se déroulent à l'intérieur de leur propre structure. Bien souvent, les déclarations publiques des directions syndicales ne sont qu'un rituel, qu'un paravent, que des gages verbaux lancés en pâture aux gardiens de l'orthodoxie révolutionnaire qui bourdonnent à l'intérieur de leur structure de pouvoir. Leurs déclarations tombent dans les pièges de la sur-

enchère; elles sont devenues des leitmotiv auxquels ils ne peuvent échapper, obligés qu'ils sont d'exprimer leur attachement indéfectible à certains mythes. Ne faut-il pas se défendre de toute collaboration avec l'état bourgeois? La non-participation de la C.S.N. au sommet économique au printemps 1978, suivie de déclarations contradictoires, illustre bien ce phénomène. Nous sommes ici dans le cercle vicieux de l'autocensure, des déclarations-formules incantatoires; mais tout le problème, c'est que les syndicats et l'ensemble de l'opinion publique québécoise ne font pas ce type de distinction, ils n'en voient ni les sources, ni les motifs.

L'erreur que la gauche québécoise et la gauche internationale ont commise et font encore, est de croire qu'une structure, quelle que représentative qu'elle soit, puisse exprimer à elle seule l'ensemble des revendications et des changements sociaux. D'emblée toute structure est contraignante et limitative et n'exprime forcément qu'une vision partielle. Personne et encore moins une structure peut s'attribuer l'ensemble des revendications progressives; la recherche de la justice sociale, la défense des opprimés ou encore l'affirmation nationale. Certains chefs syndicaux auront beau se dire porte-parole de tous les travailleurs — quand ce n'est de tous les salariés québécois —, rien n'y fera. Ce que l'histoire des phénomènes sociaux nous enseigne, du Stalinsme au Cambodge, c'est qu'il faut

se méfier de toute structure, à plus forte raison si cette structure se définit comme le seul tenant d'une pensée ou d'un projet de société, comme le seul possédant d'une totalité. La pensée socialiste est tout autre, elle est mouvante, inquiète et libertaire. Le socialisme n'est pas un ramassis de recettes, définitivement charpentées.

Considérer le socialisme comme une science, voilà le malentendu qui a donné cours à tant d'excès et d'abus. On ne peut appeler scientifique une pensée qui est tout axée sur le changement. On ne peut prévoir de quoi seront faits les "lendemain qui chantent". On ne peut tirer des lois de l'étude d'une société future inexistante et les appliquer aux sociétés présentes. Le rôle de la science n'est pas de définir ce que la société devrait être mais ce qu'elle est. Il n'existe pas de voie royale vers le socialisme, vers l'égalité. C'est le sociologue Emile Durkheim qui écrivait il y soixante ans: "Le socialisme n'est pas une science, une sociologie en miniature, c'est un cri de douleur et parfois de colère, poussé par les hommes". Rien n'est plus dommageable à la cause du socialisme et des libertés que des organismes ou des personnes qui prétendent incarner des vérités scientifiques sans tenir compte du caractère relatif et partiel de toute connaissance.

Au Québec, comme ailleurs, les voies du socialisme passent par un approfondis-

sement de la démocratie. Pour que les cris de douleur des hommes puissent imprimer les décisions politiques, il faut mettre en place les véhicules d'expression les plus perméables, les plus poreux à leurs revendications. Il faut changer les structures du pouvoir syndical, bases sur le vote par délégation, structures qui engendrent la cooptation, la bureaucratie et le phénomène que nous avons décrit. Si les syndicats québécois ne seraient pas dans ce cul-de-sac. Bien des directions, malgré leur structure contraignante, auraient pu trouver appui auprès des syndicats. Il faut poursuivre la démocratisation du processus électoral au niveau local comme au niveau national. Il faut sortir le pouvoir de l'argent des mass-médias. Il faut limiter, si ce n'est faire disparaître les moyens financiers à la disposition des groupes de pression patronaux. Les fonds des entreprises ne sont pas là pour défendre les intérêts particuliers des individus possédants; si ces citoyens ont des intérêts à exprimer, qu'ils les fassent valoir à même leur revenu personnel comme tous les salariés.

L'approfondissement de la démocratie ne nous permettra pas de dessiner pour les générations futures un type de société, mais il permettra à ces générations d'avoir les moyens et les possibilités — les véhicules d'expression — pour construire leur propre société.



Le Cercle Canadien
de Montréal

Événement Spécial



Serge Joyal



Guy Duquette

discuteront le programme électoral de leur parti
le lundi, 30 octobre 1978 à midi

À L'HÔTEL WINDSOR

Ceci est le seul avis. Membres, invités et public sont attendus.
Prochain déjeuner: 6 nov. Conférencier invité: Roger Lemelin.



MARCHÉ

 **L'ÉPICURIEN** VILLE-MARIE

PLACE VILLE-MARIE
GALERIE DE BOUTIQUES
ALIMENTS FINS POUR GOURMETS

VIANDES DE PREMIER CHOIX — CHARCUTERIES FINES
COUPES RÉGULIÈRES ET FRANÇAISES — POISSONS FRAIS

**LA PLUS GRANDE VARIÉTÉ DE
FRUITS ET LÉGUMES FRAIS**

ÉPICERIES FINES, RÉGULIÈRES ET IMPORTÉES
SERVICE DE TRAITEURS — METS PRÉPARÉS
BIÈRE FROIDE — PANIER DE FRUITS

CIGARETTES

FORMAT RÉGULIER CARTON	\$7 ⁰⁹	FORMAT KING SIZE CARTON	\$7 ¹⁹
------------------------------	-------------------	-------------------------------	-------------------

COMMANDE TÉLÉPHONIQUE - LIVRAISON
861-7293

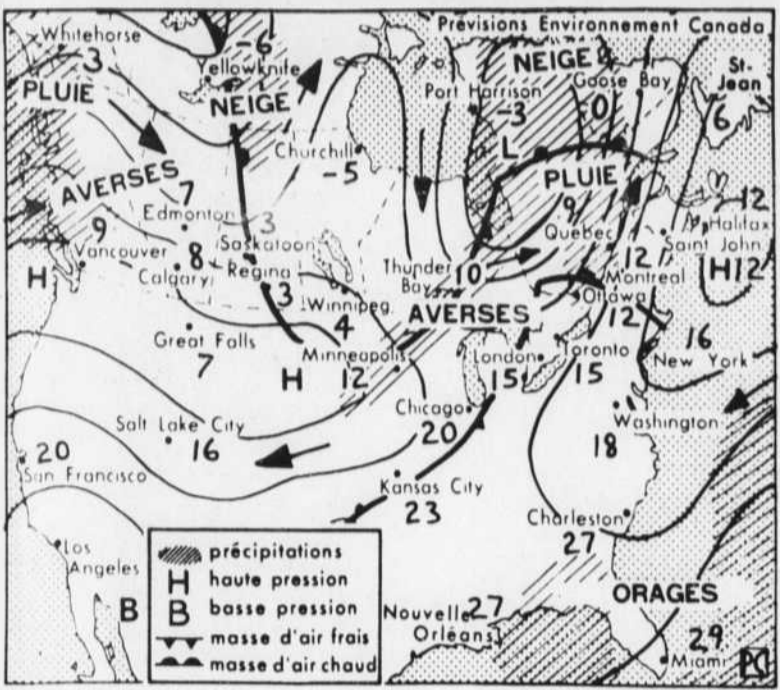
Livraison gratuite les jeudis et vendredis soirs après 18h00 et le samedi. Commande minimum \$20.00.

STATIONNEMENT GRATUIT POUR NOS CLIENTS

Les jeudis et vendredis soirs après 18h00 et le samedi avec commande — minimum de \$20.00.

Stationnement intérieur Place Ville-Marie

AMÉRIQUE



A midi, aujourd'hui.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: ennuagement en matinée. Averses de neige, se changeant en averses de pluie et vents modérés en après-midi. Maximum plus de 8. Mardi: nuageux avec quelques averses.

Chibougamau, nord de la Haute-Mauricie et Lac-St-Jean: ennuagement. Averses de neige ou de pluie, avec vents modérés, en fin de journée. Maximum de 4 à 6. Mardi: nuageux avec quelques averses et doux.

Laurentides, Québec, Trois-Rivières

et sud de la Haute-Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 8 à 10. Mardi: beau et doux.

Outaouais et Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 10 à 12. Mardi: beau et doux.

Baie-Comeau et Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 4 à 6. Mardi: ennuagement et doux.

Rimouski et Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 4 à 6. Mardi: ennuagement et doux.

Chinois — en particulier lors de la visite de M. Fukuda aux Etats-Unis, en mai, M. Carter lui aurait alors dit que l'inclusion de la clause anti-hégémonique dans le traité "ne contraindrait en rien la politique américaine".

Pour les Etats-Unis, depuis la formulation de la "Nouvelle doctrine du Pacifique", par M. Ford à Honolulu en décembre 1975, la Chine tient une place centrale dans l'opposition à toute hégémonie en Asie. Alors que dans la "doctrine de Guam", M. Nixon se contentait de passer la main aux Asiatiques pour continuer la guerre contre le communisme, M. Ford en employant la terminologie chinoise se référait implicitement à l'URSS comme adversaire potentiel. En ce qui concerne le Japon, les Etats-Unis marquaient aussi clairement à cette époque que Tokyo devait renoncer à ses tentatives pour être en bons termes aussi bien avec Pékin qu'avec Moscou. M. Kissinger n'a pas hésité à le dire: "L'équidistance est un mythe".

A ce faisceau d'intérêts convergents de la Chine et des Etats-Unis s'est ajouté un élément qui a joué un rôle déterminant: la situation politique intérieure du Japon.

Le départ de la scène politique de M. Tanaka, l'ancien premier ministre qui normalisa les relations entre Tokyo et Pékin, a certainement contribué à retarder la signature du traité de paix et d'amitié prévu dans le communiqué commun de 1972. Par la suite, un gouvernement faible comme celui de M. Miki ne parvint pas à l'imposer. L'arrivée au pouvoir en 1976 de M. Fukuda, connu pour ses liens avec le lobby pro-taiwanais, ne constituait pas non plus a priori un contexte favorable. C'est pourtant grâce à lui que le traité va être signé.

Au printemps dernier, à quelque six mois de la désignation d'un nouveau premier ministre, M. Fukuda, qui entend rester au pouvoir mais dont la popularité est au plus bas, est à la recherche d'un succès à mettre à son actif. Pour renforcer sa position au sein de son parti, il pense à dissoudre la Chambre basse (c'est en effet toujours en ce cas le "clan" du premier ministre qui "ramasse" le plus de sièges), mais l'opposition des autres fractions du PLD l'en empêche. Son adversaire le plus dangereux dans la course au pouvoir est M. Ohira, secrétaire général du PLD, un ami de la Chine — il était ministre des affaires étrangères au moment de la normalisation — et un partisan de la signature du traité. M. Fukuda décide donc non seulement d'enlever son atout (la Chine) à M. Ohira, mais encore de s'octroyer un avantage déterminant

gence ne devienne collective et que l'usage la réhabilite. Ce qui est arrivé souvent au cours des siècles et dans toutes les langues. Pourquoi parle-t-on de "lastic" au lieu de "élastic"? Par paresse d'articulation. Dire "vint" pour vent peut faire que l'interlocuteur ne comprendra pas. Non, chère Madame, même si vous chantez: "J'ai un beau levier dans ma cuisine, sur l'air de "Deux grands boeufs dans mon étable", cela ne va pas. C'est d'un évier qu'il vous faut chanter. Avoir une "grosse allowance est un barbare (allowance). Le mot allowance n'existe pas. Cela peut être une allocation ou une prestation. "Ah, dit l'autre, on fait du galpinisme?" "Véridique, cette déformation, d'alpinisme. "Quel ostéiste que cet homme", me déclare une épouse furieuse. Elle voulait dire "quel obstiné", je sais, mais peut-être qu'un jour elle dira cela devant des gens qui ne la comprendront pas. Alors, faisons attention à ces expressions imagées.

A Paris, une brave crémère à la voix forte déclarait que son mari était "fier comme un p'tit banc" (fier comme Artaban). Madame Angot est encore bien en vie: c'est ainsi que tomber dans les pommes devient tomber dans les pommes. La "vox populi" est forte.

La réaction de la population aux nouveaux mots qu'ils entendent ou aux expressions qu'ils adaptent librement est amusante et est un important aspect de l'évolution linguistique: la pomme de terre en robe des champs (cuite au four avec sa pelure) est bien décrite par la "voix du peuple" quand il en fait une pomme de terre en robe de chambre. Les mots étrangers sont aussi francisés par le peuple, phonétiquement intégrés à leur système linguistique. C'est après tout ce qu'on peut affirmer quand on dit que le peuple "fait" la langue.

pour rester au pouvoir en signant avec Pékin.

Selon des sources proches du premier ministre commence alors, en mai - juin, un marchandage serré entre les Chinois et les émissaires de M. Fukuda. Les arguments de ces derniers ont pour poids: chef d'un clan du PLD traditionnellement favorable à Taiwan, M. Fukuda se fait fort d'obtenir l'assentiment de son groupe (les membres de la fraction Fukuda seront en effet d'autant plus sensibles aux demandes du premier ministre qu'ils ont tout intérêt à ce qu'il reste au pouvoir). En échange, le premier ministre demande aux Chinois des concessions de nature à désamorcer les critiques. Il leur laisse entendre que, s'ils ne saisissent pas cette chance, lui-même, qu'il soit au pouvoir ou non, bloquera pour de longues années la signature du traité.

Les Chinois sont très au fait des intrigues au sein de la majorité nipponne. Ils sont conscients que M. Ohira n'a pas un pouvoir suffisant dans le PLD pour imposer le traité au clan Fukuda si celui-ci s'y oppose. En outre, M. Ohira paraît en perte de vitesse: la défaite, lors d'une élection partielle en juillet, de l'un de ses proches qu'il avait soutenu de toute son influence le prouve. Les Chinois, qui attachent la plus haute importance à un rapprochement avec le Japon, décident de saisir la balle au bond et de faire des concessions.

Elles porteront sur les trois questions que mettent en avant au Japon les adversaires du traité: 1) la clause "anti-hégémonique" d'abord — Pékin accepte qu'un article du traité (art. 4) stipule: "Le présent traité n'affectera en rien les positions adoptées par chacune des parties contractantes dans ses relations avec les pays tiers"; 2) le problème des îles Senkaku (1): Japonais et Chinois conviennent que cette question sera réglée plus tard, Pékin s'engageant en outre à ce qu'aucun incident ne se produise dans cette zone; 3) ce n'est pas une concession mais vise à rassurer les Japonais: la Chine confirme son intention de ne pas renouveler le traité militaire sino-soviétique de 1950, qui fait du Japon l'"ennemi commun" des deux parties.

Selon les observateurs japonais, en définitive, les concessions chinoises sont de faible portée, notamment en ce qui concerne la clause anti-hégémonique: Tokyo souhaitait une formule plus claire: "Le traité n'est dirigé contre aucune puissance en particulier." Les Japonais n'ont pas obtenu satisfaction sur ce point. Concessions, observent les sinologues japonais, secondaires assurément aux yeux de M. Teng Hsiao-ping, mais qui n'auraient sans doute pas été possibles lorsque "la politique était aux commandes" à Pékin. Cela dit, pensent les spécialistes japonais de la Chine, les choses n'ont pas dû aller de soi. D'une part, il y a chez beaucoup de dirigeants chinois une méfiance et un rancœur persistants à l'égard du Japon: "Ce n'est pas du jour au lendemain, nous dit M. Minoru Takeuchi, professeur à l'université de Kyoto, "que, lorsque l'on prononcera le nom Japon, les Chinois entendront le bruit des geta (socques) et non celui des bottes." D'autre part, soulignent M. Takeuchi et d'autres "China watchers" (spécialistes des affaires chinoises) nippons, il existe à Pékin une ligne opposée à celle de M. Teng, qui s'articule peut-être autour de M. Hua Kuofeng, et n'est pas aussi favorable que le vice-premier ministre à un rapprochement avec le Japon.

Si l'intérêt de M. Fukuda a représenté un facteur non négligeable dans la signature du traité avec la Chine, un autre élément ne doit pas être écarté: la pression des milieux d'affaires. Bien que le Japon et la Chine aient conclu en février 1978 un accord commercial à long terme, qui prévoyait des échanges d'un montant de 20 milliards de dollars jusqu'en 1985, on laissait entendre à Pékin aux hommes d'affaires nippons que la signature du traité de paix et d'amitié ouvrirait des perspectives beaucoup plus grandes. Dans l'entourage du ministre des affaires étrangères, M. Sonoda, on ne cache pas que les questions économiques ont été un élément crucial pour parvenir à un assentiment au sein de la majorité: en se rapprochant de la Chine, affirme en outre l'hebdomadaire Economist, les Japonais entendaient surtout se placer en position privilégiée pour concurrencer les autres partenaires commerciaux de la Chine, les Etats-Unis et surtout la CEE.

Le calcul paraît juste puisque un mois après la signature du traité était décidé à Pékin, à l'occasion de la visite de M. Komoto, ministre du commerce extérieur et de l'industrie, une révision des objectifs de l'accord commercial de février. Prolongé jusqu'en 1990, ce traité servira de cadre à des échanges qui s'éleveront à 80 milliards de dollars, soit le quadruple du montant envisagé primitivement.

Malgré ces avantages immédiats, le rapprochement sino-japonais, décidé, estimement certaines personnalités politiques japonaises, un peu brusquement et surtout pour des raisons qui tiennent moins à la diplomatie qu'à la "cuisine" de la majorité, comporte aussi bien des incertitudes du point de vue de la stabilité de la zone Asie-Pacifique. (A suivre)

(1) Îles de la mer de Chine revendiquées par le Japon et la Chine, autour desquelles eut lieu, en avril dernier, un incident entre des pêcheurs chinois et la marine japonaise.

◆ **Washington**

posables américains, en particulier avec M. Cyrus Vance, secrétaire d'état. Le commentateur politique de la télévision israélienne a révélé à ce propos que la décision du gouvernement de renforcer ces points de peuplement avait été motivée par une déclaration du secrétaire d'état adjoint américain, M. Harold Saunders, à des notables cisjordanais, lors de son séjour à Jérusalem la semaine dernière.

M. Saunders avait laissé prévoir à ces notables la possibilité que les points de peuplement soient démantelés dans les années à venir, à la suite de la pression américaine sur Israël. La déclaration de M. Saunders qui n'a été publiée nulle part encore, a dit le commentateur, "a profondément irrité M. Begin et le conseil des ministres". Il fut décidé en conséquence de procéder au renforcement de ces villages, comme un acte de défi politique à l'égard des Etats-Unis, a-t-il ajouté.

Le président Anouar Sadate a qualifié d'"obstacle très sérieux" aux négociations israélo-égyptiennes "la décision israélienne de renforcer les implantations en Cisjordanie et le désaccord sur la question de Jérusalem". Le président égyptien qui s'adressait

aux télévisions étrangères après sa conversation téléphonique avec le premier ministre israélien, au sujet du prix Nobel de la paix, estime toutefois que "tout peut être réglé si nous nous attachons aux accords de Camp David".

Notre véritable récompense sera la paix elle-même, se sont dits par téléphone le président égyptien et le premier ministre Begin. L'attribution du prix a déclenché pourtant dans le monde une remarquable polémique. Beaucoup s'étonnaient que M. Begin reçoive le prix au même titre que M. Sadate. L'Union soviétique parlait de "plaisanterie", les pays arabes du "front de la fermeté" condamnaient le choix.

Les négociations ont repris samedi davantage grâce à une intervention personnelle du président Carter auprès d'Anouar Sadate qu'à l'attribution du prix elle-même, mais le choix d'Oslo avait sans doute préparé le leader égyptien à se montrer réceptif à la requête de "son ami Carter" qui le pria de ne pas rappeler sa délégation.

Par ailleurs, chaque pays arabe, estimation, devrait trouver son compte au sommet de Bagdad. L'occasion est ainsi fournie aux Irakiens de sortir de leur isolement politique et de confirmer publiquement certains principes.

Isolée, militairement elle, par la "défection" du président Sadate, la Syrie, principal pays du "champ de bataille" après l'Egypte, aurait pu être tentée par une alliance avec l'Union soviétique. Elle devrait maintenant se satisfaire du soutien que lui apportera "l'hinterland" arabe, Arabie saoudite et Irak en tête.

Pour Riyad, qui, avec Bagdad, a joué un rôle essentiel dans la tenue du sommet, ce sera une nouvelle fois l'occasion d'affirmer le poids du royaume dans la politique arabe. Les Saoudiens, qui ne souhaitent pas "isoler l'Egypte", chercheront surtout, estime-t-on, à améliorer les conditions des négociations sur le Proche-Orient et à permettre à la Jordanie et à la Syrie de "tenir le coup" en attendant que Washington et le Caire aient obtenu des concessions beaucoup plus "substantielles" d'Israël.

Quelle que soit en effet l'issue du sommet de Bagdad, celui-ci, par le simple fait de se tenir, apparaît comme un moyen de pression sur les Etats-Unis auxquels le monde arabe entend rappeler qu'il est capable de faire bloc quand il le faut et qu'on ne saurait impunément jouer ses dissensions internes estime-t-on.

◆ **L'Iran**

la plus grande discrétion et les porte-parole des différentes tendances se sont refusés à en dévoiler l'heure et le lieu. Certains même n'ont pas voulu la confirmer.

Quoi qu'il en soit, la plupart des représentants ont tenu à souligner l'importance des décisions prises au cours de ces conversations en vue d'arriver à une action commune contre le chah.

Le porte-parole de M. Sandjabi a notamment souligné les conséquences qu'allait entraîner la prise de position à Qom de l'ayatollah Chariat Madari. Celui-ci, selon ce porte-parole, a menacé le régime du chah, au cas où il ne céderait pas, de prêter une lutte active. Il s'est donc en fait complètement aligné sur les positions de l'ayatollah Khomeiny.

On note par ailleurs que trente-quatre officiers supérieurs de la Savak, la police politique iranienne, ont été soit démis de leurs fonctions, soit mis à la retraite anticipée. Selon la presse iranienne, M. Parvez Sabeti, commandant en second de cette police a également été renvoyé.

Interrogé sur leur véracité, le ministre de l'Information, M. Mohammad Reza Ameli Tehrani a déclaré n'en savoir pas plus que ce qui avait été écrit.

M. Sabeti était l'adjoint du général Nemattollah Nassiri, démis de ses fonctions de responsable de la Savak en juin dernier après avoir dirigé cet organisme pendant treize ans. Celui-ci avait été remplacé par le général Nasser Moghadam, auparavant responsable des services secrets iraniens. M. Sabeti était responsable de la surveillance des activités politiques à Téhéran.

Quant au général Nassiri, âgé de soixante-deux ans, il fut d'abord nommé ambassadeur au Pakistan mais dut rapidement quitter ce poste, accusé de corruption, de tortures et d'arrestations illégales. Il est rentré en Iran ce mois-ci. Les autorités judiciaires se sont saisies de l'affaire. On attend leur décision.

Ces changements font suite aux promesses de libéralisation de la vie publique formulées ces derniers mois par le gouvernement et aux témoignages d'un millier de prisonniers politiques libérés la semaine dernière à l'occasion du cinquante-neuvième anniversaire du Chah. Ces témoignages font état de tortures infligées aux détenus par des membres de la Savak.

Le Teheran Journal rapporte des témoignages affirmant que les détenus étaient régulièrement torturés. Parmi les

30 octobre

par la PC et l'AP

1975 — Le prince Juan Carlos, successeur désigné du général Franco, assume les pouvoirs de chef de l'Etat espagnol. 1974 — Des fusiliers marins et des policiers hollandais donnent l'assaut à la chapelle d'une prison, près de la Haye, et libèrent 15 otages que des détenus retenaient prisonniers depuis quatre jours.

1971 — Paris et Moscou annoncent leur intention de faire de la coopération franco-soviétique "un facteur permanent de la vie internationale".

1968 — Après près de quatre jours de gravitation, le cosmonaute soviétique Georgui Beregovoy ramène sa cabine Soyuz-3 sur terre. Des chartes sont signées, en Tchécoslovaquie, qui créent des Etats fédérés et slovaques dotés d'une plus grande autonomie, mais unis dans une fédération.

1956 — Paris et Londres lancent un ultimatum à l'Egypte et à Israël, les mettant en demeure de cesser le feu. Le cardinal Mindszenty est libéré de prison, mais des forces soviétiques envahissent la Hongrie.

1958 — Une émission radio d'Orson Welles, dont le scénario, réaliste, évoque un débarquement de Martiens sur la Terre, provoque une panique aux Etats-Unis.

1922 — En Italie, Mussolini forme un gouvernement fasciste, dont il prend la tête.

Ils sont nés un 30 octobre: Angelica Kauffman, peintre suisse (1741-1807); Richard Brinsley Sheridan, auteur dramatique et homme politique anglais (1741-1816); le poète français André Chénier (1762-1794); l'écrivain russe Feodor Dostoïevski (1821-1881).

sevices décrits figurent les chocs électriques, la mise en place d'écouteurs sur les oreilles des prisonniers afin d'amplifier leurs cris sous la torture, l'immobilisation sur une chaise de métal sous laquelle chauffait un poêle électrique.

Une femme a raconté qu'elle a été suspendue les mains ligotées au plafond, tandis que des cigarettes étaient écrasées sur son corps nu.

"Des leur arrivée en prison, tous les détenus étaient battus en groupe", écrit le journal. "Chaque prisonnier politique subissait sa dose quotidienne de torture pendant sa détention", ajoute-t-il.

New York

...où la presse "instantanée" remplace les journaux en grève

par Alain-Marie Caron
Le Monde

NEW YORK — Le public new-yorkais dispose de titres de remplacement quand ses quotidiens habituels lui manquent. Le New York Times et le Daily News, en grève depuis les premiers jours du mois d'août, ont laissé la place sur les présentoirs à deux tabloïds, le Daily Press et City News. Le New York Post, qui a reparu la semaine dernière, avait été remplacé par le Daily Metro. Celui-ci a disparu à la réparation du Post, conformément aux accords passés avec le directeur du Post, Rupert Murdoch.

Le New York Times a même eu la semaine dernière un successeur d'un jour qui lui ressemblait comme un frère, Not the New York Times. Tout le journal, employant la typographie, la mise en pages et le style du New York Times, était un pastiche du grand quotidien new-yorkais. Sous divers pseudonymes, tels Joseph Toaster ou Fauna Lewis (sans rapport, bien sûr, avec la correspondante du New York Times à Paris Flora Lewis), des journalistes et des écrivains, aidés par les équipes du National Lampoon (mensuel humoristique) et du Village Voice (hebdomadaire new-yorkais "d'avant-garde"), se sont offert vingt-quatre pages d'humour farfelu. Le numéro daté 16 octobre a été vendu 1 dollar et a disparu des kiosques en un après-midi. Le principal titre de la "une" est accompagné d'une photo montrant le pont Queensboro cassé en deux: il se serait effondré sous les dix mille coureurs du marathon de New York (l'épreuve a lieu annuellement, cette année le 22 octobre, mais les coureurs ne sont que six mille). A droite de la première page, la mort du pape Jean Paul Ier fait également un titre. Originaire de Liverpool, il n'aurait régné que dix-neuf minutes, s'effondrant sur les microphones pendant sa première bénédiction, place Saint-Pierre. Un peu plus bas dans la page, un titre sur deux colonnes annonce que, devant ces morts en série, le Vatican considère sérieusement l'hypothèse d'une conspiration et "déploie les gardes suisses aux frontières défendables". A l'intérieur, d'autres nouvelles sportives, littéraires ou internationales sont traitées avec le même sérieux dans l'absurde.

Pour les titres moins fugitifs que sont le Daily Press et City News, il ne s'agit pas d'un jeu, mais d'une opération financière qui doit rapporter beaucoup en peu de temps. Certaines équipes se sont déjà fait une réputation dans ce genre d'opération. Ainsi les frères Stern, qui ont déjà réalisé des "journaux de grève" à Detroit et à Baltimore et qui ont monté le Daily Press en quelques semaines. Ils annoncent

un tirage de 400.000 exemplaires, soit 100.000 de moins que le New York Post avant la grève. Leur technique? De l'argent, une science des négociations "sur le tas" avec les distributeurs et sous-traitants d'imprimerie, qui ne veulent pas fermer boutique pendant la grève des grands journaux. Peu d'informations dans ces journaux, qui "bouclent" beaucoup plus tôt que les quotidiens ordinaires. Leurs rédacteurs, assemblés à la hâte, couvrent tant bien que mal la scène new-yorkaise et, pour tout le reste, recourent aux dépêches d'agences. Peu importe, semble-t-il: ils offrent un support aux annonceurs publicitaires, qui en ont désespérément besoin à un moment de l'année où les dépenses des consommateurs augmentent rapidement. Le public abusé par un peu d'encre autour d'une photo, peut satisfaire à une habitude d'achat profondément enracinée. De fait, les frères Stern ou Chris Hagedorn, le patron du City News, concentrent leurs efforts sur un point: la distribution, qui est un casse-tête aux Etats-Unis comme en France. Il faut que le "journal de grève" se trouve exactement aux mêmes endroits qu'un de ceux qu'il remplace. D'où des négociations serrées avec les distributeurs du New York Times ou du Daily News, et quelques cadres débouchés à grand renfort de dollars.

Quand les grands journaux new-yorkais reparaîtront, les "squatters" feront leurs valises. Rien ne sera calme pour autant, car, à l'exception du New York Times (environ 800.000 exemplaires par jour), la concurrence entre le Daily News et le New York Post est sévère. Rupert Murdoch, le directeur du Post, un Australien, qui est aussi propriétaire du Sun de Londres, avait déjà commencé à faire repartir son journal, alors que ses concurrents étaient toujours en grève. Devant des difficultés surgies dans les négociations entre ceux-ci et les syndicats, il a décidé de lancer immédiatement un projet qu'il préparait depuis un an: The Daily Sun, un tabloïd qui sera vendu 10 cents et sera disponible dans les kiosques en fin d'après-midi. Il devrait, selon Murdoch, s'adresser à une clientèle plus jeune que les journaux existants et recourir largement à la photographie.

En attendant, la grève déclencheur l'introduction du matériel moderne d'impression qui semblait devoir se régler rapidement, la semaine dernière, empêche toujours la sortie des "vrais" quotidiens new-yorkais.

Dans le passé, les linotypistes du New York Times ont obtenu la sécurité de l'emploi quoi qu'il arrive. Cette fois, ce sont les rotativistes et le personnel employé aux presses des journaux new-yorkais qui

poursuivent le même but. Ce que les patrons de presse négocient, au fond, c'est la possibilité d'écartier ces ouvriers de leur outil de travail devenu désuet, afin de pouvoir remplacer celui-ci.

Il y a quatre ans, les syndicats des linotypistes du New York Times devaient se résoudre à accepter l'introduction progressive des techniques de photo-composition. En échange, ils obtenaient une garantie d'emploi à vie pour les syndiqués, plus des gratifications et des conditions de retraite sans équivalent dans le reste du pays. Une fois admis, l'usage de la photo-composition a produit rapidement ses conséquences, qui, poussées à l'extrême, confient aux journalistes — avec la complicité du clavier, de l'écran de visualisation et de l'ordinateur — le travail de composition, qui était jusqu'ici du ressort des linotypistes. Il ne reste à ceux-ci que la tâche de coller les textes composés sur les pages-maquettes. Et encore, cette dernière opération, sans commune mesure avec le savoir-faire qu'ils avaient acquis au terme d'un long apprentissage, sera vraisemblablement, dans un proche avenir, réalisée électriquement.

Le 4 juillet dernier, indique M. Raskin, qui avait été longtemps le chroniqueur syndical du New York Times, et qui vient de publier une étude sur ce sujet dans la revue Atlantic Monthly, le Times vendait trente et une linotypes qui lui restaient. Achetés à l'origine pour environ 2 millions de dollars, elles ont été cédées pour quelques milliers de dollars seulement. La photo-composition utilisée au Times produit un millier de lignes de journal à la minute, soit l'équivalent de ce que pourraient produire deux cents linotypistes travaillant côte à côte.

Aucun des linotypistes, dont le travail a perdu sa raison d'être en juillet, n'est cependant tenu de quitter le journal. L'accord conclu entre son syndicat et le Times ne lui impose pas de date de départ en retraite, et son salaire est garanti au-delà de la convention collective actuelle, qui se termine en 1984. La note paraît sévère pour l'employeur. Mais celui-ci estime qu'il a désormais neutralisé l'atelier de composition, et que c'en est presque fini de la composition typographique.

Le conflit devait inévitablement toucher un autre stade de fabrication d'un journal: l'impression. Dans ce domaine, les syndicats ne s'étaient pas opposés à une modernisation partielle du matériel, mais avaient imposé dans leur convention collective le maintien en place du personnel maximum. Les employeurs new-yorkais, qui sont passés en quelques années de la défensive à l'offen-

AU FIL DES MOTS

La voix du peuple

par Louis-Paul Béguin

"Quel livre lisez-vous, mon enfant?" demandait une enseignante à son élève enrhumé qui était plongé dans la poésie baudelaire au lieu de faire ses devoirs.

— "Les Fleurs du Mal, mademoiselle", répondit la nasillardre enfant en cachant "Les Fleurs du Mal" dans son pupitre. "Continuez, ma chère petite, le bal est une occupation frivole".

Une mauvaise prononciation peut en effet vous épargner bien des tracas. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas soigner sa prononciation. Sans parler "pointu" avec la bouche en coeur et le petit doigt en l'air, et tout en gardant son naturel de Québécois, celui qui parle doit avant tout se faire comprendre. Et cela partout où l'on parle français. "Parler pointu" est l'expression qu'emploient les Marseillais pour désigner la prononciation parisienne.

"Je vis de bonne soupe et non de beau langage", écrit Molière dans les Femmes savantes. Point n'est besoin "d'imiter" la prononciation des uns ou des autres. Le français parlé a sa propre force. Il n'en faut pas moins éviter de déformer les mots par négligence de prononciation, à moins que cette négligence

La "normalisation" piétine au Liban

BEYROUTH (AF) — A trois jours du sommet arabe de Bagdad et bien que la trêve qui dure depuis vingt-deux jours se maintienne non sans quelques bavures, le plus difficile reste encore à faire au Liban, où les mêmes problèmes continuent de se poser depuis deux ans.

CSCE: réunion demain en Suisse

MONTREUX (AFP) — Cent vingt experts de 35 pays européens et nord-américains se réunissent demain à Montreux (Suisse), pour élaborer une "méthode de règlement pacifique des différends".

Il s'agit de rédiger un traité entre tous les États est-ouest-européens, ainsi que les États-Unis et le Canada, dans le cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

La Suisse, qui est à l'origine de ce projet, sera représentée par son chef du département politique (ministre des Affaires étrangères), M. Pierre Aubert. Elle compte sur le soutien des pays neutres, non-alignés et de certains petits États occidentaux et communistes.

La Suisse va proposer que la conférence siège maintenant pendant trois semaines, puis trois semaines au printemps, la première période étant consacrée aux déclarations générales, la seconde à la tentative de rédaction du traité. Mais il n'y a pas unanimité sur cette procédure, divers États souhaitant une seule session, aussi longue que nécessaire.

La Suisse souhaite que l'on adopte plusieurs méthodes de règlement des différends, notamment une cour d'arbitrage et des commissions d'examen, de médiation et de conciliation.

La principale innovation serait le droit de chaque État à saisir unilatéralement l'instance d'arbitrage et l'obligation pour l'autre partie de comparaître.

Actuellement, tous les traités de règlement des différends prévoient que les tribunaux internationaux ne peuvent être saisis qu'après accord entre les parties sur la définition précise du litige et leur engagement d'appliquer la sentence.

Cependant, la Suisse admet que sa proposition n'est pas encore applicable, et elle suggère que cette méthode ne soit retenue que pour certains différends, comme ceux sur la protection de l'environnement ou les transports.

Tension au pays basque

BILBAO (Reuter) — Le calme était revenu hier en Biscaye au lendemain des manifestations organisées d'une part par le parti nationaliste basque (PNV) pour s'opposer aux actes de violence dans la région, d'autre part, par des sympathisants de l'ETA.

Des accrochages ont eu lieu pendant plus de cinq heures samedi soir entre forces de l'ordre et extrémistes. Des incidents similaires se sont produits à Saint-Sébastien, Pampelune et Barcelone. A Bilbao, 16 personnes ont été interpellées, à Saint-Sébastien.

Le parti nationaliste avait du changer le parcours prévu par son cortège après que des extrémistes eurent réussi à déborder les barrières de police qui le protégeaient. Il avait en outre décidé d'y mettre fin plus tôt que prévu afin d'éviter tout incident.

Les responsables du parti nationaliste estiment néanmoins qu'elle a été couronnée de succès. Selon la police, 30.000 personnes ont défilé en cortège, selon d'autres estimations, ce nombre atteignait 100.000.

Ce parti devait se réunir à Pampelune hier, afin de décider de l'attitude à adopter à l'égard de la nouvelle constitution espagnole, dont les dernières dispositions devraient recevoir cette semaine l'approbation des Cortés (Parlement) pour être ensuite soumise à référendum.

Chambre partageant un même point de vue face au chef de l'État qui en défend un autre. Tel est le cas en ce qui concerne le problème le plus important à l'heure actuelle: la reconstruction de l'armée démantelée durant la guerre civile. Si les trois présidents sont d'accord pour la construction d'une armée "équilibrée" du point de vue confessionnel, ils ne donnent pas le même sens à cet adjectif.

Le chef de l'État continue de considérer que le noyau ac-

tuel de la troupe — vivement contesté par les musulmans et les progressistes — constitue l'embryon de la nouvelle armée.

Il est d'autre part hostile à la formation d'un conseil de commandement, vivement réclamé par les présidents de la Chambre et du conseil. Les commissions parlementaires de la défense et de l'administration et de la justice, ont été invitées à donner leur avis sur cette affaire.

D'autres questions, non moins importantes, telles la réduction au silence des médias non autorisés, continuent, d'autre part, de poser un problème: chacune des parties concernées refuse d'obtempérer aussi longtemps que "l'adversaire" n'aura pas été traité de la même façon.

Déjà, le démantèlement des ouvrages militaires et l'élimination des armes n'avaient été réalisés "que dans une certaine mesure", selon les propres termes du commandant de la Force arabe de dissuasion, le colonel libanais, Sami Khatab.

Et pourtant toutes ces mesures avaient été décidées par la conférence arabe de Beit

Eddine, en vue de rétablir la paix dans le pays. Elles avaient été approuvées par toutes les parties qui avaient été consultées avant leur publication.

Cette situation rappelle étrangement celle qui a prévalu au Liban à la suite des sommets arabes du Caire et de Riyad, qui, en octobre 1976, avaient mis fin à la guerre civile et dont les résolutions prévoyaient déjà l'exécution des mêmes mesures sur lesquelles l'État bute aujourd'hui.

Dans tous les milieux, on considère que les résultats du sommet arabe de Bagdad et l'accord de paix israélo-égyptien qui doit être signé aux États-Unis auront des conséquences certaines sur la situation au Liban.

La délégation libanaise, dirigée par le chef de l'État, M. Elias Sarkis, envisage d'ailleurs de soulever le problème du Liban à la conférence.

Il est vraisemblable toutefois que le sommet de Bagdad ne fera qu'entériner les résolutions de la conférence de Beit Eddine à laquelle participaient les principales parties concernées par la situation dans ce pays.

On note d'ailleurs que des accrochages à l'arme automatique ont opposé samedi soir, pendant une heure, soldats syriens de la Force arabe de dissuasion et miliciens chrétiens, dans le centre de Beyrouth, aux environs de la place des canons.

Quelques déflagrations de "RPG" (grenades auto-propulsées) ont également été entendues. On ignore les causes de cet incident, le plus important dans ce secteur depuis le début de la trêve, le 7 octobre dernier.

Les incidents se sont poursuivis de manière localisée, hier. A Sin El Fil, dans la banlieue nord-est de la capitale, soldats syriens de la FAD et miliciens chrétiens se sont affrontés dans la soirée à l'arme automatique et aux grenades auto-propulsées. Les échanges ont débuté vers la fin de l'après-midi et se poursuivaient sporadiquement à minuit. Le gros des forces syriennes de la FAD dans le secteur est de Beyrouth, rappelle-t-on, est installé à Sin El Fil, à la suite du déploiement aux sorties nord-est de Beyrouth et à Achrafieh d'unités séoudiennes de la force arabe.

La règle de la majorité est retardée en Rhodésie

SALISBURY (d'après Reuter et AFP) — Le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith estime que la règle de la majorité (noire) ne pourra pas entrer en vigueur le 31 décembre prochain comme l'avait promis le gouvernement intérimaire multiracial rhodésien.

Pour des raisons "purement techniques," l'exécution de ce projet prévu par l'accord de "règlement interne" du 3 mars dernier, a été retardée, a-t-il déclaré hier aux journalistes.

M. Smith a indiqué qu'il devait attendre un rapport du comité électoral avant de pouvoir se prononcer sur la durée du retard. Mais celle-ci pourrait s'étirer sur plusieurs mois, a-t-il dit.

M. Smith a par ailleurs évoqué son récent voyage aux États-Unis, le qualifiant de "grand succès". Le fait d'avoir été autorisé à entrer aux États-Unis constitue une reconnaissance "de facto" du gouvernement de Salisbury, a-t-il déclaré.

étaient bien équipées notamment avec des canons-anti-aériens et avaient abattu récemment 14 avions rhodésiens. Il a cependant refusé de dire si elles disposaient de missiles.

D'autre part quatre appareils militaires britanniques transportant du matériel sont arrivés hier en Zambie. Un premier avion chargé également de matériel militaire avait atterri à Lusaka la veille.

De source informée, on indique que l'appareil arrivé samedi soir contenait des canons anti-aériens qui seront déployés prochainement autour de Lusaka et éventuellement autour des camps de l'Union des peuples africains du Zimbabwe (ZAPU) de M. Joshua Nkomo, cibles des récentes attaques rhodésiennes, afin de dissuader la Rhodésie d'opérer à nouveau.

On indique de même source que ces armes ont été livrées à condition qu'elles ne soient pas remises au mouvement de M. Nkomo, co-président du Front patriotique. Les Britanniques devraient livrer ultérieurement des missiles air-sol Tigercat de faible portée lorsque les Zambiens auront eu le temps de s'entraîner à s'en servir.

La Chine pourrait également fournir une aide militaire à la Zambie, notamment pour l'entraînement de pilotes sur Mig-17 et Mig-21, dit-on de source informée.

Pourquoi une société canadienne a-t-elle une usine en Turquie? Parce que ça procure 1200 emplois chez nous.

Northern Telecom a signé récemment avec les PTT turcs son troisième contrat quinquennal de fourniture de matériel de télécommunications. Aux termes de cet accord nous exportons de l'équipement et des composants canadiens d'une valeur d'environ \$170 millions pour montage à l'usine de Northern Electric Telekomunikasyon A.S. (NETAS), à Istanbul.

Ce contrat procurera à lui seul presque 900 emplois par année, pendant cinq ans, dans les usines de Northern Telecom Canada, plus quelque 300 autres chez nos fournisseurs canadiens.

L'année dernière, les exportations de Northern Telecom Canada ont totalisé \$91 millions, soit plus de 10% de l'ensemble de notre production canadienne. Elles ont compté pour environ 2000 emplois dans nos usines du Canada et au moins la moitié de ce nombre chez nos fournisseurs.

Dans toute la mesure du possible nos ventes à l'étranger se font par exportation directe de produits finis fabriqués au Canada, qui nous font connaître avantageusement en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Cependant, sachant que les exportations seules ne nous assurent pas la part importante qu'il nous faut des deux plus grands marchés de télécommunications du monde — les États-Unis et l'Europe occidentale — nous avons recours à d'autres stratégies.

Par exemple, en Grande-Bretagne, en France et en Suède, nous avons pénétré le marché des télécommunications en accordant des licences de vente et de fabrication locales pour nos produits conçus au Canada, comme le système numérique de téléphonie commerciale SL* -1 et le téléphone Contempra*, de renommée mondiale.

En Turquie, notre entreprise fonctionne en copropriété avec l'État turc. Aux États-Unis et en Irlande, nous construisons et nous achetons des usines parce que ces États ne consentent de prêts à nos clients, que les compagnies de téléphone, que pour l'achat de matériel construit au pays. Plusieurs de ces implantations utilisent d'ailleurs des composants en provenance de nos usines canadiennes.

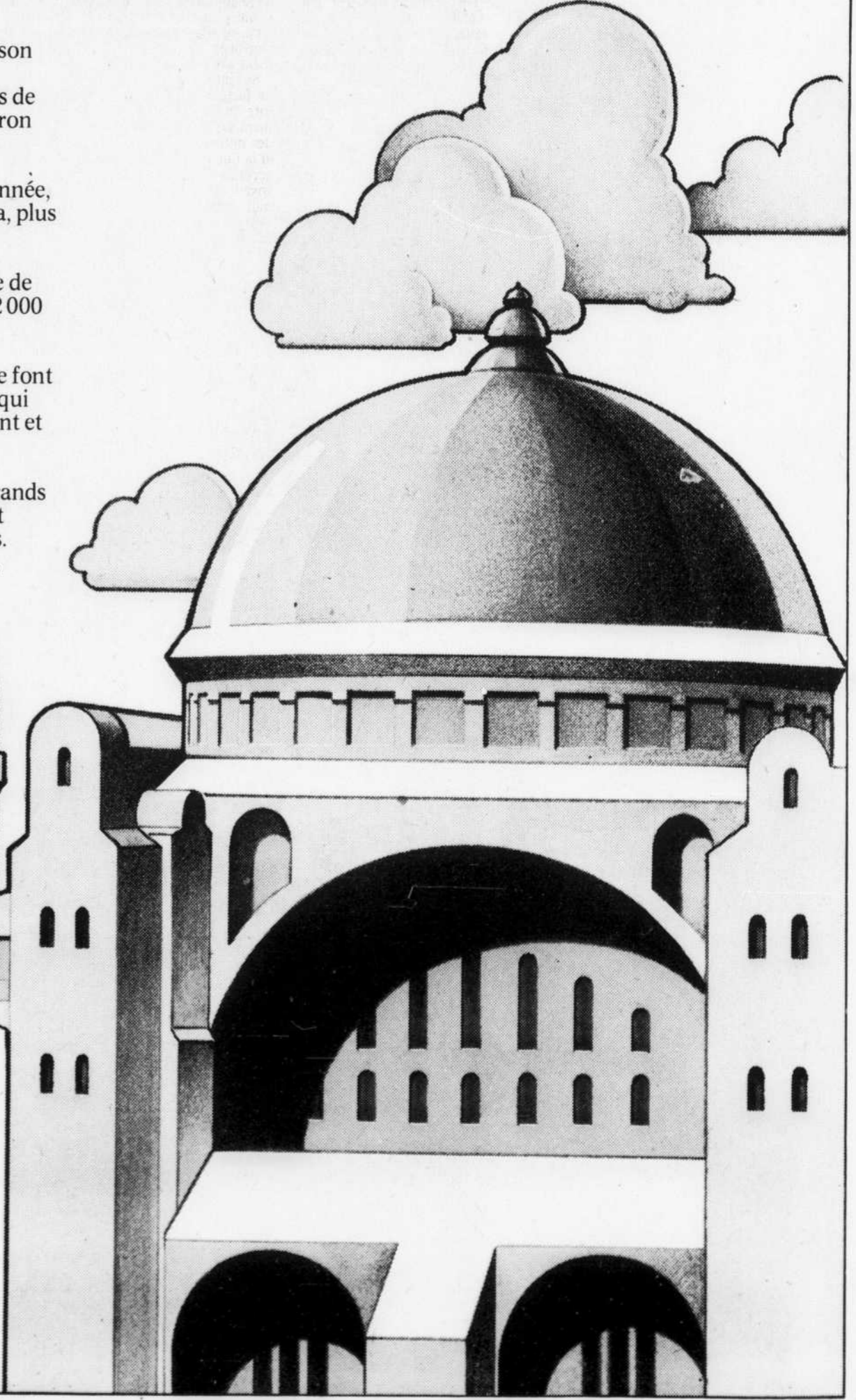
Donc, chacune de ces stratégies de marketing international procure des emplois au Canada: emplois dans la fabrication de produits d'exportation, emplois qui dépendent de la recherche industrielle financée en grande partie par les ventes à l'étranger et emplois dans la fabrication de composants pour les usines Northern Telecom de Turquie, d'Europe et des États-Unis.

*Marque de commerce de Northern Telecom Limitée.



MAÎTRISÉ AUJOURD'HUI LES TECHNIQUES DE DEMAIN

Usines à Amherst (N.-É.) (2); Aylmer (Qué.); Belleville (Ont.); Brampton (Ont.); Calgary (Alta.) (3); Charlottetown (I.-P.-É.); Kingston (Ont.); Lachine (Qué.); LaSalle (Qué.); London (Ont.); Montréal (Qué.) (2); North York (Ont.); Regina (Sask.) (2); Saint-Jean (N.-B.) (2); Saint-Jean (T.-N.); Saint-Laurent (Qué.) (2); Winnipeg (Man.) (3).



Le nouveau système d'information IBM 8100



1
2

EN 1964, NOUS LANÇONS L'IBM/360, QUI DEVAIT METTRE LA PUISSANCE DE L'INFORMATIQUE À LA PORTÉE DE PLUS DE PERSONNES QUE JAMAIS AUPARAVANT.

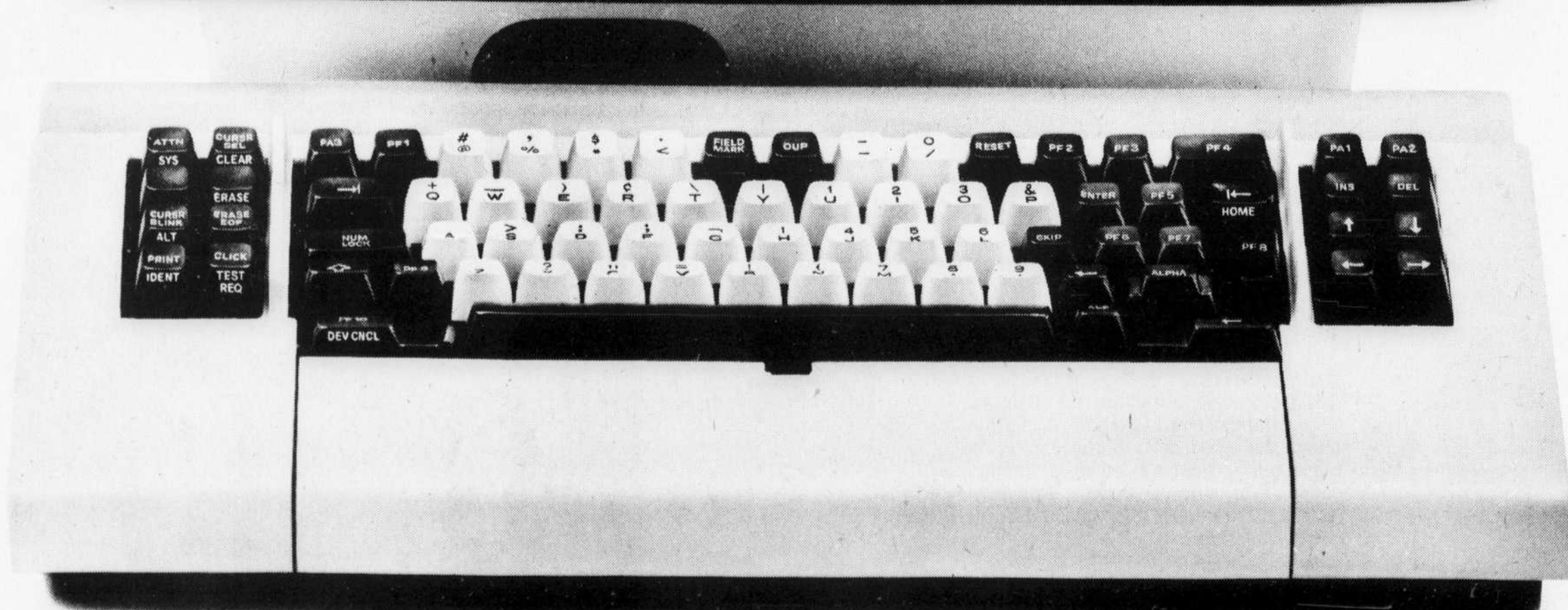
PLUS TARD, EN 1970, NOUS AVONS MIS SUR LE MARCHÉ L'IBM/370 ET DIMINUÉ AINSI LES COÛTS DE TRAITEMENT, CE QUI NOUS A PERMIS D'OFFRIR L'INFORMATIQUE À UNE VARIÉTÉ ENCORE PLUS ÉTENDUE D'ENTREPRISES.

AUJOURD'HUI, LA DIVISION INFORMATIQUE PRÉSENTE UN NOUVEAU ET REMARQUABLE SYSTÈME DE TRAITEMENT RÉPARTI. IL CONSTITUE UN MOYEN SÛR D'EXPLOITER L'UNE DES RESSOURCES ESSENTIELLES DE TOUTE ORGANISATION: L'INFORMATION.

Run
Set Up
A,a
A



E 6 8 3
A7832



Ce clavier est également disponible en français.

*Affichage simulé

De nos jours, dans presque toutes les organisations, on ressent vivement le besoin de mettre l'information à la portée des personnes qui en ont besoin, quel que soit l'endroit où elles se trouvent: à l'usine, au centre de distribution, au siège social ou dans une succursale.

La division Informatique d'IBM offre maintenant une solution globale et économique pour vos projets de traitement réparti: le nouveau système d'information IBM 8100.

Puissance, souplesse, polyvalence

L'IBM 8100 est une famille de produits polyvalente qui offre deux unités de traitement, de la mémoire sur disque, des postes d'affichage à fonctions multiples, une imprimante par ligne, un dérouleur de bande magnétique et deux systèmes d'exploitation. Les transactions sont à la base de l'IBM 8100, ce qui signifie que vous pouvez vous mettre à jour au fur et à mesure que se déroulent les activités dans toute votre organisation, qu'il s'agisse de ventes, de commandes ou de livraisons. Tout cela vient du fait que l'IBM 8100 est un système de traitement réparti, conçu au départ dans l'optique des communications.

Une solution complète

Grâce à l'IBM 8100, vous pouvez élaborer une solution complète fondée sur le partage des données, des ressources et des responsabilités de traitement entre l'ordinateur central IBM/370 et les services utilisateurs.

Vous pouvez commencer à former un réseau de traitement en coopération à n'importe quel niveau d'activité. Tous les éléments du système que vous développez sont fondés sur un principe commun de transmission, une architecture en d'autres termes. Ainsi, il vous est possible de gérer, de modifier et d'étendre votre système de traitement réparti sans que cela affecte votre investissement initial de façon radicale.

Adaptez le système à vos besoins

L'IBM 8100 vous permet de profiter des avantages de ces deux univers que

sont l'informatique répartie et le traitement centralisé, tout en vous laissant la possibilité de contrôler cette ressource qui pourrait bien être la plus importante de votre organisation: l'information.

Par exemple, on peut constituer un réseau de traitement en coopération en reliant les systèmes IBM 8100 à l'ordinateur central IBM/370. Les différents services sont alors en mesure de répondre sur place à leurs propres besoins de traitement des données et à la fois d'avoir accès à l'information emmagasinée dans la base de données du siège social.

Il est également possible d'installer les IBM 8100 comme unités de traitement autonomes afin de satisfaire aux besoins des services utilisateurs. Par la suite, les IBM 8100, ou certains d'entre eux, peuvent être reliés à l'ordinateur central IBM/370. Une autre possibilité consiste à établir la communication entre les IBM 8100 et à étendre la liaison jusqu'au siège social à une date ultérieure.

Et votre investissement initial vous laisse une marge de croissance. Vous pouvez ajouter au système toute une gamme d'unités d'entrée-sortie et de transmission; de plus, l'IBM 8100 est compatible avec le système de transmission IBM 3790.

De meilleurs résultats

Le système d'information IBM 8100 a été conçu afin que l'on puisse tirer le meilleur profit possible des talents et de la formation des gens.

Par exemple, vos spécialistes en informatique qui travaillent au siège social peuvent écrire des programmes et les distribuer aux emplacements des IBM 8100, afin d'assurer la cohérence dans toute votre organisation et d'en accroître la productivité.

Les programmes peuvent aussi être mis au point de façon décentralisée à l'aide de langages évolués tels que COBOL ou grâce à une fonction propre à l'IBM 8100, appelée système de gestion de la mise au point. Cette méthode efficace permet aux utilisateurs qui n'ont pas de connaissances en programmation de mettre au point leurs applications sur place, en remplis-

sant simplement sur l'écran les espaces vides d'un affichage approprié.

Le nouveau poste d'affichage de l'IBM 8100, l'IBM 8775, est facile à utiliser. Il offre en effet des fonctions évoluées telles que l'affichage en négatif ou clignotant et de dimensions variables. De plus, l'écran peut être divisé en partitions, les données de référence étant affichées dans une zone, alors que l'opérateur travaille dans une autre.

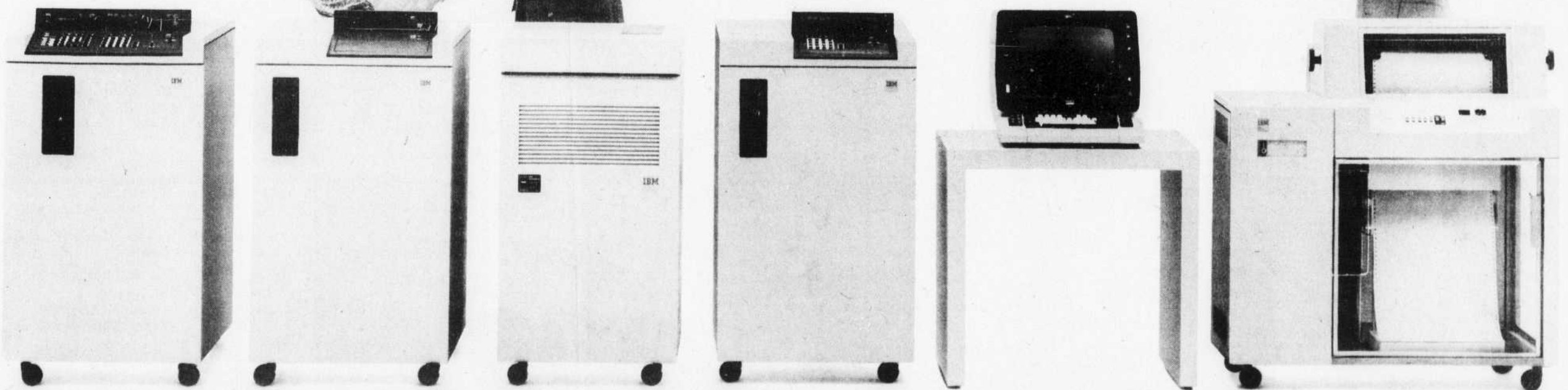
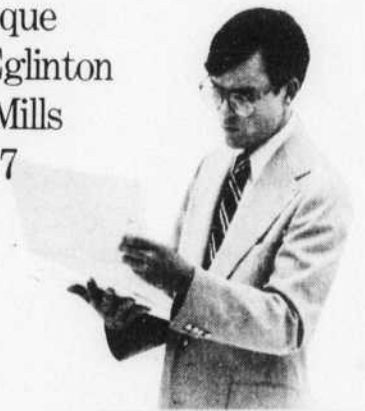
En plus de tout cela, les produits-programmes offerts avec le nouveau système donnent au personnel du service informatique situé au siège social la possibilité de diriger les opérations de n'importe quel système IBM 8100 directement à partir de l'installation centrale. Les spécialistes peuvent apporter leur aide si quelqu'un a besoin d'assistance en programmation ou si des difficultés se présentent. D'autre part, la mise à jour à distance des programmes se trouve grandement simplifiée.

Productivité accrue

Comme l'IBM/370 et l'IBM/360, l'IBM 8100 est remarquable à sa façon. Il peut contribuer à faire profiter vos investissements en informatique en mettant celle-ci à la portée de plus de personnes. Mieux encore, vous n'avez pas à choisir entre une productivité accrue d'un côté et l'établissement d'un réseau informatique de l'autre. Grâce au système 8100 et à l'architecture de transmission IBM, il ne s'agit plus de choisir l'un ou l'autre de ces éléments, mais bien les deux.

Et pour appuyer le tout, nous offrons l'assistance et le service de qualité qui ont toujours caractérisé IBM dans le domaine de la mise au point des applications, de l'installation ou de la formation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le représentant de la division Informatique de votre région. Ou alors, écrivez à l'adresse suivante:

IBM Canada Ltée
Division Informatique
1150 est, avenue Eglinton
Service 968, Don Mills
(Ontario) M3C 1H7



Unité de traitement
IBM 8140

Unité d'extension
IBM 8101

Dérouleur de bande
magnétique IBM 8809

Unité de traitement
IBM 8130

Poste d'affichage
IBM 8775

Imprimante par ligne IBM 3289

La synthèse qui nous distingue

IBM^{*}
IBM Canada Ltée

Moscou s'inquiète des contacts croissants entre dissidents de l'Est

Vienne (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement soviétique s'inquiète de plus en plus de l'accroissement des contacts parmi les dissidents d'Europe de l'Est, ont déclaré à Vienne des personnalités tchécoslovaques émigrées.

Jiri Pelikan, ancien directeur de la télévision tchécoslovaque a déclaré lors d'une conférence de presse que les responsables soviétiques avaient peur que l'"internationalisation" se répande chez les dissidents de l'Est comme une

épidémie.

"Il est difficile de parler d'une Internationale des droits de l'homme dans le bloc soviétique mais la tendance est déjà là", a déclaré Zdenek Mlynar, ancien secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque.

Des dissidents tchèques et polonais qui ont été en contact avec des dissidents soviétiques, hongrois et allemands de l'Est, se sont rencontrés à la frontière tchéco-polonaise en août et septembre. La police a

interrompu une troisième rencontre ce mois-ci.

Avec le journaliste en exil Pavel Tigríd, MM. Pelikan et Mlynar ont diffusé un communiqué des dissidents de la Charte 77, prévu pour coïncider samedi avec le 60e anniversaire de la fondation de l'Etat tchécoslovaque.

Ce communiqué appelle tous les Tchécoslovaques à oeuvrer ensemble pour protéger les droits de leurs concitoyens, "spécialement les droits de ceux à qui on les a

retirés".

Le document déclare que le gouvernement de Prague a créé une atmosphère dans laquelle un citoyen peut vivre "seulement s'il se compromet de façon embarrassante et s'il viole sa conscience".

Peu de gens en Tchécoslovaquie soutiennent le pouvoir et la plupart éprouvent le besoin d'un gouvernement démocratique, a ajouté M. Mlynar.

Les trois dissidents ont aussi diffusé une déclaration des droits de l'homme signée par plus d'une centaine de Tchécoslovaques en exil, communistes et non-communistes.

D'autre part, le dramaturge Pavel Kohout, l'un des premiers signataires de la Charte 77, est arrivé samedi après-midi à Vienne.

M. Kohout, qui a reçu un visa d'émigration pour l'Autriche, a été invité par le Burgtheater de Vienne, où il doit travailler comme conseiller pendant quelques mois. Il aurait l'intention de participer à une réunion d'écrivains à Helsinki.

L'auteur a déclaré à des amis tchécoslovaques émigrés qu'il ne ferait aucune déclaration publique ni aucun commentaire critique sur le gouvernement tchécoslovaque au

cours de son séjour en Autriche.

Ferme partisan du mouvement de la Charte 77 M. Kohout a refusé l'année dernière la proposition du chancelier autrichien Bruno Kreisky qui l'invitait à accepter l'asile politique en Autriche. Il a ensuite repoussé les pressions des services de sécurité tchécoslovaques pour le persuader d'accepter un exil volontaire.

Pavel Kohout est tombé politiquement en disgrâce après avoir soutenu le régime réformiste d'Alexandre Dubcek.

En outre, la chanteuse Marta Kubisova a renoncé ces jours derniers à ses fonctions de porte-parole de la Charte pour raisons de santé. La démission de Mme Kubisova place les signataires de la charte dans une position difficile. Le manifeste n'a, en effet, plus que le professeur Ladislav Hejdanek comme porte-parole encore en liberté.

Enfin, Jiri Chmel, un géophysicien de 23 ans, a été condamné mercredi à 18 mois de prison par un tribunal de Most (Bohême) pour avoir diffusé la charte 77 et tenté de recruter de nouveaux signataires du manifeste, apprend-on à Prague dans les milieux proches de la charte.

Chine: le petit livre rouge de Mao critiqué

PEKIN (Reuter) — Bible de la révolution culturelle, le petit livre rouge des pensées de Mao que brandissaient les foules chinoises n'est plus sacré au pays de Hua Kuo-Feng. Objet de critiques sans précédent dans la presse, il pourrait même être retiré de la vente.

Guanming, le quotidien des intellectuels chinois, est passé à l'attaque jeudi, écrivant que la révolution chinoise avait créé un groupe important de dirigeants expérimentés et de valeur, dont le plus grand était Mao Tsé-toung.

"Mais Mao Tsé-toung était un homme, pas un Dieu", poursuivait le journal.

Renchérissant, Le Quotidien du peuple, organe du parti communiste, écrivait vendredi que le petit livre rouge avait été revu par Lin Piao, successeur présomptif de Mao jusqu'à sa disgrâce et sa mort, en 1971, alors qu'il fuyait la Chine vers l'Union soviétique. Le journal accusait Lin Piao et la bande des quatre, sous la direction de la veuve de Mao, Chiang Ching, d'avoir utilisé les citations du petit livre rouge pour remplir leurs propres desseins.

Pour les observateurs diplomatiques, ces critiques insuitées du petit livre rouge s'inscrivent dans la politique des nouveaux dirigeants chinois désireux de repousser les bornes idéologiques d'une décennie agitée.

Pendant la révolution culturelle, le petit

livre rouge contenant de brefs extraits d'écrits ou de discours de Mao était dans toutes les mains. On disait alors qu'une seule pensée de Mao en valait 10.000.

"De cette manière, le système de la pensée de Mao a été démembré et réduit à des maximes qui n'avaient ni lien entre elle ni contexte historique propre", écrivait vendredi le Quotidien du peuple.

Pour Guanming, Lin Piao et la bande des quatre avaient forcé le peuple chinois à un respect religieux pour la pensée de Mao et le Marxisme-léninisme, transformant la science en théologie.

"Le mouvement de déification entrepris par Lin Piao et la bande des quatre a fait renaître la brutalité, les ténèbres et les terreurs du moyen âge".

"Il nous faut brandir haut le grand étendard du président Mao, nous opposer aux religions nouveau style et détruire les superstitions modernes. Il nous faut remplacer le mouvement de déification de Lin Piao et de la bande des quatre par un mouvement de libération de l'esprit", écrit le journal des intellectuels.

Revenant à la charge samedi, Guanming s'est élevé contre les biographes de Mao qui le font naître dans une famille de paysans pauvres. En fait, il est né d'une famille d'agriculteurs devenus riches, affirme-t-il.

Un nouveau syndicat "indépendant" en URSS

Moscou (d'après Reuter et AFP) — Un groupe de dissidents soviétiques a annoncé samedi la création d'un nouveau syndicat indépendant pour remplacer celui qui a été démantelé cette année par le KGB.

Dans une série de documents remis aux correspondants occidentaux à Moscou, huit dissidents déclarent avoir créé "l'Association interprofessionnelle libre des travailleurs", affirmant que les intérêts des travailleurs soviétiques ne sont défendus par aucune organisation qui ne fasse pas partie de l'appareil étatique.

L'Association, qui, affirment-ils, compte déjà 100 membres, entend suivre les principes du "syndicat libre" fondé l'an dernier par des travailleurs dans plusieurs villes d'Union soviétique qui voulaient ainsi faire connaître leurs griefs contre leurs employeurs.

Le KGB avait à l'époque arrêté plusieurs membres de ce syndicat dont son principal animateur, M. Vladimir Klebanov, après que ceux-ci eussent convié à plusieurs reprises les correspondants occidentaux à Moscou, à des conférences de presse.

M. Klebanov, un mineur ukrainien, et plusieurs membres de ce syndicat avaient été, soit envoyés dans des asiles psychiatriques soit condamnés aux travaux forcés.

Parmi les responsables de la nouvelle association figure un membre du syndicat interdit, M. Ievgeni Nicolav, zoologue. Ils ont lancé un appel aux organisations internationales et à la confédération internationale des syndicats libres, dont

le siège est à Bruxelles.

M. Nicolav a déclaré avoir été remis en liberté le mois dernier après plusieurs mois de détention dans un hôpital psychiatrique.

Vladimir Borisov, un dissident de Léningrad, et Liudmila Agapova, épouse d'un marin soviétique passé à l'ouest en Suède en 1974, font également partie de l'association.

Les sept fondateurs du nouveau mouvement ont indiqué que leur tentative "prolonge" les efforts des militants du "syndicat libre" (créé en 1977) et du "syndicat indépendant" (créé au printemps 1978). Les initiateurs du nouveau mouvement ont déclaré qu'ils tiendront compte dans leur entreprise "des erreurs et des insuffisances" de ces deux syndicats "pratiquement écrasés par les organes du pouvoir".

Cependant, un porte-parole du "syndicat indépendant", M. Vsevolod Kouvakine, a affirmé de son côté samedi que le mouvement auquel il appartient poursuivait ses activités, et a refusé d'apporter sa caution à la nouvelle "association libre", exprimant par la même occasion des réserves sur certains de ses initiateurs.

Dans son manifeste, l'association déclare que les travailleurs soviétiques craignent de déposer leurs revendications parce qu'ils ne disposent d'aucun moyen indépendant pour le faire et qu'ils sont intimidés par les mesures répressives exercées par les autorités à leur encontre.

"Au mépris des engagements inhérents aux statuts (des syndicats), les responsables syndicaux jouent le jeu des autorités, trahissant ainsi

les intérêts des travailleurs. Leur activité ne constitue qu'une extension de l'appareil de l'Etat", poursuit le manifeste.

Ces dissidents ont en outre rendu public un appel signé par 75 personnes demandant à Amnesty International d'intervenir en faveur de Vladimir Skvirsky, récemment arrêté par le KGB.

Combats à l'est de l'Afghanistan

ISLAMABAD (AFP) — Des combats violents ont opposé à la mi-octobre l'armée afghane à des guerilleros des tribus pathanes dans l'est du pays, indique un communiqué du Mouvement de la révolution islamique (MRI) reçu à Islamabad.

Le communiqué fait état de plus de cent soldats tués dans quatre accrochages entre le 17 et le 19 octobre dans les provinces de Khunar, Laghman et Paktia, respectivement situées au nord-est, à l'est et au sud-est de Kaboul. Pour la première fois, les guerilleros affirment avoir tué un officier russe, le 17 octobre à Kamdesh (province de Khunar). Selon le MRI, des officiers russes en grand nombre encadrent l'armée afghane depuis la révolution d'avril.

En raison de l'isolement de ces régions, il est impossible aux correspondants étrangers de vérifier la réalité et l'importance des combats. Il semble cependant, d'après le témoignage de résidents de Kaboul, que des incidents nécessitant l'intervention de l'armée se soient produits récemment dans ces provinces.

Des témoins affirment que Kamdesh, grosse bourgade du nord du Kunhar, a été rasée. En outre, plusieurs centaines de réfugiés de cette zone sont arrivés dans les provinces frontalières toutes proches du Pakistan.

Le gouvernement révolutionnaire afghan a toujours nié se heurter à une insurrection armée des tribus pathanes et expliqué les mouvements de l'armée dans l'est du pays par la nécessité de lutter contre la contrebande qui fleurissait dans ces régions avant le coup d'Etat du 27 avril.

Le Mouvement de la révolution islamique provient de la fusion en septembre dernier de deux mouvements religieux d'extrême-droite, le Jamiat islami et le Hezbi islami qui ont revendiqué à plusieurs reprises la responsabilité de coups de main contre le régime révolutionnaire de M. Noor Mohammed Taraki.

NOUVEAU TAUX

9.25%

chaque année pendant 7 ans

les Obligations d'Épargne du Canada

9.25%

chaque année pendant 7 ans

une chance en or

Une chance en or de faire un bon placement

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada gardent les mêmes caractéristiques qui en ont fait, depuis 32 ans, l'investissement favori de millions de Canadiens. Elles sont garanties par toutes les richesses du Canada et sont encaissables en tout temps. Elles rapportent 9.25% chaque année pendant 7 ans. Vraiment, c'est une chance en or de faire un bon placement.

L'obligation à intérêt régulier

Si vous désirez recevoir votre intérêt annuellement, vous apprécierez l'obligation à intérêt régulier. Elle paie intérêt le 1er novembre de chaque année par chèque ou, si vous préférez, par dépôt direct dans votre compte.

Dans ce dernier cas, votre intérêt sera automatiquement déposé dans votre compte de chèques ou d'épargne. Il suffit d'en faire la demande à l'achat de vos obligations.

Les obligations à intérêt régulier sont offertes au comptant en coupures de \$300, \$500, \$1 000, \$5 000 et \$10 000.

L'obligation à intérêt composé

Si vous désirez faire fructifier votre investissement, vous préférerez l'obligation à intérêt

composé, qui permet de capitaliser l'intérêt. Dès le troisième mois, votre intérêt sera automatiquement réinvesti à un taux annuel garanti de 9.25%.

Voici comment une obligation à intérêt composé de \$100 croîtra:

1er nov.	Valeur	1er nov.	Valeur
1979	\$109.25	1983	\$155.63
1980	\$119.36	1984	\$170.03
1981	\$130.40	1985	\$185.76
1982	\$142.46		

Vous pouvez vous procurer vos obligations à intérêt composé au comptant ou selon le Mode d'épargne mensuelle. Elles sont offertes en coupures de \$100, \$300, \$500, \$1 000, \$5 000 et \$10 000.

Profitez-en...

Les Obligations d'Épargne du Canada sont maintenant en vente chez tous les agents-vendeurs autorisés: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires.

Cette année, vous pouvez en acheter jusqu'à \$30 000. Cependant, les détenteurs de l'émission spéciale de remplacement 1968 (SR) et de l'émission 1969/70 (S24) peuvent réinvestir tout le produit de leurs obligations échéant cette année en sus de ce montant.

Sûres, flexibles, rentables, encaissables en tout temps, tout compte fait les Obligations d'Épargne du Canada, sont plus que jamais une chance en or de faire un bon placement.

CAMBIO WECHSEL CHANGE

Quelle que soit **VOTRE** langue...

vous constaterez que le taux de change de Guardian parle de lui-même. Nous achetons et vendons environ toutes les monnaies, de l'Afghanis au Zlotys, et offrons par la même occasion des traites bancaires dans vingt pays différents. Les chèques de voyage, indispensables au cours de vos voyages, sont disponibles en **DIX** devises différentes dont les francs suisses et les marks allemands.

Quels que soient vos besoins de change, n'hésitez pas à communiquer avec Guardian ou passez nous voir dès maintenant.

UN SEUL ARRÊT POUR TOUTES VOS TRANSACTIONS MONÉTAIRES!

(514) 842-8251
618 rue St-Jacques
Montréal, Canada
H3C 1E3
Télex: 05-2572

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN

La déséxisation des rôles

Le Conseil du statut de la femme rendait public, il y a une semaine, un important document de 335 pages intitulé "Pour les Québécoises: égalité et indépendance". Nous avons déjà fait état, dans ses grandes lignes, de cette politique d'ensemble de la condition féminine dont le grand principe directeur est la déséxisation des rôles, principe qui sous-tend les 306 recom-

mandations du rapport et sur lequel nous nous étions attardés. Nous présentons aujourd'hui un résumé de quelques têtes de chapitres concernant plus particulièrement l'égalité des conjoints, le travail, l'éducation, les sports, la culture, la santé physique et mentale des femmes et leur absence des structures du pouvoir.

Les femmes sont absentes des structures du pouvoir au Québec

par Renée Rowan

Si le Conseil du statut de la femme adresse ses 306 recommandations au gouvernement du Québec, il n'en reconnaît pas moins, dès les premières pages du rapport que ces recommandations impliquent des changements profonds qui exigent la participation de tous les milieux sociaux. Et aux femmes en particulier, le CSF rappelle que "le pouvoir se négocie ou se prend, il n'est jamais donné". Pour cela, les femmes doivent s'engager à tous les niveaux de décisions.

Dans la partie du document intitulée "femmes et pouvoir", il est clairement démontré que le pouvoir des Québécoises, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, est fort réduit. "Que ce soit dans les institutions privées, publiques ou parapubliques, dans les partis politiques ou encore dans les divers groupes de pression, les femmes n'exercent guère de pouvoir de décision". A l'appui de cet avis, voici quelques statistiques qui parlent par elles-mêmes:

- dans les cinq principaux partis politiques, seulement 6,5% de l'ensemble des candidats étaient des femmes lors des dernières élections;

- depuis 1940, seulement sept femmes ont été élues à l'Assemblée nationale du Québec;
- dans la fonction publique et dans les sociétés d'Etat, les femmes occupent 1,48% des postes de cadres alors qu'elles composent 50,87% du personnel de bureau;
- en 1975, selon Statistique-Canada, seulement 3,4% des travailleuses contre 8,4% des travailleurs canadiens occupaient des postes de direction;
- à la Centrale de l'enseignement du Québec composée de 77% de membres féminins, on ne compte que 10% d'entre eux au Conseil provincial;
- au sein de la Fédération des commissions scolaires catholiques, seulement 7 des 52 membres du bureau de direction étaient des femmes en juin 1976;
- dans tous les conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec (CRSS), les femmes sont représentées dans trois régions seulement;
- le 30 juin 1978, on ne comptait encore que 12% de femmes parmi les 6.741 avocats au Québec et sur les 372 juges de tous les cours du Québec, 11 seulement sont des femmes.

Ces statistiques ne sont pas nouvelles, mais elles démontrent clairement et de

façon globale que "jusqu'à maintenant, les femmes ont peu participé aux prises de décisions qui touchent l'ensemble de la population québécoise".

Parce que cette absence prive les femmes de leur capacité de décider, d'orienter et d'imposer leurs points de vue et leurs décisions à la collectivité, le CSF engage les femmes à prendre une part active à tous les niveaux du pouvoir. A cet effet, dit le rapport, il semble important de sensibiliser les jeunes filles pendant leurs études aux conditions socio-économiques des femmes.

En plus de recommander au ministère de l'Éducation de s'assurer que cet enseignement touchant les droits de la personne et les dispositions juridiques concernant les femmes soit dispensé aux étudiantes dans les établissements d'enseignement, le Conseil recommande qu'une éducation à la participation politique et syndicale leur soit également donnée.

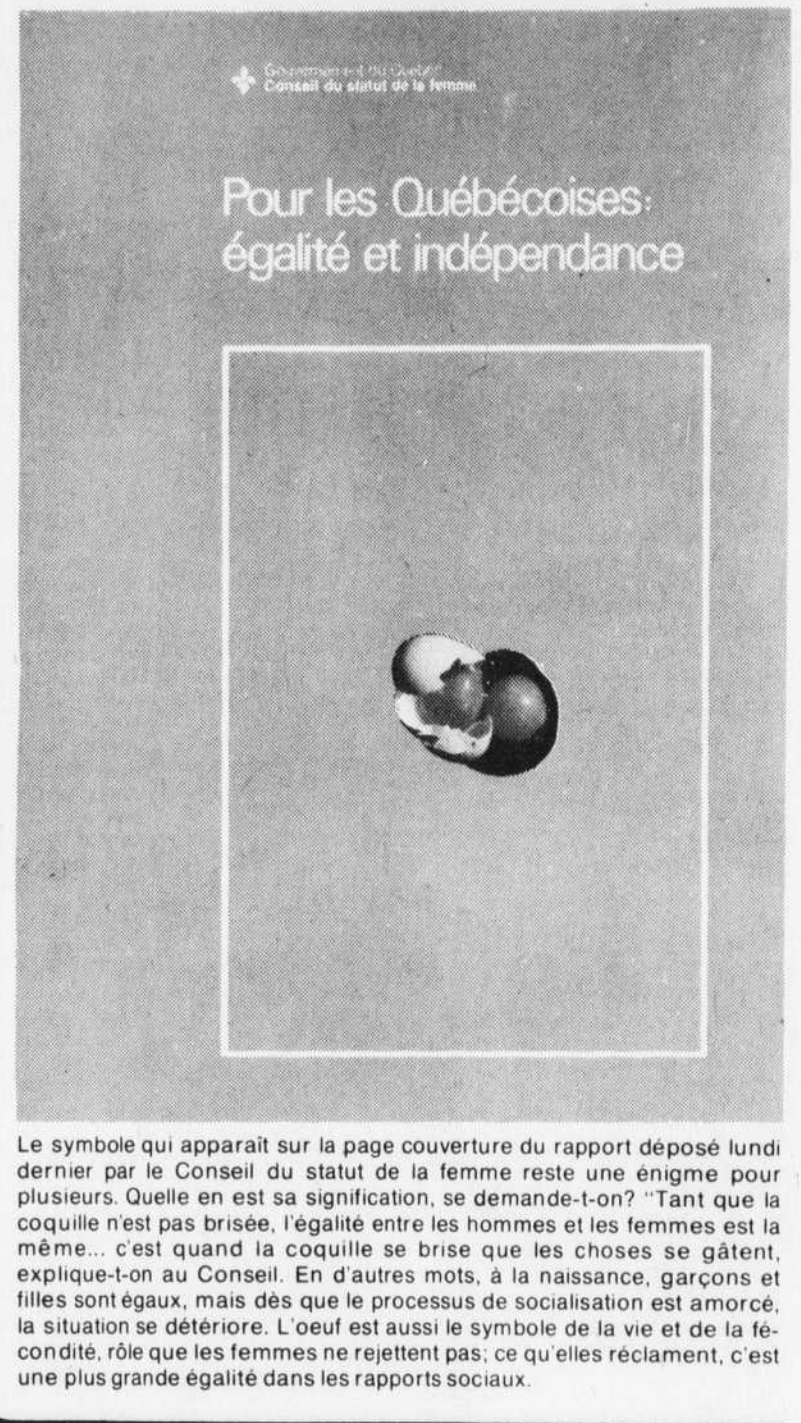
Toujours dans le but d'associer les femmes au projet de décentralisation des structures de pouvoirs envisagé par le gouvernement du Québec, le programme d'action du CSF recommande que le gouvernement favorise une représentation équilibrée d'hommes et de femmes dans

toutes les structures de décision qui relèvent de sa compétence.

Toutefois, met en garde le Conseil, "il ne serait pas pertinent que le gouvernement impose des quotas qui tourneraient vite au désavantage des femmes. Ces dernières seraient toujours "celles qui sont imposées" et cette mesure risquerait de les rendre plus marginales au sein des structures de pouvoir."

Il est tout aussi important, note encore le Conseil, que les femmes qui occupent des postes de responsabilité et de décision, ainsi que toutes celles qui s'impliquent dans diverses organisations, ne jouent pas le rôle d'alibi. "Au contraire, il faut qu'elles entraînent avec elles d'autres femmes capables de changer les règles du jeu."

Dans la conclusion du rapport, le Conseil rappelle aux femmes qu'elles forment 52% de l'électorat et que, conscientes de la position de force qu'elles occupent, elles peuvent maintenant négocier les changements qu'elles réclament. En conséquence, les Québécoises devront imaginer de nouveaux moyens d'action, développer une solidarité accrue indispensable à la mise en oeuvre du programme d'action du CSF.



Santé mentale: un véritable signal d'alarme

par Marie Laurier

Les femmes québécoises n'offrent guère un profil rééquilibré en ce qui a trait à leur santé physique et mentale. Ce sont elles, en effet, qui utilisent le plus fréquemment les services médicaux et les différentes formes de thérapie. Les statistiques parlent par elles-mêmes:

- deux fois plus de femmes que d'hommes dans les centres de soins de courte durée du Québec étaient traités pour névrose en 1976;
- deux fois plus de femmes que d'hommes — 6.763 hommes et 11.950 femmes —

se voyaient administrer des électrochocs dans la même année.

- les médecins ont dispensé 12.112 services médicaux pour 1.000 femmes âgées de 35 à 64 ans contre 7.259 pour les hommes du même âge en 1976.

Ce ne sont là que quelques données troublantes que le Conseil du statut de la femme porte à l'attention de tous les Québécois dans son rapport intitulé "Égalité et indépendance" qui vient d'être rendu public. Il s'agit là d'un véritable signal d'alarme en ce qui regarde notamment la santé mentale des femmes québécoises.

Le Conseil du statut de la femme reste perplexé devant la facilité avec laquelle les médecins dépistent facilement des névroses chez les femmes dans leurs diagnostics. Il s'interroge d'autant plus que les critères de santé mentale sont traditionnellement différents selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Il s'appuie en cela sur les conclusions d'une étude américaine révélant que les cliniciens reconnaissent comme attributs masculins l'agressivité, l'indépendance et l'objectivité et comme attributs féminins la gentillesse, la coquetterie, la passivité et le besoin de sécurité.

Les femmes remportent aussi des championnats dans la consommation croissante du tabac et de l'alcool, du recours à des régimes amaigrissants et à des médicaments. Les différentes étapes de la vie, depuis l'adolescence jusqu'à la vieillesse, en passant par la ménopause stigmatisent davantage le sexe féminin québécois plus enclin à des malaises d'ordre psycho-social. Cette situation s'explique par l'état de dépendance auquel la société soumet les femmes et aussi par un conformisme de mauvais aloi qui les porte à se conditionner selon les attentes de la société.

"Compte tenu que les névroses sont souvent imputables aux expériences personnelles et à l'environnement, souligne le Conseil du statut de la femme, la représentation majoritaire des femmes chez les patients névrosés peut être attribuable au rôle social irrealiste qu'on impose aux femmes dans leur vie quotidienne."

Les femmes ont reçu 63,8% de tous les traitements par électrochocs dispensés dans les établissements psychiatriques du Québec en 1976, indique le rapport.

Constatacion étonnante: c'est la région de Québec qui détient le record de ces traitements, avec 55,8%.

Confrontées à cette situation apparemment sans issue, des femmes ont réagi et se sont regroupées pour remettre en question les formes traditionnelles de thérapie. Elles ont commencé à concevoir une thérapie féministe qui vise à fournir aux femmes les moyens de solutionner elles-mêmes leurs problèmes. Mais en 1978, on compte seulement 72 femmes sur 674 psychiatres au Québec, soit 9%.

Le Conseil du statut de la femme suggère donc une "approche féministe" en thérapie de façon à transformer les rapports hommes-femmes et procurer à ces dernières des solutions adéquates à leurs problèmes.

Culture: le mythe de la civilisation des loisirs

par Angèle Dagenais

Un chapitre entier, le 5e et dernier, traite de l'engagement social des femmes par l'entremise du loisir, de la création artistique et du pouvoir (les structures de décision). Le rapport souligne que le loisir n'est pas facilement accessible aux femmes qui cumulent différents rôles sociaux et que le "cliché" d'une civilisation des loisirs ne s'applique pas encore à celles qui travaillent à la maison et à l'extérieur de 70 à 80 heures par semaine.

Une très grande partie du chapitre est consacrée à la Création artistique où l'on remarque que l'inégalité générale des conditions de vie a eu pour conséquence de consommer une inégalité devant la création, les "barrières étant encore nombreuses" chez celles qui veulent créer. Selon les rédactrices du rapport les forces créatrices de notre société, la pensée spéculative et pratique sont depuis toujours une activité exclusivement masculine, à de très rares exceptions près. "Notre monde est un monde interprété, représenté, occupé, civilisé, mis en valeur, exclusivement masculin (Jean Le Moyné)".

On explique que la création artistique n'est pas un terrain neutre où "l'un et l'autre sexe s'approprient une part égale du gâteau. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à travailler professionnellement dans ce secteur d'activité, elles soutiennent généralement un rythme de production moindre et, à qualité égale, elles vivent plus mal de leurs oeuvres".

Vie familiale, enfants, tâches domestiques, disponibilité, organisation d'ateliers, investissements de matériel, horaires compliqués pour les artistes de la scène (particulièrement) "n'empêchent pas la pratique de ces métiers artistiques mais elles la rendent plus difficile (pour les femmes) et d'une façon que les hommes ne connaissent pas ou peu".

Au théâtre et au cinéma, par exemple, les critères d'excellence sont subordonnés à ceux de la femme idéale — beauté jeunesse éternelle — lit-on dans le rapport, ce qui exige de la jeune comédienne qu'elle doive conquérir son public dès sa sortie du Conservatoire, l'obligeant à faire un choix entre la maternité et la carrière. Le problème "fondamental" identifié au théâtre dans l'analyse féministe, est celui

de la dramaturgie masculine qui "crée davantage de personnages intéressants pour les hommes que pour les femmes", ayant pour conséquence de créer plus d'emplois masculins (60% contre 38%) et à des salaires supérieurs. L'absence de femmes dramaturges est la plus grave lacune en ce domaine.

Dans les métiers connexes à la scène, les femmes se retrouvent davantage habilleuses et maquilleuses, scriptes et secrétaires de direction que cameramen et déménageurs de décor.

En musique, les femmes occupent généralement des fonctions de second plan, sont minoritaires dans les concours, demandant moins de bourses de perfectionnement, à budgets inférieurs. On note par contre dans les sept Conservatoires de la province que la clientèle se répartit comme suit: 597 hommes contre 569 femmes en 1977-78.

Dans la musique populaire, le rôle des femmes semble un peu plus reconnu, même si certaines chanteuses perpétuent l'image de la femme-objet, d'autres se racontent comme femmes, comme des êtres engagés, lit-on dans le rapport.

Dans le domaine de l'édition, on s'in-

terroge sur la raison pour laquelle les femmes ont été "obligées de mettre sur pied leurs propres maisons d'édition pour être publiées?" On y répond partiellement en expliquant que leur conception du monde diffère de celle des hommes et que la littérature féministe, est un pouvoir créateur donc subversif.

Au chapitre des beaux-arts, on remarque que l'absentéisme total des femmes depuis les deux dernières décades en ce qui a trait à "la création de nouveaux styles abstraits, d'oeuvres qui dépassent la technique habituelle de la peinture, art op, pop ou géométrique".

On recommande donc aux ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles de favoriser l'accès aux femmes à toutes les disciplines artistiques; encourager l'inscription des femmes à tous les métiers de la scène; informer adéquatement les femmes des programmes d'aide à la création; attribuer des bourses d'égalité importance aux deux sexes (en tenant compte des frais de garde d'enfants); respecter une juste proportion entre le nombre de subventions accordées par sexe et le nombre de candidatures par sexe. On demande aux écoles d'art de se fixer des objectifs d'égalité des chances

pour les deux sexes et d'augmenter leur personnel féminin. L'article 5,16 recommande au MAC d'adopter une série de mesures visant à privilégier les compagnies de théâtre qui engagent une majorité de comédiennes, dramaturges féminins, metteurs en scène féminins, etc; sélectionner pour les festivals ou expositions à l'étranger une part équitable d'oeuvres signées par des femmes, etc.

Au sein de la vaste consultation qui a été entreprise pour rédiger ce document, c'est le thème de la "femme et de la culture" qui a rencontré le moins de succès auprès des 116 groupes de travail qui ont prêté leur concours au CSF. Seulement huit groupes se sont penchés sur ces questions. Le manque de documentation écrite (de France ou des E.-U.) et de statistiques pertinentes à ces sphères d'activité, noté par les rédactrices du rapport, explique peut-être aussi leur approche très incomplète. Selon Danielle Thi-beault, responsable de ce dossier, c'est un sujet qui n'avait pas encore été traité par l'analyse féministe au Québec et qui doit être vu aussi "à travers le vécu québécois", c'est-à-dire un aspect moins "urgent", moins important de la vie quotidienne.

Par ailleurs, il est établi que les femmes ont recours massivement aux services médicaux. Les médecins, psychiatres, gynécologues, omnipraticiens et autres spécialistes n'hésitent pas à pratiquer sur elles un très grand nombre d'interventions médicales et chirurgicales.

Par exemple, en 1975 il s'est pratiqué 18.602 hystérectomies; en 1974, 43.395 mammographies ont été faites à des moins de 50 ans et cela doit être considéré comme un "abus". Le rapport remarque que ce service préventif devrait être offert seulement aux catégories où les cancers du sein sont les plus fréquents, soit les groupes à risque et les plus de 50 ans.

Le pourcentage de césariennes est passé de 6,4% en 1976 à 10,9% des accouchements en 1976. "Avec l'amélioration des techniques d'accouchements, souligne-t-on, les interventions visant à déclencher le travail sont devenues routinières et font que la naissance est vécue comme une maladie."

Confronté à ces réalités, le Conseil du statut de la femme dans sa politique d'ensemble conseille au ministère des Affaires sociales, par le biais des CLSC d'initier des programmes d'animation et d'information sur la santé des femmes. Cela aurait pour effet d'encourager une approche multidisciplinaire et préventive des problèmes de santé physique et mentale des femmes.

L'organisme recommande également que des infirmières spécialisées en obstétrique soient formées afin de pratiquer des accouchements même en milieu hospitalier. "Cette pratique de sage-femmes auprès des femmes enceintes assurerait une présence continue auprès d'elles en mettant l'accent sur l'assistance à la mère plutôt que sur l'intervention."

Aussi les femmes ont besoin d'être mieux renseignées sur les différentes formes de cancer et sur les moyens de se tenir en santé.

Il est recommandé que des services de soutien leur viennent en aide face au phénomène de la ménopause ou de l'ablation d'un sein (mastectomie) qu'elles vivent trop souvent dans l'ignorance. Le mode actuel de rémunération n'étant pas étranger au grand nombre d'actes médicaux pratiqués sur les femmes, le conseil estime que l'Etat devrait remplacer ce mode de rémunération par un autre qui favorise et encourage la qualité des services médicaux en valorisant la prévention.

"Égalité et indépendance" formule toute une série d'autres recommandations destinées à faire en sorte que les femmes prennent leur santé en main et changent leurs habitudes de dépendance envers les médecins.

Éducation: des stéréotypes qui se perpétuent

par Paule des Rivières

Tous ceux — et celles — qui s'en remettent à l'école d'aujourd'hui pour former des jeunes libérés des rôles sexuels traditionnels font mieux de déchanter.

En effet, le rapport du Conseil du statut de la femme (CSF) démontre, avec la logique implacable des chiffres, que les pratiques d'enseignement perpétuent toujours les rôles sexuels traditionnels et que les instruments didactiques utilisés n'ont pas tellement changé puisqu'ils présentent une image "très stéréotypée" des hommes et des femmes.

Le document ne fait pas mention des éducateurs qui tentent de s'écarter des sentiers battus en lançant divers projets innovateurs en ce domaine et on doit donc conclure qu'ils demeurent l'exception et n'influencent pas les données des enquêtes effectuées sur l'école d'aujourd'hui et dont le portrait tracé par le conseil

du statut de la femme est passablement sombre.

Les passages du rapport se rapportant à l'éducation abordent à peu près tous les aspects où des corrections gagneraient à être apportées: la répartition des tâches, la formation des maîtres, les manuels scolaires, l'histoire ignorée des femmes, l'accès inégal à certains cours, l'éducation sexuelle, les services d'orientation et d'information scolaire, les publications gouvernementales et les femmes et le sport.

Plusieurs des dénonciations et des recommandations contenues dans le dossier ont déjà, au cours des dernières années, été formulées par le conseil lui-même ou par d'autres organismes et le fait qu'elles sont toujours actuelles ne peut que renforcer la nécessité d'une intervention dans certains domaines.

Parmi les recommandations précises et concrètes que formule le CSF, soulignons l'introduction d'un cours d'éducation sexuelle obligatoire à tous les niveaux, en

commençant au préscolaire en septembre 1979. Des thèmes sont également proposés.

L'avenir dira si le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, qui doit dévoiler prochainement son plan d'action de réaménagement des cours primaire et secondaire, partage l'avis du conseil qui estime que "si elles prétendent dispenser aux enfants une formation adéquate, les institutions scolaires ne sauraient ignorer plus longtemps la dimension sexuelle de l'être humain".

Le rapport demande également des corrections en ce qui a trait à la répartition par sexe des postes de différents niveaux, réalité qui, avec les attitudes des enseignants et les connaissances et valeurs qu'ils transmettent, est une importante source d'influence et prolonge la réalité familiale.

Ainsi en 1977-78, souligne le rapport, les femmes représentaient neuf dixièmes du

personnel de direction. La présence féminine diminue proportionnellement à l'augmentation du niveau de sorte qu'elle n'est plus que de deux sur dix à l'université.

Quant aux constatations sur les stéréotypes dans les manuels scolaires, le conseil se base sur sa propre étude entreprise en 1975 et qui indiquait que 73 pour cent des personnages centraux présentés sont des hommes ou des garçons. Il faut aussi noter que "l'uniformité des images placées des milliers d'enfants dans une situation difficile en leur donnant l'impression que leur milieu familial n'est pas adéquat".

Pour pallier les réflexions de classe autour des mains "disponibles", "habiles" et "douces" de maman et de celles "ruggueuses" de papa, "marquées par le travail manuel", le CSF souhaite que le ministère de l'Éducation adopte des critères pour l'évaluation du sexisme, lesquels seraient intégrés au processus d'approba-

tion et de révision du matériel didactique. Les volumes seraient vraisemblablement remplacés progressivement.

C'est peut-être au chapitre de l'information et de l'orientation que la situation des filles demeure la plus sombre et requerrait un effort particulier de la part des conseillers en orientation.

Le manque d'information est flagrant et relié aux attitudes des étudiantes qui, dans une certaine proportion, hésitent entre un mari et un emploi. Ce qui est sérieux dans tout cela c'est que la plupart des femmes feront vraisemblablement partie de la population active durant au moins 25 ans et qu'un travail sera nécessaire pour assurer leur subsistance.

Enfin, appliquant à l'éducation une des préoccupations majeures qui transparaissent dans tout le dossier, le conseil répète que "la nécessité d'un effort en vue d'équilibrer les modèles masculins et féminins dans l'environnement des jeunes enfants a été reconnu". Attention aux modèles.

Anton Kuerti

L'intégrale des sonates de Beethoven

par Gilles Potvin

A ce jour, Montréal n'avait assisté qu'à une seule intégrale des 32 sonates pour piano de Beethoven. C'était en janvier 1961 à l'auditorium du Plateau sous les auspices de Pro Musica et le célèbre interprète du musicien, Wilhelm Kempff, les avait joués en sept récitals répartis sur 19 jours. Kempff avait joué les sonates dans l'ordre de leur première publication (qui ne correspond pas nécessairement à l'ordre de leur composition), commençant avec les trois de l'op. 2 de 1796 et ter-

minant avec l'op. 111 gravée en 1823.

Grâce à Anton Kuerti, pianiste d'origine autrichienne mais de formation américaine (il fut notamment l'élève de Rudolf Serkin à Philadelphie) et qui réside à Toronto depuis une dizaine d'années, une deuxième intégrale des 32 sonates prendra place cette saison à la salle Pollack. Kuerti présente le cycle en huit séances, dont la première avait lieu samedi soir, et répartit leur présentation sur plusieurs mois, la huitième n'ayant lieu que le 7 avril. A la différence de Kempff, il adopte une présentation mixte sur le plan des

dates et même des époques de composition, faisant alterner les sonates connues avec les moins familières, dans un ordre plutôt arbitraire.

Anton Kuerti est réputé comme interprète de Beethoven, dont il a ces dernières années enregistré les sonates pour une firme canadienne du nom d'Aquiline. Ces enregistrements ont reçu un accueil des plus favorables et son exécution, samedi, de quatre sonates, montre que l'enthousiasme démontré à son égard est plus que justifié. Le jeu de Kuerti brille d'abord par une excellence rare sur le plan technique. Aucune

hésitation, aucune confusion n'entravent la mise en valeur de ses idées et sa conception des œuvres, laquelle semble s'inscrire dans la tradition de son maître Serkin.

Parfois un peu tendu et frénétique, le jeu de Kuerti est dominé par une recherche constante de la plus pure expression beethovenienne. Il serait exagéré de dire que l'exécution atteint toujours et se maintient constamment au plus haut niveau de l'expression de la pensée du musicien. Seul un surhomme pourrait prétendre réaliser un tel exploit. Mais très souvent, notamment dans la Sonate en do majeur, dite "Waldstein", op. 53 et dans celle en la bémol majeur, op. 26 Anton Kuerti a touché cette dimension spirituelle qui fait oublier l'instrument, l'esprit arrivant à dominer la matière. Dans les deux autres sonates, l'op. 2, no 1, en fa mineur et l'op. 10, no 2, en fa majeur, pages moins significatives, Kuerti a révélé un jeu brillant et plein de l'enthousiasme du jeune Beethoven.

Présenté par Concertmasters en collaboration avec le Goethe-Institut, ce cycle promet d'être une totale réussite. Déjà, un public nombreux a assisté à la première séance et devrait grossir lors des séances subséquentes. Il est dommage qu'elles soient si espacées; l'impact du cycle comme tel en sera quelque peu atténué.

André Laplante à la PdA

Le pianiste québécois André Laplante, gagnant de la médaille d'argent du sixième Concours Tchaikovsky de Moscou en juillet dernier, donnera un récital à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts le lundi 13 novembre prochain à 20 h 30.

La nouvelle du succès remporté par ce pianiste de 28 ans, originaire de Rimouski, au plus prestigieux concours international de musique s'est répandue rapidement suscitant un vif sentiment de fierté chez les Québécois.

Après son triomphe à Mos-

cou, André Laplante donna une série de concerts dans d'autres villes importantes de Russie avant de rentrer en Amérique. Samedi soir dernier ce jeune artiste triompha à nouveau au Carnegie Hall lors de son récital de début dans la métropole américaine où il reprit le programme qui lui mérita le prix à Moscou. La salle, remplie à pleine capacité, lui accorda une ovation réservée aux artistes les plus célèbres. C'est d'ailleurs ce même programme comprenant des œuvres de Beethoven, Chopin, Paganini, Liszt, Rachmaninov, Tchaikovsky,

Morel et Prokofiev qu'André Laplante présentera au public montréalais lors de son prochain récital à la Salle Wilfrid-Pelletier.

André Laplante étudia le piano d'abord à Rimouski, sa ville natale, puis à l'École Vincent d'Indy de Montréal. Boursier du Conseil des Arts du Canada il se rend ensuite à Paris où pendant sept ans il est l'élève d'Yvonne Lefebvre. Aujourd'hui André Laplante habite New York où il continue de se perfectionner au Juilliard School, sous la direction du professeur Sascha Gorodnitzky.

"EXTRAORDINAIRE! CE FILM MÉRITE UN PRIX!"

Richard Gere
Brooke Adams

DAYS OF HEAVEN

POUR TOUS

1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 h.

1487 STE CATHERINE O. 937 8978

CLUB 1 25 MILTON / 942-6053

— "Couvrez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre...
SEM. 7.15 - 9.30

CLUB 2 25 MILTON / 942-6053

Un film d'une satire impitoyable...
SEM. 7.15 - 9.30

LES NOUVEAUX MONSTRES

Cet Obscur Objet du Désir

Un film de LUIS BUNUEL

Simone Signoret
la vie devant soi

VIE: 7.30 DÉSIR: 9.30

SMCQ SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUÉBEC

OLIVIER MESSIAEN :

COULEURS DE LA CITE CELESTE
VINGT REGARDS SUR L'ENFANT JESUS
SEPT HAIKAI

YVONNE LORIOD pianiste
L'ENSEMBLE DE LA SMCQ
direction : **SERGE GARANT**

salle Claude-Champagne
lundi 30 octobre / 20h15

Les billets seront en vente au guichet et au bureau de la SMCQ. Les abonnements seront en vente par correspondance seulement. Prix: Billets: \$5.00/\$2.50 (étudiants, membres de l'âge d'or) Abonnements: 5 concerts pour le prix de 4 \$20.00/\$10.00 (étudiants, membres de l'âge d'or) Renseignements et réservations (de 9h30 à 16h30) SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUÉBEC 4858, Côte-des-Neiges, app. 1403, Montréal, Québec H3V 1G8 Téléphone: 514/739-5329

TÉLÉVISION

3 CBFT	8.55 Ouverture et horaire	23.50 Coup de fût
9.15 Les Orléans	9.30 Passe-partout	24.20 Film-O-ch
10.00 Une femme dans ma tête	10.30 Magazine express:	2.00 Dernière édition
11.00 Vers l'aventure	11.30 Les nouvelles de la semaine	
12.30 Le Téléjournal	13.30 Les nouvelles de la semaine	
13.35 Femme d'aujourd'hui	14.30 Les nouvelles de la semaine	
14.30 D'amour et d'eau fraîche	15.30 Les nouvelles de la semaine	
15.30 Au jardin de Pierrot	16.30 Les nouvelles de la semaine	
16.30 Les nouvelles de la semaine	17.30 Les nouvelles de la semaine	
17.30 Les nouvelles de la semaine	18.30 Les nouvelles de la semaine	
18.30 Les nouvelles de la semaine	19.30 Les nouvelles de la semaine	
19.30 Les nouvelles de la semaine	20.30 Les nouvelles de la semaine	
20.30 Les nouvelles de la semaine	21.00 Les nouvelles de la semaine	
21.00 Les nouvelles de la semaine	22.00 Les nouvelles de la semaine	
22.00 Les nouvelles de la semaine	23.00 Les nouvelles de la semaine	
23.00 Les nouvelles de la semaine	24.00 Les nouvelles de la semaine	
24.00 Les nouvelles de la semaine		

L'important est de ne jamais désespérer

Version Originale sous-titrée française à la Place Victoria seulement!

Midnight Express

Un film de ALAN PARKER

Square Décarie 1 341-3190
Place Victoria 878-1451
Place du Canada 861-4595

"P. VICTORIA": 5.00 - 7.15 - 9.30
"P. DU CANADA & DÉCARIE": 7.15 - 9.30

Que faisiez-vous en 1963?

Frederique avait 15 ans. Anno 13...

Diabolo Menthe

Un film de DIANE KURY

2e SEM. Le PARISIEN 4 486 STE-CATHERINE O 866-3856
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC. présente

SUBLIMIMAGE

THÉÂTRE NATIONAL DE MIME DU QUÉBEC

ELIE OREN LUCIE MARTEL
Mise en scène: William WEISS

Du 1er au 4 novembre 20h30
Billets \$6.50
Étudiants \$3.50

En vente au CENTAUR
Tél: 288-1229
453, rue St-François-Xavier
Vieux-Montréal
Métro Place d'Armes

Commandes téléphoniques
CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE
Téléphonez-nous à 935-0678

CENTAUR

"Une merveilleuse histoire dont le voyage visuel incite constamment à la décou verte."



ELIE OREN et LUCIE MARTEL du THÉÂTRE NATIONAL DE MIME DU QUÉBEC offriront aux amateurs de théâtre et de danse un très beau spectacle au CENTAUR du 1er au 4 novembre à 20h30. (Publi-Reportage)

Le meilleur portrait de femme de cinéma américain depuis "Annie Hall"

ROBERT BENJAMIN - LE POINT

JILL CLAYBURGH ALAN BATES
MICHAEL MURPHY... CLIFF GORMAN

la femme libre

CHAMPLAIN 1 BROSSARD 2

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES

Carrefour 866-8057 Crémazie 388-4210
Odeon Laval 2 687-5207 Brossard 1 465-5906
Verdun 768-2092 COMPLEMENT DE PROG. A VERDUN

L'argent des autres

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
CATHERINE DENEUVE

12:30 2:40
4:50 - 7:00 - 9:10

desjardins 1

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente

Un événement exceptionnel

VLADIMIR ASHKENAZY

au double titre de
CHEF D'ORCHESTRE et PIANISTE-SOLISTE avec

THE ENGLISH CHAMBER ORCHESTRA

Variations sur un thème de Frank Bridge Benjamin BRITTEN
Divertimento pour cordes BELA BARTOK
Symphonie No. 5 en si bémol majeur Franz SCHUBERT

M. ASHKENAZY interprétera au piano le Concerto No 19 en fa majeur K.459 de MOZART

Lundi 6 nov. 20 h 30
Billets \$15, \$12, \$10, \$8, \$6. En vente à la Place des Arts et à Montreal Trust P.V.M.

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE
Téléphonez-nous à 935-0678

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

Une comédie drôlement sympathique

ROGER COGGIO

la Belle Emmerdeuse

1:00 - 3:05 - 5:15
7:25 - 9:30

desjardins 2

"Il ne faut plus taire le viol".

YVONNE LORIOD

L'amour viole

12:35 - 2:45 - 4:55
7:10 - 9:25

desjardins 3

"Dugrand et du beau cinéma." "Le plus beau film de Fred Zinneman"

JANE FONDA VANESSA REDGRAVE
JASON ROBARDS HAL HOLBROOK

12:45 - 2:50 - 5:00
7:15 - 9:20

desjardins 4

"ANNIE HALL"

WOODY ALLEN DIANE KEATON

12:40 - 2:25 - 4:10
5:50 - 7:35 - 9:20

st-denis 3

SURSCÈNE

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (280-1229) "Paper Wheat" création collective du mardi au samedi: 20 h 00, dim.: 19 h 00, matinales mercredi 13 h 00, samedi: 16 h 00.

CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-552). Relâche.

LA CHACONNE, 338 Ontario Est, "Solange" de Jean Barbeau, du mercredi au dimanche: 21 h 00.

LA POUDRIÈRE, Ile Ste-Hélène (536-0821) "Des potins pour Eve" de Anton Tchekov. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche dim. et lundi.

PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est, 523-1131. Luc Durand Semaine et dimanche: 21 h 00, samedi: 20 h et 22 h.

PATRIOTE EN HAUT, "Pourquoi Dracula et pas moi" de J.C. Sapre. Tous les soirs: 20 h 00. Relâche: lundi et mardi.

SALLE: CONCERT POLLACK, 550 Sherbrooke O. (382-8224). Relâche.

SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 Ste-Catherine (842-2112) Vera Lynn, chanteuse populaire - 20 h 30 SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657). Relâche.

THÉÂTRE D'Aujourd'hui, 1297 Papineau (523-1211). Relâche.

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, 4353 Ste-Catherine E. (253-8874). Relâche.

THÉÂTRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 325 Montserrat E. (282-6895). Relâche.

THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE, Cinéma parallèle, 3682 St-Laurent (388-4210). "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" - 19 h 20.

THÉÂTRE ST-DENIS, 1584 St-Denis, 849-4211. Canon - 20 h 30.

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (865-4346) "Piranha" 13 h 15, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 30.

ATWATER II, Place Alexis Nihon (865-3313) "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2474) "Who is killing the great chiefs of Europe?" 19 h 00, 21 h 30.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) "Feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) "Le convoi" 14 h 30, 18 h 05, 21 h 45 et "Le bison blanc" 12 h 45, 16 h 20, 20 h 00.

BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2225) "National lampoon" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 30.

BONAVENTURE II, "Big Fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15.

BROSSARD II, "La femme libre" 21 h 25.

BROSSARD III, "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40 et "Le bison blanc" 19 h 15.

CHAMPLAIN I, 1815 Est Ste-Catherine (524-1865) "Une femme libre" 19 h 40, 17 h 35, 21 h 40 et "La duchesse et le traître" 15 h 45, 19 h 45.

CHAMPLAIN II, "Le tournant de la vie" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.

CHAMPELAIN, 318 Ste-Catherine E. (866-8057) "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

CINÉMA 7, Art, 3180 Belanger (722-0302) "La vie devant soi" 19 h 30 - "Cet obscur objet du désir" 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734). Relâche.

CINÉMA DE QUARTIER, Centre d'Essai Le Conventum 1237 Sanguinet. Relâche.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7355) "Death on the Nile" 13 h 35, 21 h 05.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) "L'argent des autres" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS III, "L'amour viole" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 25.

COMPLEXE DESJARDINS IV, "Julia" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. Maisonneuve ouest (879-4349) "Qui de brames" de M. Carré-France 1938: 20 h 30.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (725-5329) "Boys from Brazil" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 30.

CÔTE-DES-NEIGES II, "Big Fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20.

DAUPHIN I, 2386 Beaubien est. (721-6050) "Nous irons tous au paradis" 19 h 20, 21 h 30.

DAUPHIN II, "La chambre verte" 19 h 30, 21 h 30.

ELYSEE I, 34 Milton (842-6043) "Robert et

ELISEE II, "Les nouveaux monstres" 19 h 15, 21 h 30.

JEAN-TALON, 4225 Est Jean-Talon (725-7000) "Le dernier amour romantique" 18 h 35, 22 h 00 et "L'interpède" 20 h 30.

KENT, 6100 Sherbrooke O. (489-9707) "Revenge of the Pink Panther" 18 h 10, 19 h 45, 21 h 30.

LAVAL I, 3156 boul. St-Martin (687-4207) "Le convoi" 18 h 00, 21 h 25 et "Le bison blanc" 19 h 45.

LAVAL II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 00, 21 h 15.

LOEWS I, 965 ouest Ste-Catherine (861-7437) "Goin' south" 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10.

LOEWS II, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.

LOEWS IV, "Blood brothers" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

LOEWS V, "Hound of baskerville" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.

LONGUEUIL, Place Longueuil, (677-7843) "Sept hommes à l'aube" 19 h 45 et "L'inevitable catastrophe" 21 h 20.

MAJESTIC, 3166 Est Henri-Bourassa (381-6116) "Un cadavre au dessert" 19 h 30, "La rencontre du troisième type" 21 h 15.

MERCER, 4280 Est Ste-Catherine (255-6224) "Sept hommes à l'aube" 18 h 10, 21 h 50, "L'inevitable catastrophe" 19 h 30.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) "Up in Smoke" 19 h 20, 21 h 10.

OUIMTOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine E. (525-8580) "Le dernier tango à Paris" (de B. Bertolucci - Italie-France 1972) 19 h 00, 21 h 30.

OUIMTOSCOPE II, "La chinoise" (de J.L. Godard - France 1967) 19 h 15, 21 h 15.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Woody et les robots" 19 h 00 et "Cine-causette: La vie traditionnelle des esquimaux" avec Asim Bakshi - 21 h 00.

PALACE, 866-6991 "Un in smoke" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.

PARALLELE, 3682 St-Laurent, (834-4725) "Robert et Elisee" 19 h 15, 21 h 30.

PARISIEN I, 886 Ste-Catherine (866-3856) "Morts suspects" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 45, "Generation Proteus" 12 h 25, 16 h 10, 20 h 00.

PARISIEN II, "Une amie d'enfance" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.

PARISIEN III, "Je suis timide, mais je m'insigne" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 20, 21 h 10.

PARISIEN IV, "Diabolo menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

PLACE DES ARTS, "Les cinq fous des sorciers" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

PLACE DU CANADA, Place du Canada, 861-4595 "Midnight express" 19 h 15, 21 h 30.

PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie, (866-2644) "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 45.

PLACE VILLE-MARIE II, "Gai Friends" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 10.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) "Expérience Lovell" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "The Healers" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 20.

SANT-DENIS I, 1584 St-Denis "Le dernier amour romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30, et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45.

SANT-DENIS II, 1580 St-Denis "Annie Hall" 18 h 20, 21 h 45.

SNOWDON, 5225 Decharie (482-1322) "Who is Killing the Great Chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.

VERDUN, 3841 Wellington (468-2902) "Revenge of the Pink Panther" 18 h 10, 21 h 00.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) "Sept hommes à l'aube" 20 h 00, "L'inevitable catastrophe" 18 h 00, 21 h 50.

WESTMONT SQUARE I, Westmont Square 931-2477 "A Wedding" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.

YORK, 1437 Ste-Catherine ouest, 937-5978 "Days of heaven" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

André Gagnon

Le speed freak de la Place des Arts

par Nathalie Petrowski

Que Dieu bénisse Paul Bley, Oscar Peterson, André Laplante, Louis Lortie, que Dieu bénisse tous les pianistes sensés de la terre, tous les pianistes qui ne prennent pas leur piano pour une porte de frigidaire. Que Dieu les préserve de l'ultime danger, celui d'un jour ressembler à Dédé Gagnon alias le p'tit Mozart, le p'tit Simard et le mini Liberace des pianistes québécois.

Propulsé comme une fusée sur la scène du théâtre Maisonneuve, André Gagnon nous fait cadeau cette année d'une belle liste de Noël et d'un plan à court terme d'éducation pour les adultes. Ce plan consiste à faire miroiter sur les néons loués pour l'occasion, les lettres majuscules de son nom (au cas où l'on oublierait qui il est) au-dessus de notre tête avant et pendant quelques chansons du show. Entendons-nous bien, je n'ai rien contre le fait de savoir écrire son nom, car après tout, rien de plus déprimant qu'un illettré qui ne sait que dessiner des x, mais quand on éprouve

l'étrange envie d'afficher son nom un peu partout sur les scènes de la ville, quand de plus on éprouve le besoin de faire parader le portrait de sa mère (avant et après,) sur les diapositives de la PdA, quand on pousse sa démarche jusqu'à projeter une petite publicité sur film pour annoncer un prochain hit disco en vente dans tous les magasins et qu'en interprétant un prélude de Chopin, on en profite pour montrer la photo du gars, avec en dessous, une fois de plus, le nom du gars, alors là, je commence à douter sérieusement des bien-fondés de ces divers panneaux-réclame. La question que je me pose est la suivante: André Gagnon prend-il son public pour une parfaite poire? Pour répondre à cette question, faisons appel à deux hypothèses. Ou bien André Gagnon est un admirable innocent qui veut bien faire et qui prenant conscience des soubresauts de son adrénaline, tente de compenser par un ralentissement de ses facultés intellectuelles. Ou alors il se prend carrément pour Dieu le père sauveur de son peuple, le messager du Saint-Esprit venu repêcher ses brebis et les mener sur la bonne voie, celle

des caisses enregistreuses dans le miracle mart de la danse et du disco.

Filant à 200 mille à l'heure sur son piano magique, André Gagnon, ses gestes secs et saccadés, est le prototype du speed freak. Tout ce qu'il fait, il le fait à la course, à la hâte, avalant tout rond aussi bien les berceuses que les ballades, débitant ses textes d'enchaînement comme s'il vendait des malaxeurs dans le rayon de la vaisselle chez Eaton. Gagnon court toujours plus vite que les notes ce qui lui vaudra le surnom de Road Runner de la musique. Malgré cette vitesse vertigineuse, ou peut-être justement à cause d'elle, la musique d'André Gagnon, quoi qu'on en dise, n'est pas très variée, toujours les mêmes structures, les mêmes glissements, toujours le même éventail de gammes excitées, fébriles, nerveuses. Mais qu'est-ce qui fait donc courir Dédé?

Certaines mauvaises langues répondront qu'il s'agit en fait d'un besoin maladif de s'étourdir et d'étourdir le monde autour pour que personne n'ait le temps d'entendre et de voir ce qui se passe vraiment. Car quand la musique de

Gagnon ralentit enfin, elle devient alors un long travelling qui donne davantage dans le crémage à la vanille et le pudding au chocolat que dans la beauté lyrique d'un champ de neige ou d'un fleuve gelé; quand on lui enlève ses trémolos, ses violons larmoyants, ses gros coups de canon à la batterie et aux percussions, elle finit par ressembler à une mince couche de papier sablé.

Le problème dans tout cela c'est qu'André Gagnon prend son rôle d'éducateur de masses, son rôle d'entertainer messianique au sérieux. Si au moins il avait la raillerie crasse d'un Liberace, si au moins il jouait proprement le jeu de l'illusion. Mais non, il fait tout le contraire. En dépouillant son show de l'habituelle enfilade d'artifices, en nous privant de ses gémissements dans la nuit, de ses trois stépettes de crecelle, il croit nous faire une grande faveur. En réalité, il rend notre supplice d'autant plus grand. Il nous dit, me voilà en toute simplicité, moi et ma grande musique. Ce qu'il ne sait pas c'est qu'il fait de la musique de maternelle et que malheureusement nous avons tous passé l'âge de la maternelle depuis longtemps.

Un demi-siècle d'histoire de l'enseignement de la céramique

par Denise Boulais

Le département de céramique du cégep du Vieux-Montréal célèbre jusqu'au 3 novembre, le 43ème anniversaire de l'enseignement de la céramique au Québec, au moyen d'une exposition à triples volets: céramique, arts visuels et photographie, que l'on peut visiter dans le hall d'entrée et au 4^e étage, de 11 h à 19 h.

L'organisation de cet événement fait suite au programme d'aide à la création et à la recherche piloté par le ministère des Affaires culturelles. Quatre des artistes participants exposent le résultat de leur projet dans le cadre de ce

programme. C'est M. Cyril Simard, responsable du secteur des arts visuels au ministère des Affaires culturelles qui a inauguré l'exposition la semaine dernière et profité de l'occasion pour rappeler les grandes lignes du Livre blanc sur la culture en ce qui a trait à l'artisanat au Québec: création d'une école des métiers d'art donnant une formation complète aux futurs artisans professionnels; fondation d'un musée des traditions populaires ou pourront être logés, par exemple, les 1,500 objets d'art qui reposent présentement à la Centrale d'artisanat du Québec; enfin, la planification du marketing de l'artisanat au niveau national d'abord, international plus tard.

On notait également à l'inauguration de cet événement, la présence pour la première fois en milieu francophone, de délégués de la Ja-

pan Foundation et du Consulat général du Japon à Montréal qui présenteront les 2 et 3 novembre prochains le céramiste Kenji Kato. Celui-ci prononcera une conférence sur la céramique moderne au Japon le 6 novembre et donnera des ateliers au cégep du Vieux-Montréal.

Un dépliant intitulé Kermos (céramique en grec) a été publié à l'occasion de cet événement, relatant les principaux événements d'un demi-siècle d'histoire de la céramique, marqués par le rôle prépondérant de ses pères fondateurs, Jean-Marie Gauvreau et Pierre-Aimé Normandeau en 1936.

Les oeuvres exposées sont celles de Marie-Paule Morin

qui présente ses textiles d'ameublement; Denise Fontaine, directrice du département de céramique du cégep, ses meubles de céramique; François Lamy et ses gaines de cheminée conçues pour récupérer la chaleur; Denise Goyer et Alain Bonneau et leur service à dîner par calibrage qui pourrait bientôt être produit en industrie.

De plus, une vingtaine de céramistes renommés qui ont enseigné au cégep du Vieux-Montréal et dans les écoles qui l'ont précédé, exposent des éléments de leur production tandis que quinze finissants en photographie mettent en valeur dans cette même exposition, le fruit de leurs travaux.

Jacques Ferron

La Bibliothèque de Montréal en collaboration avec la Société des écrivains canadiens invite le public à venir rencontrer Jacques Ferron à la succursale Rosemont, située au 3131 boul. Rosemont, le 31 octobre prochain à 20 h. Dramaturge, conteur, polémiste, pamphlétaire, humoriste, épistolier et médecin, Jacques Ferron a exprimé partout dans son oeuvre les réalités géographiques, sociales et folkloriques du comté de Maskinongé, où il a vécu.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

**MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET**
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

PRENEZ AVIS

que la Résidence Maison-Neuve tiendra sa séance publique d'information le **lundi 13 novembre 1978 à 19hres**, au 2300 rue Nicolet, à Montréal.

LABOITE À ÉCHOS

En hommage aux lauréats des cinq grands Prix du Québec 1978 — Mme Anne Hébert et MM. Bernard Lagacé, Ulysse Comtois, Marcel Rioux et Bernard Belleau — le ministère des Affaires culturelles vient d'installer un stand d'information dans le hall d'entrée de la Place des Arts, afin de faire connaître davantage l'oeuvre des créateurs et chercheurs québécois. Un dépliant et un film de neuf minutes complètent l'information sur les prix du Québec et les lauréats de cette année. Cette exposition se poursuivra jusqu'à la mi-novembre alors qu'elle se déplacera au Salon du livre de Montréal.

L'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT) accueillera mercredi, 1er novembre à 15 h 30 dans ses locaux du 211 rue Saint-Sacrement dans le Vieux-Montréal, Mme Catherine Dasté, spécialiste du théâtre pour enfants en France. Auteur et animatrice, Mme Dasté est une figure importante du théâtre pour l'enfance et la jeunesse en France en tant qu'animatrice du "Théâtre La pomme Verte" de Sartrouville. Cette troupe d'animation et de création a à son crédit de nombreuses réalisations dont *La chasse au Shark* et les *Dames de Julietta Jérôme dans le Gouffre*. Cette rencontre est ouverte aux troupes de théâtre pour enfants mais aussi au grand public. Il suffit de réserver en téléphonant à 288-5043.

Le département de littérature de l'Université Laval et le Théâtre Trident annoncent

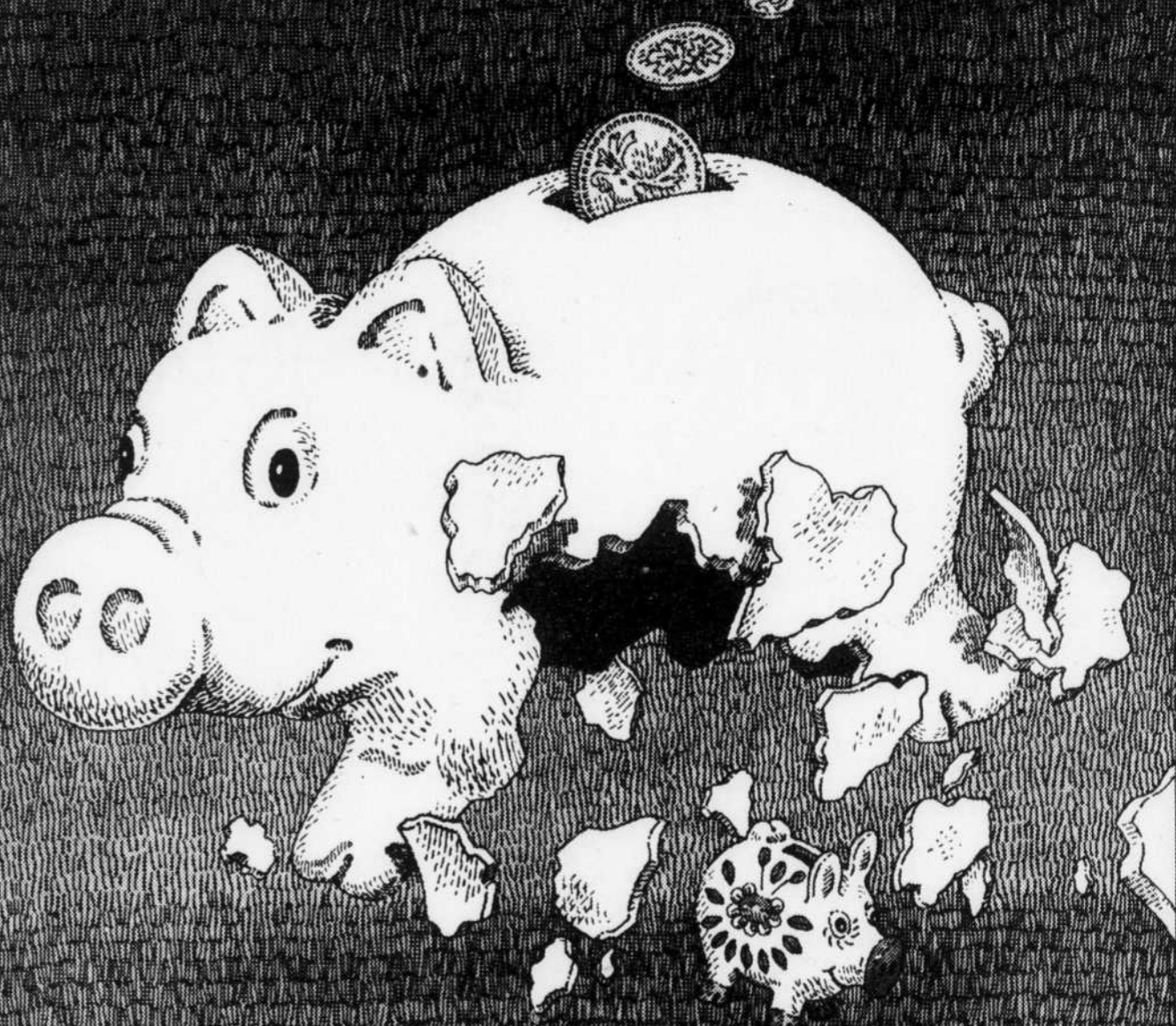
que pour des raisons personnelles, le dramaturge Fernando Arrabal a décidé de différer le séjour qu'il devait faire à Québec.

La maison Casavant fête bientôt le centième anniversaire de sa fondation par une série d'activités qui s'échelonnent tout au long de l'année qui vient, en commençant par un récital-souvenir qui sera présenté le lundi 6 novembre prochain à 20 h 30, à l'église Notre-Dame de Montréal. C'est le grand organiste français André Isoir, titulaire du Grand orgue de Saint-Germain-des-Près à Paris qui présentera un programme d'oeuvres de César Franck, Charles Tournemire, Louis Vierne, Henri Nibelle, Jehan Alain et Maurice Duruflé. André Isoir a enregistré une discographie fort imposante d'oeuvres du répertoire français et obtenu en 1974 le Prix de composition des Amis de l'Orgue pour ses variations sur un Psaume huguenot. Renommée depuis 1879, la maison Casavant Frères aura construit d'ici la fin de son centenaire plus de 3450 orgues livrés aux quatre coins du globe. La maison fut fondée par Samuel et Claver Casavant qui, au cours de nombreux voyages en Europe où ils rencontrèrent les grands organiers de l'époque, acquirent les connaissances techniques qui, alliées à leur ingéniosité, leur permirent de prendre rapidement le pas sur leurs concurrents. La facture d'orgue leur doit d'ailleurs plusieurs perfectionnements dont celui de la pédale à combinaison ajustable, appliqué pour la

première fois au grand orgue de l'église Notre-Dame de Montréal en 1879. Les Casavant surent implanter une organisation stable reconnue pour l'excellence de son art, léguée de père en fils. L'usine de Saint-Hyacinthe poursuit toujours l'oeuvre de ses fondateurs et se classe aux tous premiers rangs de la facture d'orgues à l'échelle internationale.

La compagnie de danse Eddy Toussaint donnera sa saison d'automne au théâtre Douglas Burns Clarke de l'université Concordia (1455 de Maisonneuve ouest) les 3, 4 et 5 novembre à 20 h 30. La soirée du 3 novembre est une soirée de gala pour la compagnie qui présentera alors *Adage*, *Duo d'amour*, *Turbulence*, le pas-de-deux du *Lac des Cygnes* (avec le concours de Mme Sonia Vartanian des GBC et Louis Robitaille) et *Alexis* mettant en vedette Mario Thibodeau. Les billets de cette soirée sont à \$30, comprenant un souper en musique au Salon Oval du Fitz-Carlton; autrement ils sont à \$10 pour le spectacle uniquement. Les programmes des 4 et 5 novembre ne comprendront pas le pas de deux du *Lac des cygnes* et les billets pour ces représentations seront à \$6.50 et \$7.50. La compagnie Eddy Toussaint fait une tournée d'une trentaine de villes à travers le Québec depuis le mois de septembre dernier. On peut se procurer des billets au guichet du théâtre ou aux studios de la compagnie, 551 Mont-Royal est, de 13 h à 19 h.

JE DÉCIDE DU PROJET, JE PROFITE DU BONI.



PLACEMENT-BONI DE LA CAISSE POPULAIRE.

«J'ai décidé d'épargner régulièrement afin de réaliser un vieux rêve. Je profite de Placement-Boni de ma caisse populaire. En plus d'un intérêt élevé sur mon capital, je bénéficierai d'un boni substantiel à l'échéance de mon plan d'épargne. Placement-Boni de ma caisse populaire, c'est vraiment profitable pour moi!»

- Pas de frais d'adhésion
- Pas de frais d'administration
- Pas de commission à payer

Exemple: plan d'une durée de 5 ans à un taux d'intérêt de 8 1/2%*

Vous déposez mensuellement**	Vous aurez versé	Vous recevrez en capital, intérêt et boni à l'échéance***
\$100	\$6,000	\$7,643.44
\$ 50	\$3,000	\$3,821.72
\$ 10	\$ 600	\$ 764.35

*Le taux d'intérêt peut être modifié les premier janvier et premier juillet de chaque année.
**Ceci n'est qu'un exemple pour 3 montants de dépôts mensuels. Vous pouvez choisir le multiple de \$5 que vous désirez.
***Les montants doivent être déposés le premier jour ouvrable de chaque mois.

LA CAISSE POPULAIRE

C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.



desjardins

lallier des sans Bibitte



HONDA Civic



HONDA Accord



HONDA Civic familiale

"honda
une à votre goût"
...à votre couleur
...à votre prix
...et un service
"pas d'bibitte"!!!

Venez vous en choisir une!
le choix est bon
et le temps est aux aubaines!

lallier lallier lalli

Au pont de Cartierville 12435 boul. Laurentien 337-2330
Repentigny 110, rue Notre-Dame 581-7571

Chicago dispose du Tricolore, 4-1

CHICAGO (AP) — Deux buts de Ivan Boldirev ont permis hier soir aux Black Hawks de Chicago d'inscrire une première victoire en trois ans contre le Canadien de Montréal, 4-1, lors d'un match de la Ligue nationale disputé devant plus de 17.000 spectateurs à Chicago.

Les Hawks, qui n'avaient pas gagné contre le Tricolore depuis le 29 octobre 1975, ont ainsi mérité leur quatrième victoire de la saison, ce qui leur a valu de conserver leur priorité de deux points sur les Canucks de Vancouver, en tête de la section Connie Smythe. Chicago n'avait pas réussi à inscrire une seule victoire contre le Bleu-Blanc-Rouge au cours de leurs 12 derniers matches contre cette équipe.

Pour sa part, le Canadien a subi sa quatrième défaite de la

saison, et il est même devancé par les Red Wings de Detroit dans sa section.

Jean-Pierre Bordeleau et Phil Russell ont aussi compté pour les vainqueurs, alors que Jacques Lemaire fut le seul du Canadien à déjouer Tony Esposito.

Boldirev a enregistré son premier but en première période, alors que Doug Risebrough était au banc des punitions. Son tir de 25 pieds a déjoué Ken Dryden, dont la vue était voilée par Cliff Koroll, des Hawks.

Alors que Guy Lapointe, du Canadien, purgeait une autre punition, au début de la deuxième période, Boldirev a récolté son deuxième but, son sixième de la campagne, grâce à un lancer d'une quinzaine de pieds qui a fait suite à une passe de Doug Wilson.

Chicago a amassé son troisième but en avantage numérique, quelques instants après que Steve Shutt eut été puni en deuxième période. Bordeleau, qui a bénéficié d'une passe de John Marks, fut celui qui a tiré profit de cette attaque à cinq.

Les Hawks ont perdu leur blanchissage au troisième vingt, alors que Alain Daigle et Bobby Orr purgeaient chacun une punition, ce qui a permis à Lemaire d'enfiler son quatrième but de l'année après s'être emparé d'une rondelle libre devant Esposito.

Le dernier but des Hawks, celui de Russell, a été compté dans un filet désert dans la dernière minute de la partie.

Le Canadien dispute son prochain match mercredi, à Detroit.

D'autre part, à New York, Pat Hickey a préparé le but de Ron Greschner en avantage numérique à 1:06 de la deuxième période et il a lui-même marqué moins de quatre minutes plus tard quand il a permis aux Rangers de remporter une victoire de 3-2 contre les Penguins de Pittsburgh. Les Rangers n'avaient pas remporté la victoire contre les Penguins à domicile au cours de leurs cinq derniers matches.

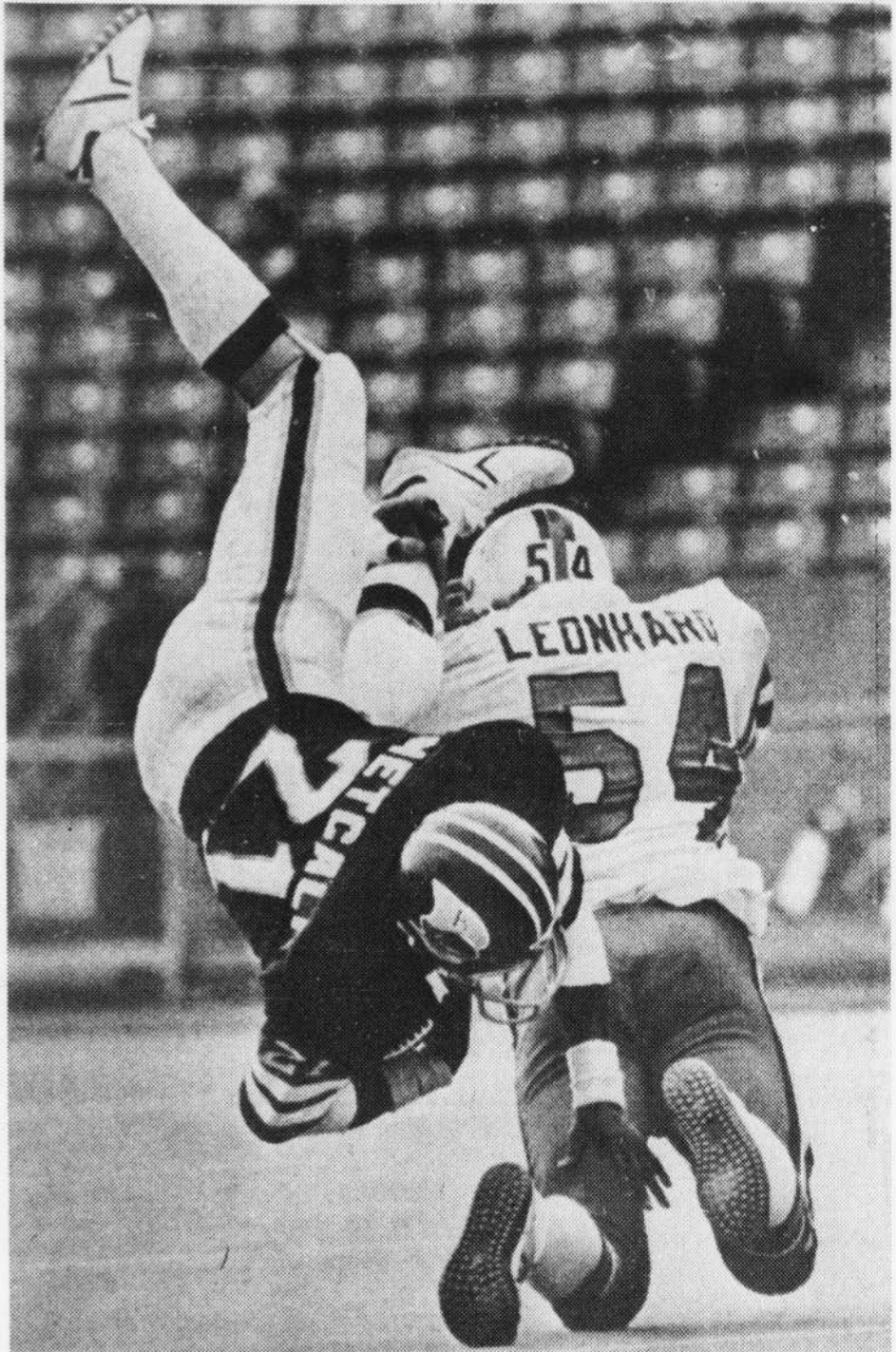
La passe de Hickey a dévié sur le patin de Andres Hedberg pour finalement parvenir à Greschner, qui a déjoué Denis Harron pour porter le compte 1-1.

Greschner a remis la politesse à Hickey, avec une longue passe qui lui a permis de se rendre seul devant le gar-

dien qu'il a déjoué avec un tir de 20 pieds.

Pierre Plante a porté le compte 3-1 à 13:59 de la deuxième. Plante, bien posté devant le filet, a alors fait dévier un tir de Ron Duguay, pour permettre aux Rangers de remporter leur première victoire à New York contre les Penguins depuis le 23 décembre 1975. Wayne Bianchi et Oreat Kindrachuk ont marqué les filets des Penguins.

Les Penguins, qui n'ont remporté la victoire qu'une seule fois au cours de leurs neuf premiers matches, avaient pris les devants 1-0 au milieu de la première grâce au filet de Bianchi, mais les Rangers, qui n'ont subi qu'une seule défaite en neuf matches, sont revenus en force en deuxième, pour mériter une quatrième victoire consécutive.



Le second Glenn Leonard des Lions de la Colombie-Britannique interrompt la course du demi Terry Metcalfe des Argonauts de Toronto, lequel a de nouveau connu un match difficile. Les Lions l'ont facilement emporté 31-15, hier. (Photolaser CP)

Rangers 2, Canadien 1

Le système de Fred Shero marque des points au profit des Rangers

Les Rangers n'avaient subi qu'un seul revers en sept rencontres avant d'affronter le Canadien, au Forum, samedi. Après le match, tous les amateurs de hockey avaient compris pourquoi ils présentaient une telle fiche.

Les Rangers de New York ont en effet offert une performance digne d'un club champion, profitant de d'excellent travail du gardien Wayne Thomas — un ex-Canadien — et de l'efficacité d'une brigade défensive pourtant composée en majorité de joueurs inexpérimentés pour vaincre le Canadien 2 à 1 sur sa propre patinoire.

C'est un but de Steve Vickers, laissé sans surveillance à l'embouchure du filet, en milieu de troisième période, qui a valu la victoire aux Rangers, après que Guy Lafleur, avec son troisième but de la campagne, eût réussi à niveler le score, cinq minutes plus tôt. Les Rangers avaient pris l'avance, en première période, lorsque le Suédois Anders Hedberg a trompé la vigilance

de Michel Larocque en décochant un tir sans avertissement sur une passe de son coéquipier Ulf Nilsson.

Sans doute ma meilleure performance depuis le début de la saison, a commenté Wayne Thomas dans le vestiaire des siens après la victoire. J'étais fatigué, à la fin de la deuxième, mais il n'était pas du tout question d'abandonner tellement mes réflexes étaient à point.

Thomas a bloqué 30 des 31 tirs dirigés vers lui au cours du match, dont plusieurs lancers à bout portant. Il a particulièrement brillé, au deuxième engagement, multipliant les pressions contre Pierre Larocque, Mark Napier et Guy Lafleur pendant que le défenseur Ron Greschner purgeait une pénalité de deux minutes.

En troisième période, le capitaine Yvan Cournoyer a cependant raté une excellente chance de compter en tirant à côté du but, seul devant lui. C'est ensuite que Lafleur a finalement brisé la glace, en décochant un tir frappé entre les

jambières de Thomas après avoir reçu une passe de Pierre Larocque.

Se faisant le porte-parole de l'équipe, le défenseur Carol Vadnais a évidemment vanté la performance de Thomas, non sans toutefois donner au nouvel instructeur, Fred Shero, tout le crédit qui lui revient.

"Le club a maintenant un jeu d'ensemble, a-t-il dit. Avec Shero, les gars savent ce qu'ils ont à faire, ils ont maintenant un rôle bien défini à jouer lorsqu'ils sautent sur la glace."

Les Rangers ont d'ailleurs joué avec une détermination qu'on ne leur avait pas connue depuis longtemps, bataillant sans cesse pour la possession de la rondelle et réussissant particulièrement bien l'échec-avant.

En fait, les joueurs des Rangers ont si bien joué qu'ils ont fait mal paraître le Canadien, surtout les défenseurs et plus particulièrement Gilles Lupien, directement responsable du but gagnant de Vickers.

Vulnérable pendant tout le match, il a été incapable de contrer, en troisième, le travail de Ron Greschner qui a ensuite dirigé une passe précise à Vickers à l'embouchure du but pour déjouer un Michel Larocque laissé une fois de plus à lui-même.

Larocque a bloqué 26 lancers, dont plusieurs difficiles, et n'eût été de sa vigilance, il est fort probable que les Rangers n'auraient pas eu à lutter jusqu'à la fin du match pour mériter la victoire.

Le trio torse des Suédois Anders Hedberg, Ulf Nilsson et de Pat Hickey a d'ailleurs été une menace constante, les trois hockeyeurs n'ayant aucune difficulté à contrôler la rondelle dans la zone du Canadien. Seul Guy Lapointe a bien joué chez les défenseurs du Canadien qui ont dû sûrement regretter, après le match, les départ de Bill Nyrop et Pierre Bouchard, en espérant que Brian Engblomm revienne au jeu le plus rapidement possible.

Les Rangers connaissent leur meilleur début de saison depuis la saison 1971-72 quand ils n'avaient subi qu'une seule défaite au cours de leurs 17 premiers matches.

A Philadelphie d'autre part, Ron Sedlbauer a marqué sans aide à 11:10 du premier engagement pour donner les devants aux Canucks de Vancouver, qui n'ont jamais tiré de l'arrière par la suite, et ils ont finalement disposé des Flyers de Philadelphie 5-2.

Il s'agissait de la première victoire des Canucks contre les Flyers depuis le 21 novembre 1974. En 18 matches depuis lors, les Canucks avaient perdu 16 fois et deux matches avaient été nuls.

Stan Saylor, Jere Gillis, Curt Fraser et Chris Oddleifson ont marqué les autres filets des Canucks. Bob Kelly et Bill Barber ont riposté pour les Flyers.

Argonauts et Tiger-Cats joueront une partie décisive

TORONTO (CP) — Les Argonauts de Toronto n'ont surpris personne, hier, en s'inclinant 31-15 devant les Lions de la Colombie-Britannique, pourtant déjà éliminés dans la section ouest de la Ligue canadienne.

Les Argonauts demeurent donc toujours en dernière position dans l'est, un point derrière les non moins décevants Tiger-Cats de Hamilton, dont la fiche de quatre victoires et un match nul en 15 rencontres leur vaut neuf points. Toronto n'a que quatre victoires.

Pour la troisième fois au cours des quatre dernières saisons, il faudra attendre au tout dernier match du calendrier régulier afin de savoir qui, des Argos ou des Tiger-Cats, participera aux matches d'après-saison. Le match décisif aura lieu à Hamilton, dimanche prochain.

Visiblement plus déterminés que les Argonauts, les Lions ont fourni un effort constant, hier, tandis que les demis Larry Key et John Henry White ont percé lorsque nécessaire la défense des Argonauts.

Key a d'ailleurs profité du match pour atteindre le plateau des 1.000 verges gagnées cette saison, en plus de marquer un touché sur une course de quatre verges dès le premier quart. White a quant à lui franchi la ligne des buts sur un plongeon d'une verge au troisième quart.

Le quart suppléant Gary Keithley, utilisé en remplacement du régulier Jerry Tagge, au milieu du quatrième engagement, a compté l'autre touché des Lions à la suite d'une course d'une verge. Luis Passaglia a complété le pointage pour les vainqueurs en bottant trois placements, trois convertis et un simple.

Pour les Argonauts, le quart-arrière Alvin White a également marqué sur une course d'une verge, au deuxième quart, avant de lancer une passe de touché d'une distance de 24 verges au demis-inséré Mike Harris dans le dernier quart. Ian Sunter a réussi trois convertis et Ken Clark a pour sa part botté un simple de 47 verges.

En vertu de cette défaite, les Argos n'auront donc pas réussi à battre un club de la section ouest en cinq rencontres cette saison.

A Winnipeg, les Stampedeers se sont hissés au second rang, dans l'ouest, en disposant des Blue Bombers 28-24 pour ainsi devancer Winnipeg au classement.

Les deux mêmes équipes s'affronteront, dimanche prochain à Calgary, dans un dernier match dont l'issue déterminera le détenteur du second rang. Les Stampedeers n'auront besoin que d'un match nul pour terminer deuxième.

Le demi James Sykes, des

Stampedeers, a connu une bonne journée de travail, récoltant 109 verges et deux touchés en 20 essais, à la déception d'une excellente foule de 26.781 personnes venues encourager les Bombers qui auraient pu s'assurer immédiatement de la seconde place en l'emportant.

Tom Forzani a marqué l'autre touché des Stampedeers, résultat d'une passe de

cinq verges du quart Ken Johnson, tandis que Cyril McFall réussissait des placements de 51 et 19 verges, trois convertis et un simple.

Le quart adverse, Ralph Brock, a connu un bon match, y allant de trois passes de touché, deux à Mike Holmes et une autre à Gord Paterson. Bernie Ruoff a botté trois convertis et trois simples pour compléter le pointage.

HOCKEY

Ligue Nationale

Vendredi

Atlanta 5, Colorado 2

Samedi

Rangers NY 2, Montréal 1

Boston 5, Toronto 3

Islanders NY 5, Vancouver 2

Atlanta 4, Pittsburgh 2

Los Angeles 5, Washington 1

Detroit 7, Chicago 2

Buffalo 7, St-Louis 7

Colorado 1, Minnesota 0

Hier

Chicago 4, Montréal 1

Rangers NY 3, Pittsburgh 2

Vancouver 5, Philadelphie 2

Mardi

Colorado à Islanders NY

Atlanta à St-Louis

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Babych, STL	8	10	18
MacMillan, Atl	7	10	17
Federko, STL	4	13	17
Dionne, LA	4	12	16
Sutter, STL	11	4	15
Chouinard, Atl	7	8	15
Sittler, Tor	7	7	14
McNab, Bos	7	7	14
Lysiak, STL	6	8	14
Trotter, NYI	6	8	14

Association Mondiale

Vendredi

Winnipeg 6, N.-Angleterre 4

Birmingham 4, Indianapolis 3

Samedi

Cincinnati 4, Québec 3

Indianapolis 3, Winnipeg 2

Hier

Cincinnati 7, N.-Angleterre 4

Indianapolis 3, Winnipeg 3

Québec 6, Edmonton 2

Mardi

Québec à Edmonton

Ligue Majeure du Québec

Vendredi

Québec 9, Shawinigan 3

Laval 8, Sherbrooke 5

T.-Rivières 13, Cornwall 2

Montréal 10, Chicoutimi 3

Hier

Sherbrooke 8, Chicoutimi 6

Trois-Rivières 4, Hull 4

Montréal 8, Verdun 4

Laval 10, Québec 7

Cornwall 7, Shawinigan 4

Mardi

Shawinigan à Laval

Mardi

Montréal à Cornwall

Hull à Trois-Rivières

Coupe Davis

Le Mexique vainc le Canada

MEXICO (AP) — Le Mexique a éliminé le Canada en matchs interzones de la coupe Davis en remportant le double, samedi.

L'équipe mexicaine composée du vétéran Raul Ramirez, dixième raquette mondiale, et de Marcelo Lara, un habitué des rencontres de la coupe Davis, ont facilement disposé en double des Québécois Héjean Genois et Richard Legendre en trois matches identiques de 6-4, 6-4, 6-4, assurant ainsi au Mexique une avance insurmontable de 3-0.

Plus tôt dans la journée, Emilio Montano avait causé une certaine surprise en disposant du Torontois Greg Halder, premier joueur canadien, 5-7, 7-5, 6-4, 10-8. Le match avait été interrompu par la pluie vendredi des le

premier set.

Montano s'est ressaisi face à Halder après avoir concédé la première manche à son rival. Celui-ci a semblé épuisé au fur et à mesure que le match progressait et sa défaite n'a pas été sans étonner les observateurs.

Dans le double, Ramirez a paru complètement remis d'une infection à la gorge qui l'avait écarté des matchs de simple. La rapidité de Lara conjuguée à l'expérience de Ramirez ont largement suffi pour éliminer le duo canadien. Les Mexicains ont en outre profité des erreurs répétées de Genois, qui n'a jamais su vraiment maîtriser les balles des deux Mexicains.

Hier, le Canada a évité l'humiliation d'une défaite par blanchissage, John Picken, de

Vancouver, et Genoia ayant enlevé les honneurs de leur partie respective. Le Mexique dispose donc du Canada 3-2 lors de cette série nord-américaine de la coupe Davis 1979.

Rappelons que dans le premier match disputé vendredi, Lara avait défait Genoia au terme d'une rencontre passionnante de quatre heures, 7-5, 3-6, 9-11, 6-2, 6-4.

Dans une autre finale interzone, le Brésil a porté 4-0 son avance sur l'Uruguay grâce à la victoire de Cassio Motta sur Alberto Laborde en trois manches consécutives.

Le Brésil avait assuré sa participation au tour suivant en ayant remporté le simple et le double. Il affrontera désormais l'Argentine, qui a vaincu l'Equateur.

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
DETROIT	9	4	2	3	34	27	11
MONTREAL	9	4	4	1	33	30	9
LOS ANGELES	8	4	4	0	33	29	8
PITTSBURGH	9	1	6	2	27	37	4
WASHINGTON	8	1	5	2	20	33	4

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
BOSTON	9	6	1	2	43	24	14
TORONTO	10	4	5	1	28	33	9
BUFFALO	8	2	4	2	19	25	6
MINNESOTA	7	1	4	2	19	25	4

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
ATLANTA	9	7	0	2	52	28	16
NY RANGERS	9	5	1	3	31	21	13
NY ISLANDERS	8	4	2	2	36	33	10
PHILADELPHIE	9	3	4	2	24	24	8

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CHICAGO	8	4	1	3	31	26	11
VANCOUVER	10	4	5	1	40	44	9
ST. LOUIS	9	2	4	3	42	53	7
COLORADO	9	2	6	1	23	43	5

LIGUE NATIONALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
x-OTTAWA	15	11	4	0	387	235	22
MONTREAL	15	7	7	1	305	287	15
HAMILTON	15	4	10	1	202	387	9
TORONTO	15	4	11	0	218	366	8

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	15	10	3	2	341	258	22
CALGARY	15	8	4	3	359	297	19
WINNIPEG	15	9	6	0	357	329	18
C.-BRITANNIQUE	15	6	7	2	326	297	14
SASKATCHEWAN	16	4	11	1	330	459	9

Association Mondiale

Ligue Nationale

Samedi

Rangers 2, Canadien 1

Première période

1-RANGERS, Hedberg (3) 17:28

Pénalités: Fafieu R 4:25, Marois R Lapointe m 6:21, Savard M 7:52, Hickey R 12:24.

Deuxième période

4-VANCOUVER, Gillie (2) 10:52

Oddleifson, Vergergat 4:14

5-PHILADELPHIE, Barber (5) 13:59

Clarke, Wilson 15:34

Pénalités: Briseman P 3:16, Lindgren V 5:33, Watson P 16:20.

Troisième période

6-VANCOUVER, Fraser (5) 19:41

Gradio 0:41

7-VANCOUVER, Oddleifson (4) 19:41

Pénalité: Aucune

Tirs au but:

Vancouver 8 9 13-30

Philadelphie 12 13 10-35

Gardiens: Banton, Vancouver; Stephenson, Philadelphie

A=17:07.

Hier

Rangers 3, Penguins 2

Hawks 4, Canadien 1

Première période

1-PITTSBURGH, Bianchi (2) 10:52

Ferguson, Stackhouse

Pénalités: Mahovlich P 3:00, Bladon Pgh, Fotiu NYR 12:20, Esposito NYR 12:56.

Deuxième période

2-NY RANGERS, Greschner (1) 1:08

Hedberg, Hickey

3-NY RANGERS, Hickey (2) 5:06

Greschner, Beberg

4-NY RANGERS, Plante (1) 13:59

Duguay, Vadnais

Pénalités—Campbell P 0:57, Vickers NYR 5:43

Troisième période

5-PITTSBURGH, Kindrachuk (3) 16:28

Schutt, Stackhouse

Pénalités—Campbell Pgh, Fotiu NYR inconduite 8:24, Lonsberry Pgh, Plante NYR 16:09.

Tirs au but:

Pittsburgh 10 8 10-28

NY Rangers 10 14 9-33

Gardiens—Herron, Pittsburgh; Davidson, New York

A=17:49.

Association Mondiale

Stingers 7, Whalers 4

Première période

1-M-ANGLETERRE, Miller (4) 3:39

Rogers, Mary Howe

2-N-ANGLETERRE, McKenzie (4) 5:31

Antonovich, Keon

Association Mondiale

Nordiques 6, Oilers 2

Première période

1-QUEBEC, Cloutier (10) 17:19

C. Bordelleau

2-EDMONTON, Carlson (2) 18:16

Alexander, MacDonald

Pénalité—Hoganson Q 17:48

Deuxième période

3-QUEBEC, Tardif (5) 5:47

Cloutier, Hoganson

4-QUEBEC, C. Bordelleau (3) 16:04

Lacroix, Douglas

5-QUEBEC, Tardif (6) 17:15

Baxter, Cloutier

Pénalités—MacDonald E 2:16, Lacombe Q 8:58, Hunter E 17:03

Troisième période

6-QUEBEC, Cloutier (11) 2:05

Lacombe, Bernier

7-QUEBEC, Brackenbury (3) 11:36

Cloutier

8-EDMONTON, Micheli (2) 17:27

Flett, Chipperfield

Pénalités—Brodeur Q servi par Geoffroy 15:15, Brackenbury Q 16:39

Tirs au but:

Québec 10 8 13-30

Edmonton 10 14 12-34

Gardiens: Cloutier, Québec; Dryden, Walsh, Edmonton.

ASS-10:21.

Association Mondiale

Ligue Majeure du Québec

Section Label

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	17	11	3	3	90	60	25
MONTREAL	15	10	3	2	94	52	22
LAVAL	16	7	9	0	81	91	14
CORNWALL	16	7	9	0	65	100	14
HULL	15	2	11	1	49	92	6

Section Dilio

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIERES	14	10	2	2	120	53	22
QUEBEC	16	9	6	1	84	71	19
SHERBROOKE	16	7	7	2	75	16	12
CHICOUTIMI	17	6	11	0	77	97	12
SHAWINIGAN	16	4	12	0	61	107	8

Ligue Majeure du Québec

Section Centrale

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PITTSBURGH	9	8	1	0	229	125	889
HOUSTON	9	5	4	0	147	155	555
CLEVELAND	9	5	4	0	165	151	555
CINCINNATI	9	1	8	0	197	162	111

Section ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OAKLAND	9	5	4	0	173	154	555
DENVER	9	5	4	0	143	110	555
SEATTLE	9	4	5	0	190	206	444
SAN DIEGO	9	3	6	0	169	202	333
KANSAS CITY	9	2	7	0	141	208	222

Division Nationale

Section est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
WASHINGTON	9	7	2	0	186	135	778
DALLAS	9	6	3	0	184	124	667
GIANTS NY	9	5	4	0	170	162	555
PHILADELPHIE	9	4	5	0	150	149	444
ST. LOUIS	9	1	8	0	112	193	111

Section Centrale

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
GREEN BAY	9	7	2	0			

Au Mérite sportif québécois

Claude Ferragne, l'athlète de la décennie

par Richard Milo

"Le choix n'a pas été facile. Il s'agissait tous de véritables champions", a lancé le président du comité de sélection, M. Jean Ermond, en parlant de Claude Ferragne, choisi hier, lors du mérite sportif québécois, l'athlète de la dernière décennie au Québec.

Il s'agit du premier athlète québécois à mériter un tel honneur puisque la Confédération des sports du Québec avait jugé à propos, cette année, d'ajouter ce titre pour fêter ses 10 ans d'existence.

La nomination de Ferragne a été saluée d'une vague d'applaudissements qui a duré pas moins de trois minutes, et à laquelle ont évidemment participé les quatre candidats battus: George Athans, en ski nautique, Gaëtan Boucher, en patinage de vitesse, Sylvie Fortier, en nage synchronisée et Lucille Lemay, en tir à l'arc, tous des athlètes ayant déjà été choisis au titre d'athlète par excellence au Québec depuis 1973.

"Oui, c'est étonnant a confié Ferragne après sa nomination. C'est un tel honneur qu'on m'a rendu, surtout en me préférant à George Athans..."

"On a sans doute pensé à moi en terme de promotion du sport au cours des 10 dernières années, a-t-il ajouté, avec modestie, encore étourdi par les applaudissements nourris qui

ont suivi la remise du trophée, oeuvre de l'artiste Jean-Claude Keronnes, du service des Loisirs de Montréal.

"J'avais terminé en beauté en remportant la médaille d'or, aux Jeux du Commonwealth. On ne pouvait donc me rendre un plus bel hommage maintenant que ma carrière est bel et bien terminée", a-t-il dit.

Avant Ferragne, les quelque 1,500 personnes présentes avaient également applaudi le choix de Wendy Quirk, double médaillée de bronze aux Jeux mondiaux de natation, à Berlin-ouest, au titre d'athlète par excellence au Québec au cours de la dernière année.

Mlle Quirk faisait partie d'un groupe de cinq finalistes comprenant Mariann Domonkos, en tennis de table, Karen Lukanovitch, en canotage, Michel Mercier, en haltérophilie et Howard Michael Stupp, en lutte.

Quelques minutes plus tôt, les animateurs Jacques Moreau et Michel Champagne de Télémetropole, avaient invité M. Benoit Carrier, en patinage de vitesse, à recevoir le Mérite remis à l'administrateur de l'année.

Le jury l'a préféré à MM. Guy Bélanger, en ski nautique, Jacques Denis, en natation, Francis Millien, en soccer et Carl Schwende, en escrime.

Fondateur du club de patinage Norbec, à

Sainte-Foy, M. Carrier a fortement contribué au développement et à la promotion de cette discipline sportive relativement récente au Québec.

Pour le titre d'entraîneur par excellence de l'année, le jury a arrêté son choix sur Tom Johnson, entraîneur-adjoint de l'équipe canadienne de natation, aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux mondiaux, à Berlin-ouest. Il voit à l'entraînement de trois athlètes de calibre international du Club de Pointe-Claire, soit Hélène Boivin, Mariann Stewart et Bruce Kent.

Johnson a devancé au scrutin final MM. Jean-Pierre Le Coz, en escrime, Vincent Grifo, en judo, André Simard, en gymnastique, et Jacques Blais, en patinage de vitesse.

Pour le titre d'officiel par excellence, une femme Mlle Carole Massicotte, en gymnastique, a obtenu le Mérite tant convoité, devant MM. Gérard Agoues en escrime, Louis Auger, en athlétisme, André Ladouceur, en natation et Carmil Amarica, en soccer.

Quant aux lauréats en sports d'équipes, ce sont les duos Roufs et Robitaille, en voile, dans la catégorie dite des sports individuels et l'équipe Midget AAA de Sainte-Foy, en hockey sur glace, dans la catégorie "des

sports collectifs".

ECHOS... Pour ceux qui se posent la question! Marcel Jobin, le célèbre marcheur, n'était pas parmi les cinq finalistes au titre d'athlète de la décennie parce que sa fédération lui a préféré Claude Ferragne. Elle n'avait droit qu'à une seule nomination... avant la remise du trophée Loto-Québec à l'athlète de la décennie et des Mérites grand format aux lauréats des six grandes catégories du Mérite sportif de cette année, un total de 56 athlètes de 51 fédérations ont aussi reçu un Mérite pour avoir été choisis les athlètes de l'année dans leur discipline respective au Québec... M. Jean Ermond est surintendant des sports au service des Sports et Loisirs de la Ville de Montréal. Il a été secondé dans sa tâche de président du comité de sélection par le journaliste Pierre Durocher, ainsi que par MM. Réjean Roy, de l'Institut des sports du Québec, Christian Pouliot, de l'Association sportive Montréal-Concordia et André Drolet, directeur-général du Secrétariat des organismes de loisirs du Québec — Le titre d'entraîneur par excellence de l'année, c'est presque une affaire de famille, puisque le lauréat de cette année, Tom Johnson, succède à son frère, Dave, qui avait mérité le titre lors des deux années précédentes...

Les gymnastes de l'URSS et du Japon rétablissent leur prestige à Strasbourg

STRASBOURG (AFP) — L'Union soviétique, avec son équipe féminine, et le Japon, avec sa formation masculine, se sont partagés, comme on le prévoyait généralement, les honneurs aux 19èmes championnats du monde de gymnastique qui se sont terminés hier à Strasbourg.

Les gymnastes soviétiques se sont en effet attribués quatre titres sur six, et les maîtres japonais, quatre sur huit rétablissant leur prestige quelque peu écorné à Montréal, respectivement par les Roumaines et les Soviétiques.

Ces championnats du monde, situés à deux ans des Jeux olympiques de Moscou, s'ils n'ont pas bouleversé la hiérarchie, ont donné lieu à une certaine redistribution des cartes.

Les deux super grands, URSS et Japon, ont en effet trouvé des interlocuteurs valables dans un certain nombre de spécialités. En attendant la Chine, qui doit débiter l'an prochain aux "mondiaux" de Dallas, (du 3 au 9 décembre), les États-Unis ont fait en effet une percée remarquable en prenant la 4ème place chez les hommes, la 5ème chez les femmes, et en s'adjugeant

deux titres individuels avec Kurt Thomas (sol) et Marcia Frederick (barres asymétriques).

Sur le plan individuel, Nadia Comaneci dont on attendait la sortie avec curiosité, a confirmé qu'elle pourrait bien être encore la vedette des Jeux olympiques de 1980.

Aucune gymnaste en effet n'a profité de la relative baisse de régime de la "fée" de Montréal pour s'approprier sa gloire. Toutefois, si l'on devait désigner une vedette, cet honneur reviendrait certainement à la gracieuse et élégante Nelly Kim, qui a prouvé qu'il y avait encore de la place pour

les femmes et non pas seulement pour les enfants dans la gymnastique.

Chez les hommes, le Soviétique Nikolai Andrianov (champion olympique), avec deux titres (concours général et anneaux) a été le plus médaillé mais il est resté assez loin de son exceptionnelle performance de Montréal (quatre titres, une médaille d'argent, une médaille de bronze).

Dès l'an prochain, on en saura un peu plus sur ces changements intervenus à Strasbourg, et dans deux ans les Jeux olympiques s'annoncent passionnants.



Nadia Comaneci a remporté hier la médaille d'or à la poutre, et ce titre mondial est un avertissement lancé par la Roumaine à deux ans des Jeux olympiques de l'Union soviétique. (Photolaser AP)

Nadia Comaneci sort en beauté

STRASBOURG (AFP) — Nadia Comaneci n'est pas "finie". Elle l'a rappelé hier au cours de la dernière journée des championnats du monde de gymnastique, en s'adjugeant un titre mondial, celui de la poutre, l'agrès qui fit sa gloire, avec les barres asymétriques, aux Jeux olympiques de Montréal.

La championne olympique qui a en grande partie maîtrisé sa croissance, bien qu'elle ne soit pas montée sur le podium du concours général, a prouvé que d'ici à Moscou, lorsqu'elle aura totalement mis au point son nouveau programme, il faudra compter avec elle. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'elle participe, hier — elle fut la seule avec sa compatriote Emilia Eberle — aux quatre finales du programme et qu'elle enleva également une médaille d'argent au saut de cheval.

Elle a fait presque aussi bien que la Soviétique Nelly Kim, sa grande rivale de Montréal qui donna au sol une démonstration pleine de grâce et de maîtrise (9,95) et qui enleva deux titres, sol et saut de cheval, et qu'Ellena Moukhina, la championne du monde 1978, un titre au sol (partagé avec Kim) et deux médailles d'argent.

Pour une gymnaste qu'on avait presque jetée aux oubliettes, ce n'est pas si mal. La Roumaine est sortie en beauté. Le public (8,000 personnes) ne s'y est pas trompé qui lui fit une formidable ovation, la classant parmi ses "préférées" avec l'élégante Kim et les étonnantes Américaines. Comme les garçons, les filles des États-Unis se sont taillées en effet une sacrée part de popularité, bien méritée il est vrai, à Strasbourg. Les États-Unis, grâce à Marcia Frederick, la "reine des barres asymétriques" (9,95), le domaine jadis réservé de Nadia Comaneci, et l'élégante et belle Kathy Johnson, 3ème au sol, ont enlevé deux médailles dans les épreuves féminines, ce qui ne leur était jamais arrivé.

Dans ces épreuves féminines, l'U.R.S.S., comme prévu, aura nettement dominé, s'adjugeant cinq médailles sur les 7 décernées alors qu'à Montréal elle avait dû se contenter de trois. Ces championnats auront enfin permis à Karen Kelsall de Surrey, C.-B., de confirmer son rang de première gymnaste canadienne. Dix-septième au classement général, Kelsall a ainsi assuré sa participation à la Coupe du monde de gymnastique qui aura lieu en décembre au Brésil. Elfi Schlegel de Toronto a terminé 22ème, et Sherry Hawco de Cambridge 35ème.

McLendon gagne à Pensacola

PENSACOLA, Floride (AP) — Mac McLendon a réussi la normale quatre au premier tour d'un match de barrage et a remporté hier l'omnium de golf de Pensacola, dernière épreuve du circuit de la PGA cette saison, devant le jeune

Mike Reid âgé de 24 ans. McLendon, 33 ans, et Reid avaient terminé les 72 trous de l'épreuve à 272, soit 16 coups sous la normale. Wayne Levi, un autre jeune professionnel, a terminé au troisième rang à 273, un coup devant Allen Mil-

ler et Bobby Wadkins.

TOKYO (AP) — George Foster a produit deux points et Johnny Bench a cogné un circuit en solo, menant les Reds de Cincinnati à une victoire de 5-2 sur les Giants de

Yomiuri dans le cadre d'une tournée au Japon. La veille, les Reds avaient perdu leur match d'ouverture 7-6 contre ces mêmes Giants.

LONDRES (Reuter) — Le Britannique Don Ritchie a établi une nouvelle meilleure performance mondiale des 100 km sur piste en six heures, 10 minutes et 20 secondes, améliorant le précédent temps de plus d'un quart d'heure.

MEXICO (AFP) — La presse mexicaine s'indigne contre l'arbitrage du Britannique Harry Gibbs, lors du combat entre le Mexicain Carlos Zarate et le Porto-Ricain Wilfredo Gomez, tout en soulignant la supériorité de ce dernier, qui a conservé son titre de champion du monde des super-coq en battant son adversaire par k.o. technique à la cinquième reprise, samedi.

Le comportement de Gomez, qui "a donné des coups dans le dos" et "s'est livré à toute sorte d'artifices répréhensibles pour achever un adversaire réduit à l'impuissance" est également condamné par les commentateurs mexicains.

MANILLE (Reuter) — Le Suédois Bjorn Borg a remporté hier le tournoi de tennis des Philippines "Smash 78" et empoché \$50,000 en battant en finale l'Américain Vitas Gerulaitis 6-2, 7-6.

BALE (AFP) — L'Argentin Guillermo Vilas a remporté les internationaux de Suisse en salle en défaisant l'Américain John McEnroe 6-3, 5-7, 7-5, 6-4.

Aux Jeux olympiques d'échecs L'Angleterre au premier rang

BUENOS AIRES (AFP) — L'Angleterre est en tête du classement général des 22èmes Jeux olympiques d'échecs masculins qui se déroulent à Buenos Aires avec 9,5 points et une partie ajournée. Avec le même score mais sans parties ajournées, viennent la Hongrie et l'Espagne tandis que la Bulgarie les suit à un demi point avec une partie ajournée.

Le classement général est le suivant: Angleterre (une ajournée), Hongrie et Espagne: 9,5 — Bulgarie (une ajournée): 9 — Yougoslavie, États-Unis et France: 8,5 — Israël, Pays-Bas, Cuba (deux ajournées) et Philippines: 8 — URSS (deux ajournées), Argentine (équipe officielle) (une ajournée), Islande (une ajournée) et Norvège: 7,5 —

RFA (Deux ajournées) et Chili (deux ajournées): 7 — Canada, Roumanie (deux ajournées), Suède (deux ajournées) et Finlande (une ajournée): 6,5 — Brésil (trois ajournées), Australie (trois ajournées), Argentine (équipe hors compétition) (une ajournée) et Nouvelle-Zélande (une ajournée): 6 — Venezuela (deux ajournées), Îles Féroé (trois ajournées), Indonésie (deux ajournées), Paraguay (une ajournée), Suisse (trois ajournées), Colombie, Pologne (trois ajournées), Autriche (une ajournée), Écosse (une ajournée) et Chine populaire (une ajournée): 5,5 — Hong Kong (trois ajournées), Tunisie (une ajournée), Équateur (deux ajournées) et Guyana (une ajournée): 5 — Mexique

(trois ajournées), Pérou (une ajournée) et Maroc: 4,5 — Belgique (deux ajournées), Pays de Gales et Jordanie (une ajournée): 4 — République dominicaine (deux ajournées), Trinidad et Tobago (une ajournée), Syrie (une ajournée), Jamaïque et Emirats arabes Unis: 3,5 — Luxembourg (deux ajournées), Porto Rico (deux ajournées), Bolivie (une ajournée), Guatemala (une ajournée), Japon (une ajournée) et Malaisie (une ajournée): 3 — Îles Vierges américaines (une ajournée) et Bermudes (deux ajournées): 2,5 — Andorre (une ajournée), Libye (une ajournée), Sri Lanka (une ajournée) et Zaïre: 2 — Îles Vierges anglaises (deux ajournées): 1.

D'autre part, la République fédérale allemande et la Hongrie sont les deux seules équipes des Jeux olympiques d'échecs féminins qui aient obtenu le maximum de points après les deux premières rondes. Les deux équipes prennent la tête du classement général dans le groupe deux du tournoi, avec une belle avance sur les autres équipes.

Skate-Canada Surprenante victoire du Japonais Igarashi

VANCOUVER (AFP) — Le patineur japonais Fumio Igarashi a surpris samedi soir les 3,200 spectateurs du Pacific Coliseum de Vancouver en arachant la première place du concours masculin de la réunion internationale de patinage artistique qui a réuni depuis jeudi les patineurs de treize pays (Canada, États-Unis, Hongrie, Japon, France, Italie, Tchécoslovaquie,

URSS, Suède, Finlande, Autriche, Pologne et RFA). Dans les figures imposées et le programme court, l'étudiant japonais de 19 ans a largement devancé le champion du monde l'Américain Charles Tickner et obtenu deux fois la note de 5,9 points. Sa victoire confirme celle qu'il a remportée il y a deux semaines au Rotary Watch Invitational de Grande-Bretagne.

La Citérie

SEULEMENT 9 UNITÉS DISPONIBLES

Maison de ville, avec vue sur le lac ou au bord du lac. Trois et quatre chambres à coucher, foyer, garage, Tapis, armoires de cuisine ultra modernes, gazon partout, entrée de garage asphaltée. Chauffage électrique.

à partir de \$42,500

Direction: Pont Champlain, sortie Taschereau ouest, jusqu'à Balmorais (Projet "La Citérie")

La Compagnie de Construction
GOLDOR INC.
105 PLACE BELLEVUE, LA CITIÈRE
TEL. (514) 659-9905/672-2857
LA PRAIRIE

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"

Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte 04c Une des plus pratiques!

VENTE - LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement Ouvert samedi de 9-12

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

721-9630
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Comité de soutien aux travailleurs de Cadbury

ON BARRE CADBURY UHUUUU

Découvrez le goût d'un vrai scotch

A l'encontre de beaucoup de whiskies écossais à la mode, le scotch Long John ne s'est pas donné un goût plus léger pour étendre son marché. Le Long John n'a donc pas le même goût que les autres scotches. Il a le goût d'un vrai scotch. Si vous n'en avez pas goûté récemment (ou jamais), pourquoi ne pas vous offrir la surprise d'un véritable whisky écossais. La prochaine fois, essayez donc un Long John. Le whisky écossais au vrai goût de whisky écossais. Représentation promotionnelle des Distillers Scotch de Canada Ltd.

Avis Public

Ottawa, le 20 octobre 1978

PROJET DES PRATIQUES ET MÉTHODES DU CRTC RELATIVES AUX QUESTIONS DE RADIODIFFUSION

Dans son avis public du 25 juillet 1978, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié une revue globale de ses pratiques et de ses méthodes relatives aux questions de radiodiffusion. Dans cet avis, le Conseil invitait le public à lui faire part de ses observations et de ses commentaires au sujet du document et concernant tout autre aspect des pratiques et des règles du Conseil concernant la radiodiffusion, qui ne font pas l'objet d'observations dans le document. A ce moment-là, la date limite pour déposer mémoires et exposés était le 20 octobre 1978.

Par la présente, le Conseil désire prolonger jusqu'au 7 novembre 1978 cette date de soumission. L'audience publique aura lieu le 21 novembre 1978 au Centre de conférences du gouvernement à Ottawa, tel qu'annoncé antérieurement.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le meilleur fournisseur de l'industrie des transports

Aviation, Chemins de fer, Transports maritimes et routiers

- Outils
- Outils électriques
- Machines
- Matériel de manutention
- Quincaillerie
- Accessoires électriques
- Articles de plomberie
- Peinture
- Matériel de nettoyage
- Appareillage d'entretien
- Abrasifs et meules
- Attaches
- Boulons et accessoires
- Matériaux de construction

FOURNITURES INDUSTRIELLES PASCAL

Division des Fournitures Industrielles de J. Pascal Inc. 5650, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Qué. (514) 695-0730.

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Algérie, Alger, Oran, Annaba et Skikda
Tunis, Tunis, Sfax et Sousse.

HAMILTON	BABOR	BIBAN
MONTRÉAL		NOV 10
		NOV 17

Escales dans d'autres ports sur demande suffisante.
AGENT AU CANADA

march shipping limited

MONTRÉAL (514) 842-8841	SAINT JOHN (506) 693-1227	TORONTO (416) 366-2586
-------------------------	---------------------------	------------------------

DES QUATRE COINS DU MONDE

Nouveau bilan du typhon aux Philippines: 105 morts

MANILLE (AFP) — Le bilan du typhon Rita, qui a dévasté jeudi et vendredi le nord des Philippines, s'élevait dimanche à 105 morts, après la découverte de 58 nouvelles victimes dans la province de Bulacan, au nord de Manille, et dans la péninsule de Bicol (sud de la capitale), annonce-t-on de sources officielles.

Le ministère du Bien-être social a par ailleurs indiqué que 200.000 personnes étaient privées d'abri.

En raison des destructions massives des récoltes de riz dans les plaines centrales, le président Marcos a ordonné une suspension temporaire des exportations de cette denrée.

Problèmes dentaires pour les usagers de la pilule

CHICAGO (AFP) — La pilule anticonceptionnelle peut favoriser certains problèmes dentaires, indiquent les conclusions d'une étude menée à l'Université de Louisville.

Les résultats de ces recherches publiés dans le journal de l'Association dentaire américaine, font apparaître une fréquence plus importante des inflammations de la mâchoire chez les femmes utilisatrices de contraceptifs oraux.

Ces inflammations locales qui touchent l'os se déclarent après l'arrachage des dents de sagesse.

D'autres études avaient déjà établi que la pilule pouvait provoquer des troubles cardiaques.

Les Polonais réservent un triomphe à Mgr Wyszynski

VARSOVIE (AFP) — Le cardinal Primat de Pologne, Mgr Stefan Wyszynski, a reçu un accueil triomphal à l'aéroport civil d'Okęcie-Varsovie, où il est arrivé dimanche après-midi, venant de Rome.

Malgré le temps incertain, un ciel gris et nuageux, quelque cinq mille fidèles, parmi lesquels de nombreux enfants et jeunes gens, étaient venus l'attendre pour lui exprimer leur joie et leur fierté d'avoir un pape polonais.

Le cardinal Wyszynski a été accueilli par le ministre des Cultes, M. Kazimierz Karol, ainsi que par ses collaborateurs immédiats, les évêques sufragants du diocèse de Varsovie, Mgr Jerzy Modzelewski et Mgr Zbigniew Krzeszewski. Le général de l'ordre des Paulins, veillant sur la Vierge noire, patronne des Polonais, avait quitté son monastère de Jasna-Góra (le Lourdes polonais) pour s'incliner, lui aussi, devant le chef de l'Eglise de Pologne.

L'esplanade de l'aéroport était déjà noire de monde bien avant l'arrivée de l'avion de la compagnie aérienne polonaise Lot ramenant le cardinal. Une bonne partie des employés de l'aéroport et de nombreux douaniers avaient déserté leurs postes pour se rassembler devant les fenêtres des bâtiments.

La mode pour le printemps et l'été 79: l'écologie c'est fini...

par Jacqueline Claude

PARIS (AFP) — La folle ronde des présentations de collections s'est terminée vendredi à Paris, tandis que le Salon du prêt-à-porter, avec ses 1.400 exposants français et étrangers venus de tous les points de l'horizon, fermait ses portes sur un bilan plutôt satisfaisant.

Des dizaines de milliers de modèles, présentés à la clientèle professionnelle et à la presse spécialisée par plusieurs centaines de mannequins, une nouvelle ligne semble se dégager pour le printemps et l'été prochains. De sa confirmation (totale ou partielle) par les grands couturiers en janvier prochain et du choix très sélectif opéré par les "acheteurs", c'est-à-dire les détaillants et les représentants des grandes centrales d'achat, naîtra réellement la mode pour la saison prochaine.

Il n'est cependant pas prématuré d'affirmer que le printemps et l'été prochains seront marqués par un retour en force de la structure (l'écologie c'est fini). Sa nette évolution, déjà amorcée dans les collections d'hiver s'affirme résolument et trouve sa plénitude grâce à une ligne droite, longue, rehaussée par des épaules très carrées. Art difficile que de réussir le mariage du structuré avec la souplesse du tissu en évitant sécheresse et trop grande rigueur. Pour pallier ce qu'il pourrait y avoir de trop austère dans un tailleur classique, l'accessoire devient roi.

Dans l'ensemble, la ligne est jeune, la taille affinée, les emmanchures généreuses. Pour élargir la carrure, tous les artifices, tous les trompe-l'oeil

sont utilisés: paddings, matalasse, froncés, plis. La taille très marquée est souvent étranglée par de larges ceintures, des corselets prenant parfois l'aspect de véritables "plaques ventrales".

Les jambes sont allongées par des jupes étroites, fendues pour la marche soit latéralement soit devant (parfois très haut), en portefeuille.

C'est le retour du petit manteau strict, épaule, droit, style "hôtesse de l'air" en lin, en gabardine, en flanelle. Il accompagne des jupes droites, des pantalons découvrant la cheville ou des robes chemisiers à jupe souple ou plissée. Les tailleurs sont de vrais tailleurs mais les vestes varient d'un créateur à l'autre: cardigan, blazer, veste droite et sans col, longue et à col châle, style officier, avec poches plaquées.

Les basques galbées, rembourrées, reparaissent chez certains comme au bon vieux temps du "new-look". La pe-

tite robe reprend ses droits, style pensionnaire, à pois ou raies papier musique, avec col claudine et noeud de satin style femme de chambre ou nurse (la mode emprunte parfois l'escalier de service), marine et stricte à col linterie ou ample et ceinturée, rayée bleu et blanc, style 1938/40 en soie imprimée de motifs discrets, ampleur mesurée, manches ballon, style bain de soleil, décollé carré pour le plein été avec des épaulettes étroites comme des corollettes ou plates en ruban de satin. Le style Brigitte Bardot se retrouve avec des bustiers moulant le torse au-dessus de jupes froncées, épanouies comme celles des ballerines.

Le pantalon n'a rien perdu de son actualité. Il est partout, un peu moins présent que la robe et la jupe, peut-être, mais très varié dans ses formes, tubulaire et étroit à glisser sous une tunique ou une robe chemisier déboutonnée dans la jupe, droit avec ou sans revers mais pincés à la taille, corsaire

à mi-mollet avec large ceinture, bermuda collant coupé au-dessus du genou, style caleçon long en jersey de soie glissée sous un tutu, tire-bouchonné sur la cheville le soir, (à porter avec des sandales à talons vertigineux) mais ni large du bas, ni couvrant la chaussure ni bouffant.

Les créateurs de la nouvelle silhouette ont fait porter leurs efforts d'imagination sur deux accessoires qui semblent désormais indispensables: le chapeau et les gants. Beaucoup de gants mi-longs à porter avec les robes et ensembles à manches courtes. Quant aux chapeaux, ils sont réduits à l'essentiel: tambourins de paille portés très en avant sur le front, petits cones à la chinoise maintenus par un ruban noué sous le menton, canotiers de paille rustique ou de fine paille d'Italie, petites cloches de toile rabattues et quelques "chapeaux de Pâques", petites toques de tricot blanc enrubannées de ruban rouge ou bleu.

Une mode d'hiver "nazi"

PARIS (AFP) — La nouvelle mode d'hiver qui, pour l'instant n'est apparue que sur quelques affiches publicitaires et dans les vitrines des magasins, est déjà contestée, du moins dans un de ses styles que certains n'hésitent pas à qualifier de "nazi".

Six publications de mode féminine ont ainsi reçu la semaine dernière une lettre émanant d'un "groupe de techniciens et de chercheurs de l'institut de géographie" se disant "fortement scandalisés par la mode calquée sur le style nazi présentée cet au-

tomne et si bien mise en valeur par les photographes de nombreux magazines".

Après avoir relevé que "cette tendance en est encore pour l'instant à se camoufler sous le masque de la non-violence à seule fin d'atténuer le caractère délibérément fasciste de son exhibition", la lettre conclut qu'il semble "indispensable de dénoncer au plus tôt ce "ballon d'essai".

Ces protestations concernant la mode militaire prônée par certains stylistes qui ont tenté de remettre au goût du

jour ceinturons, épaulettes, calots, décorations, gabardine et cuir noirs. Elle existe surtout dans les pages des magazines qui ont trouvé là, en effet, matière à photos sensationnelles.

Dans la pratique, la mode d'hiver proposée aux femmes par les détaillants qui sont en définitive ceux qui "disposent" de la mode puisqu'ils font leur choix parmi les propositions variées des stylistes, est beaucoup plus sage et beaucoup moins militaire qu'on pourrait le croire.

NETTOYEUR P.M. Service d'une heure au comptoir Service de chemises 8309 ST-DENIS 381-1322	ARCHITECTES DAVID, BOULVA CLEVE ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTRÉAL - 866-8621
---	--

COMPTABLES AGRÉÉS	
BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. JACQUES BRANCHAUD, C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER Comptables Agréés Jean Provost, C.A. Jacques Larose, C.A. Henri Lavoie, C.A. Raymond Poirier, C.A. 6000 est, Métropolitain 254-7559	

SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS
 Comptables agréés
 MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
 OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

AGENT DE FORMATION EN LANGUE SECONDE

Le Conseil d'éducation de Carleton recherche un agent de formation en langue pour élaborer, mettre au point et diriger des programmes de formation en langue française à l'intention du personnel et de coordonner la sélection et l'appréciation des candidats.

Ce poste exige une connaissance approfondie des techniques de formation en général et de l'administration des programmes de formation en langue seconde en particulier. Le candidat reçu sera un diplômé universitaire jouissant d'une expérience pertinente et qui possède l'habileté de traiter avec tact et effectivement avec tous les niveaux. La connaissance du français et de l'anglais (écrit et parlé) est essentielle.

La durée des fonctions de ce poste est d'une année (avec possibilité de prolongation). Le traitement initial est de \$21.000.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 10 novembre 1978 à:

L'agent du personnel (personnel non-enseignant)
 Le Conseil d'éducation de Carleton
 133 Greenbank Road
 Ottawa, Ontario K2H 6L3

AVOCATS-STAGIAIRES

La Commission des Services Juridiques a deux postes ouverts pour des avocats-stagiaires pour un stage de six (6) mois.

Début du stage: Novembre 1978
Endroit: Complexe Desjardins, Montréal
Conditions: Promu(e)s de la Formation Professionnelle du Barreau du Québec.
Nature du travail: Recherche en jurisprudence et en doctrine sur des problèmes pratiques de droit soumis au Service de Recherche de la Commission par les avocats du réseau d'aide juridique.
Salaires: \$4.200,00 / 6 mois.

Les personnes intéressées à postuler ces emplois doivent téléphoner à la Commission des Services Juridiques à 873-3562, entre 09.00 et 16.30.

FORMATION DES ADULTES EN INDUSTRIE

La Chambre de Commerce de la Province de Québec est à la recherche d'un(une) animateur(trice).

Description: — Animer en entreprise des sessions de formation pour contremaîtres;
 — Préparer des sessions en fonction des besoins;
 — Sélectionner du matériel de soutien;
 — Réévaluer le contenu du programme après chaque cours.

Exigences: — 1er cycle universitaire
 — 3 ans d'expérience pertinente

Salaires: Environ \$15.000,00

ENVOYER CURRICULUM VITAE AVANT LE 15 NOVEMBRE 1978.

à: La Chambre de Commerce de la Province de Québec
 500, St-François-Xavier
 Montréal, P.Q. H2Y 2T6
 Compétence de Marcel Alexander

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de 0.50 la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte \$3.00 et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à 48 heures avant publication. Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
 211, rue du Saint-Sacrement
 Montréal - H2Y 1X1
 Compétence:
 Micheline Turgeon,
 Rens.: 844-3361

DEUX AVOCATS(ES)

Les services de deux avocats (es) sont requis pour projet outre-mer.

Expérience minimum requise: 2 ans.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3097
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

UN PSYCHOLOGUE

Territoire: De Les Méchins à Baie des Sables, desservant une population d'environ 26.000 habitants en milieu rural et semi-urbain.

Fonctions: Sous l'autorité du Directeur général et au sein d'une équipe multidisciplinaire assumer des pratiques de:
 — consultation individuelle de première ligne (évaluation et traitement court et moyen terme)
 — voir à la conceptualisation et à l'exécution d'un programme de prévention en santé mentale auprès d'individus et de groupes;

Exigences: — Maîtrise en psychologie et être membre de la C.P.P.Q.

Heures de travail: 35 heures par semaine

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa demande d'emploi accompagnée de son curriculum vitae, avant le 11 novembre 1978, à minuit, à l'adresse suivante:

C.L.S.C. de Matane
 a/s du Directeur général
 349 St-Jérôme
 Matane, Qué. G4W 2A8

ANALYSTE FINANCIER PRINCIPAL

La Compagnie Minière Québec Cartier recherche un professionnel en analyse financière pour son siège social situé à Port-Cartier. Ce poste constitue un excellent tremplin pour des promotions dans d'autres sphères de l'administration.

Les principales responsabilités du titulaire de ce poste seront de:

- coordonner les activités d'un groupe de professionnels en analyse financière;
- participer, par des conseils financiers, aux négociations d'importantes transactions financières;
- coordonner l'évaluation économique des programmes d'investissements de la compagnie;
- fournir une assistance technique aux gestionnaires des autres services de l'entreprise;

— promouvoir l'application de nouvelles techniques statistiques et financières.

Nous souhaitons pour ce poste des candidats possédant un diplôme universitaire en administration et ayant quelques années d'expérience pertinente. La connaissance de l'anglais serait un atout.

Ce poste exige une bonne dose de dynamisme, de l'initiative et un esprit analytique.

Le salaire sera déterminé en fonction de la compétence; de plus le titulaire bénéficiera également de nombreux avantages tels que régime d'assurance, incluant les soins dentaires, un programme d'accès à la propriété, un régime d'épargne et bien d'autres.

Les candidats intéressés pourront venir rencontrer monsieur CLÉMENT RENAUD, Directeur du Service des Coûts et Statistiques, aux endroits suivants:

MONTRÉAL: — les 31 octobre et 1er novembre de 9:00 à 21:00 heures à L'HÔTEL LE MÉRIDIEN, Téléphone: 285-1450.

QUÉBEC: — les 2 et 3 novembre de 9:00 à 21:00 heures à L'AUBERGE DES GOUVERNEURS - CENTRE VILLE, Téléphone: 647-1717.

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
 Port-Cartier, P. Qué. G5B 2H3

Directeur du marketing Québec

Nous sommes à la recherche d'un professionnel en marketing/publicité dont les fonctions consisteront à:

- diriger la préparation de matériel publicitaire original en français.
- établir la liaison entre nos agences de publicité, notre personnel et propriétaires licenciés.
- organiser les campagnes de marketing/publicité ainsi que la distribution de matériel publicitaire et des projets d'étude de marché.
- résoudre divers problèmes et effectuer des visites régulières pour évaluer l'efficacité des programmes.

Le candidat choisi devra posséder:

- un minimum de 2-3 ans d'expérience en marketing/publicité au sein d'une agence de publicité, un commerce ayant des concessions ou encore au sein d'un média.
- grande facilité d'expression verbale et écrite en français et en anglais.

Nous offrons un excellent salaire et une gamme complète d'avantages sociaux.

LIEU DE TRAVAIL - Montréal.
 Ce poste intéressera ceux qui gagnent présentement dans les \$20.000,00.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à titre confidentiel à:

M. Dick Aharonian
 3860 Côte Vertu
 Suite 212
 St-Laurent, Québec H4R 1V4

Les Restaurants McDonald du Canada Limitée

La première école de laiterie: une vocation culturelle à prolonger

La Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe a entrepris depuis plusieurs mois les démarches en vue d'obtenir du ministre des Affaires culturelles le classement de la première véritable école de laiterie.

L'immeuble de la rue Dessales, construit en 1905 sous les directives de l'ingénieur Gabriel Henry, appartient au ministère de l'Agriculture du Québec. Jusqu'en 1966, il a servi aux fins de l'école de laiterie. Entre 1966 et 1976, la Commission scolaire régionale de Yamaska l'a loué. Depuis deux ans, l'immeuble demeure inoccupé.

Il est construit en brique rouge sur des assises de pierre dans le style en vogue au tournant du siècle. Il comprend un corps central, pour lequel le classement est demandé, et trois ailes situées à l'arrière. "L'architecture, à la fois simple et très convenable du début du siècle, et la valeur artistique, ne sont pas les premiers motifs qui justifient notre demande", peut-on lire dans un document de la Société d'histoire régionale au soutien de sa démarche. "Mais la valeur historique, en raison de l'importance locale, régionale, provinciale et



Alain Duhamel

même nationale que cette École a eue, plaide en sa faveur".

Avant la fondation de l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe, la Société de l'industrie laitière, un organisme fondé en 1882 et qui devait jouer un rôle primordial dans le développement de l'agriculture québécoise, avait fait plusieurs tentatives infructueuses ailleurs. La première école de laiterie, ouverte en 1893, s'était logée dans un immeuble de bois, près de la rivière Yamaska, sur un terrain du séminaire.

Saint-Hyacinthe, chef-lieu régional, possédait déjà à cette époque son chemin de fer, une ferme expérimentale, une station d'analyse des sols et un laboratoire de chimie agricole en plus de nombreuses institutions religieuses. "Son histoire mérite d'être connue, car cette petite ville

aura un rayonnement sans commune mesure avec le chiffre de sa population" affirme le secrétaire de la Société d'histoire régionale, M. D. Sansoucy.

Dix ans après l'ouverture de l'école de laiterie, la Société d'industrie laitière en cède l'administration, devenue trop onéreuse, au gouvernement québécois. Le ministre de l'Agriculture du temps, M. Adéard Turgeon, choisit de construire une nouvelle école sur la ferme de M. Dominique Caouette. Il s'agit de l'immeuble de la rue Dessales. En 70 ans d'existence, l'école a reçu 15.000 élèves et a décerné près de 20.000 certificats et diplômes. En son temps, on disait de cette école qu'elle était la plus complète du genre au Canada.

Elle a joué un rôle primordial dans l'évolution de l'agriculture au Québec, contri-

buant significativement au passage d'une agriculture de survie avec des moyens artisanaux à une agriculture industrielle s'appuyant sur la connaissance scientifique et technologique.

"La mission exceptionnelle, qui a été celle de notre École de laiterie dans le passé, pourrait se prolonger dans une vocation culturelle en continuant de servir la communauté mas-koutaine", peut-on lire dans les documents de la Société d'histoire régionale.

L'école se trouve dans un environnement exceptionnel, près des maisons d'enseignement de la région, dans un secteur à faible densité d'occupation et facile d'accès. La Société d'histoire régionale note cependant que l'immeuble, barricadé, peu éclairé, demeure une proie facile pour les vandales. De nombreuses fenêtres fracassées contribuent à la détérioration par la pluie et la neige à l'intérieur. Il convient donc, avant de songer à une éventuelle mise en valeur, de le protéger contre les intempéries et de le conserver dans un état où l'on peut encore le recycler à peu de frais.

La Société d'histoire régionale souhaiterait utiliser l'im-

meuble comme un musée agricole et historique. Elle pourrait disposer de quelques collections qui lui ont été promises: une collection privée de quelque 2.000 outils agricoles, la collection de la faculté de Médecine vétérinaire et une collection de sciences naturelles. "Nul doute que d'autres collections ou objets intéressants viendraient s'ajouter par la suite. Ce projet contribuerait ainsi à recueillir, à protéger et à augmenter notre patrimoine régional, dont une grande partie est déjà assurée par les importants fonds d'archives du Séminaire et de la Société d'histoire".

Mais avant de songer à la mise en valeur de l'école de laiterie comme un musée ou encore comme un centre d'interprétation des techniques agricoles, le ministre de l'Agriculture, constructeur et propriétaire de l'immeuble, devra faire connaître ses intentions.

D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi dans le cas de l'école de laiterie, le ministère des Affaires culturelles ferait tout le travail seul. Avant l'hiver, le ministère de l'Agriculture, responsable du bon état de l'immeuble, doit entreprendre des travaux de protection et, dès maintenant, se lier avec le ministère des Affaires culturelles et la Société d'histoire pour en assurer la sauvegarde et la mise en valeur.

Le ministère de l'Agriculture, comme plusieurs autres ministères a sa part de responsabilités à l'égard du patrimoine des Québécois et il ne pourra continuellement s'en remettre au ministère des Affaires culturelles. Ne serait-ce que pour valoriser l'activité agricole, le ministère de l'Agriculture serait justifié d'entreprendre avec le ministère des Affaires culturelles et des groupes locaux des projets conjoints de recherche, de sauvegarde, de mise en valeur et d'interprétation.

Faut-il rappeler que l'une des façons d'endiguer le mou-



L'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, construite en 1905.

(Photo Société d'histoire régionale)

vement d'abandon des fermes consiste à rendre attrayant et respecté l'activité agricole comme le proposait justement le rapport de l'Office de planification et de développement du Québec sur le couloir fluvial.

Dans la perspective d'une valorisation de l'activité agricole, le patrimoine joue un rôle déterminant en ce qu'il contribue à souligner l'importance et l'évolution d'une activité vitale dans le développement du pays.

LE TEMPS DES MARIAGES — Dans la région d'Arthabaska, les mariages avaient lieu au siècle dernier le mardi. Dans le premier quart du XX^e siècle, les mariés choisissaient parfois le lundi mais, en général, préféraient encore le mardi. Depuis 1925, les mariages ont lieu le samedi.

Ces observations proviennent d'une étude réalisée par un étudiant du cégep de Victoriaville, M. Sylvain Croteau, sur les mariages dans la municipalité d'Arthabaska, entre 1852 et 1960.

Le choix d'une date de mariage s'effectuait en suivant des règles religieuses et économiques. Ainsi l'Église ne per-

mettait qu'en de rares exceptions des mariages, occasion de réjouissances, durant le carême ou l'avent. Les mariés devaient avoir de graves raisons pour s'épouser durant les temps de pénitence religieuse. En un siècle, M. Croteau n'a relevé que six mariages durant le carême et trois durant l'avent. Il était recommandé aux familles de s'en tenir à des cérémonies dans l'intimité.

Le caractère essentiellement rural de la région ne favorisait guère des mariages, nécessitant généralement de longs préparatifs, durant le temps des semailles ou le temps des récoltes. Des modifications dans les habitudes de vie, attribuables à l'industrialisation et à l'urbanisation, ont peu à peu imposé de nouvelles traditions à l'égard du mariage. Certains grands événements (migrations vers la Nouvelle-Angleterre, grippe espagnole, première guerre mondiale, recrudescence de la tuberculose) ont aussi contribué à la diminution du nombre de mariages en certaines périodes.

Cette étude enrichit l'histoire régionale. On peut la consulter au Centre d'études régionales sur les Bois-Francs sous le titre "la mode des mariages".

L'opinion mondiale doit rester vigilante à l'endroit de Pinochet

par Clément Trudel

Si la vigilance diminuait de la part des autres pays, il est sûr que la situation s'aggraverait au Chili, a déclaré dans une entrevue au Devoir l'ex-président de la Fédération des étudiants du Chili, Alejandro Rojas, exilé en Suisse et présentement inscrit à l'Université York de Toronto.

Rojas a pu suivre de près, à Genève, toutes les tractations autour du groupe spécial formé pour s'assurer du respect des droits de l'homme au Chili; il espère simplement que la "pseudo-libéralisation" du régime de Pinochet — tel que tendent à la décrire certaines dépêches — n'ira pas compromettre le mouvement actuel qui est parvenu à faire reculer la Junte militaire sur plusieurs fronts. Le groupe formé sous l'égide de l'ONU ne pourra, pense Rojas, que constater que s'il y a "progrès" à l'intérieur du Chili, cela est dû principalement aux luttes que mènent les travailleurs, les étudiants, les organisations des Églises, etc.

Des faits récents me portent à croire, a déclaré l'ancien député (il ne put remplir que six mois de son mandat, avant le coup d'État en 1973), qu'une nouvelle vague de répression s'amorce: sept fédérations syndicales ont été déclarées illégales, privées de leur personnalité juridique; le consul chilien à Oslo n'a-t-il pas écrit au jeune Alfredo Zamudio Ramirez (8 ans) qu'il ne pouvait lui concéder le droit de rentrer au Chili "pour raisons de sécurité nationale"?

Comme il arrive dans beaucoup de pays dictatoriaux, dit Rojas, l'Argentine et le Chili inventent ou gonflent des problèmes de frontières pour mieux jouer sur la fibre nationaliste tout en justifiant la répression interne. Je crois que le peuple chilien et le peuple argentin, qui n'ont jamais été opposés dans un conflit armé, veulent une solution pacifique et négociée à ce différend de frontières (iles Beagle) et que l'on devrait respecter la décision de l'Angleterre, retenue comme arbitre — la décision favorise le Chili.

Au fil d'une conversation d'une heure environ, il fut notamment question de la future constitution du Chili. Depuis quatre ans travaillait clandestinement, une commission désignée par la Junte à un schéma de nouvelle constitution. Des leaders démocratiques, la plupart reliés au milieu académique tel le recteur Boeninger, ont annoncé qu'ils se donnaient 90 jours pour pondre une nouvelle constitution qui permettrait le retour à la démocratie. Ce geste a suffi pour faire tomber le climat de clandestinité du groupe désigné par la Junte!

Libéralisation? Rojas qui suit de très près ce qui s'écrit dans les revues et quotidiens chiliens a relevé que les quatre premiers festivals de folklore "Alerce" (on en a fait une étiquette pour disques) se déroulent sans trop de problème. Récemment cependant, le 5^{ème} festival a été prohibé. Pourquoi?

Alejandro Rojas voit dans la deuxième grève de la faim soutenue pour obtenir des nouvelles des "disparus" le véritable tournant anti-Junte au Chili. Auparavant, les anciennes formations de l'Unité Populaire se mettaient surtout au blanc dans la lutte; cette fois, presque toutes les organisations représentatives ont demandé à la Junte des explications. Si ce problème des disparus persiste, c'est vraiment que les militaires n'y ont pas apporté de réponse autrement

qu'en émettant un décret de "présomption de mort" (muerte presunta) touchant certains de ces disparus. N'est-ce pas là un aveu de services fatals infligés à des personnes qui n'avaient été ni accusées ni jugées? Pas étonnant, dira Rojas, que les étudiants aient profité d'une telle conjoncture pour se livrer à cinq manifestations dans les rues...

Les étudiants, ils se prononcent d'ailleurs plus ouvertement qu'avant sur leur absence de liberté. Témoin, cet article paru fin septembre dans la revue "Hoy" (Aujourd'hui) qui tentait de faire le point sur cinq années "d'intervention"; les recteurs, depuis le coup d'État, portent l'uniforme et sont désignés par la Junte, tout comme les "leaders étudiants". "Hoy" a interviewé trois étudiants de l'Université Catholique de Santiago et trois de l'Université Technique. Fernando Pau (UT) se dit d'accord avec l'expulsion d'activistes politiques par des agents de sécurité mais les cinq autres font un constat de "non participation" des étudiants à leurs organisations d'où est bannie l'élection par vote direct. La plupart diront douter de la sagesse de décrets qui ne les considèrent pas assez murs pour mener leurs destinées.

De ces réalités, Rojas espère pouvoir discuter bientôt dans une tournée qui le mènera sur plusieurs campus canadiens.

Un Soviétique gagne clandestinement la Suède

STOCKHOLM (AFP) — Un citoyen soviétique, M. Victor Bublik, a parcouru près de 600 km à pied, pendant 18 jours, pour gagner la Suède après avoir quitté clandestinement l'URSS, annonce dimanche le quotidien du soir suédois Expressen.

L'odyssée de Viktor Bublik s'est déroulée il y a trois mois mais Expressen n'en a révélé les premiers détails que ce dimanche. Bublik se trouve maintenant à Stockholm où il bénéficie d'une bourse du gouvernement pour étudier le suédois. Il a fait à son arrivée

une demande d'asile politique sur laquelle il n'a pas encore été statué. Il paraît toutefois peu probable que l'autorisation lui en soit refusée.

Victor Bublik avait déjà tenté, il y a deux ans, de passer la frontière mais il y avait renoncé parce que la surveillance était trop forte. Plus tard, alors qu'il se trouvait à Riga en Lettonie, il avait essayé de dériver sur la Baltique dans un canot, dans l'espoir d'être recueilli en mer mais les vents avaient été défavorables et sa tentative avait échoué.

Le Sud-Est grelotte...

LONDRES (Reuter) — La plupart des pays européens ont probablement vécu leur dernier beau dimanche d'été tandis que l'Italie et la Macédoine grelotaient sous la première neige de l'année.

Les pentes des Abruzzes, au nord-est de Rome, se sont couvertes d'un manteau blanc. Les cols reliant l'Italie du Nord à la Suisse ont été bloqués, les

hôteliers des Abruzzes s'appréhendent, contre l'avis des météorologues qui y voient un phénomène prématuré, à ouvrir les pistes de ski.

Dans le sud de la Yougoslavie, des centaines de touristes ont dû passer la nuit de samedi à dimanche dans des autocars immobilisés sur des routes rendues impraticables par deux mètres de neige.

LE PRÊT
HYPOTHÉCAIRE
DEPUIS 1849

CERTIFICATS DE DÉPÔTS À TERMES

90 à 364 JOURS	1 À 4 ANS	PLUS DE 4 ANS À MOINS DE 5 ANS	5 ANS
9⁵/₈%	9⁷/₈%	10%	10¹/₄%

INTÉRÊTS VERSÉS À L'ÉCHÉANCE OU ANNUELLEMENT
INSTITUTION INSCRITE À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
TAUX SUJETS À CHANGEMENT SANS AVIS

Québec, 919 ave Mgr Grandin, Ste Foy, G1V 3H8 Tél.: (418) 658-2883
Sherbrooke, 1650 King o., Place J.-Cartier, J1L 2C3 Tél.: (819) 566-1616
Granby, 161 rue Principale, J2G 2V9 Tél.: (514) 372-9191
Montréal, 50 Place Crémazie ouest, suite 507, H2P 2H4 Tél.: (514) 382-4603

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél. 738-8686
Fondée en 1877

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10¹/₄%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 • Ottawa (613) 232-5309
• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon
• Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: REGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

VMCA

**BILINGUISME FONCTIONNEL
ÉDUCATION PERMANENTE
SUCCURSALE CENTRE-VILLE**

**POUR
UNE FOIS,
CHOISISSEZ
UN COURS
PRATIQUE
ANGLAIS
langue seconde
FRANÇAIS
langue seconde
7 niveaux disponibles**

**ANGLAIS ÉCRIT
DES AFFAIRES
FRANÇAIS ÉCRIT
DES AFFAIRES**

**LANGUES
DU MONDE
Italien
Grec
Espagnol**

**"À LA RECHERCHE D'UN
EMPLOI"
comment obtenir
un emploi**

Choix de:
matins, après-midis,
soirs ou samedis
commençant les
4, 6 et 7 nov. 1978

**INSCRIPTIONS
et
RENSEIGNEMENTS**

1441, rue Drummond,
Suite 101
Montréal H3G 1W5

SOIRÉES DE TESTS

Les jeudis
de 16 h à 19 h
19, 26 oct.
et 2 nov.

Le service Touch-Tone est au bout de vos doigts. Profitez-en!

Composez rapidement et facilement vos appels en profitant du service à clavier Touch-Tone.

Plus de cadran à tourner: il suffit de toucher du doigt les boutons-poussoirs. Et comme bien d'autres abonnés, vous noterez une précision accrue, puisque vous minimisez les risques d'erreurs.

Renseignez-vous auprès de votre préposé ou à votre Téléboutique sur les appareils et les couleurs disponibles. Le tarif du service Touch-Tone de résidence est de \$2.75 par mois, par numéro de téléphone, quel que soit le nombre d'appareils que vous avez (plus les frais d'installation).

Hâtez-vous! ce service est disponible de façon limitée. Ce service n'est pas offert partout — Renseignez-vous auprès du bureau d'affaires de Bell Canada ou de votre Téléboutique.



TOUCHEZ!
et l'appel est composé.

**Bell
Canada**

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que Sara Ginsburg Greenbaum, institutrice, de la ville de Côte Saint-Luc, District de Montréal, résidente et domiciliée au 6646 rue Klidara, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Sari Ginsburg Greenbaum."

PRENEZ AVIS QUE M. Elzbar Beauchemin, St-Amable, Cité Verchères, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Émile Desrosiers, 2558, St-Philippe, Trois-Rivières, P.Q., s'adressera à la Commission des transports du Québec afin de transférer au requérant cessionnaire Michel Faucher, 758, Notre-Dame, Trois-Rivières, P.Q., son permis portant le numéro 0-503653 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. Me LUC BOLLANGER, procureur, 1000 De Serigny, suite 530, Longueuil, J4K 5B1.

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant Paul A. Boisvert, 2558, St-Philippe, Trois-Rivières, P.Q., s'adressera à la Commission des transports du Québec afin de transférer au requérant cessionnaire Michel Faucher, 758, Notre-Dame, Trois-Rivières, P.Q., son permis portant le numéro 0-503653 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vac pour la région 04.

MARC M. DELAGE, PROCUREUR
ST. HILAIRE, DE BLOIS ET ASSOCIÉS
8, Côte de la Fratrique
Québec, P.Q.
G1R 3V8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO 500-12-081160-784
MARIÉ JUVIN, Requérante.
ANDRÉ PLOUFFE, Intimé.
DAME SANDRA TOKARSKI, épouse de Roger Cloutier.
DAME JOYCE ROCK, Mis-en-cause.
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL.
MIS-EN-CAUSE, 65-QUALIFIÉS.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution au contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution au contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Travaux publics Canada / Public Works Canada
APPEL D'OFFRES
LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES
Numéro 78940/AE-3711 - Cloisons, immeuble du Gouvernement Fédéral, Hull numéro 4, Hull, Québec.
On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: Jeudi, le 16 novembre, 1978
Dépôt: 100,00 dollars

INSTRUCTIONS
Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépeuplement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

LA CORPORATION DE L'HÔPITAL ST-SACREMENT
APPEL D'OFFRES
ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA CHAUFFERIE

Propriétaire: Corporation de l'Hôpital du Saint-Sacrement.
Consultants: Paquet, Dutil et Associés Ltée, 1009, route de l'Église, Ste-Foy.
LA CORPORATION DE L'HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT, propriétaire demande des soumissions pour l'achat d'équipement pour la chaufferie.
Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des consultants, contre un dépôt de \$100,00 (cent dollars) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de \$30,000.00 (trente mille dollars) à l'ordre du propriétaire: La Corporation de l'Hôpital du Saint-Sacrement ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.
Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire, seront reçues à l'Hôpital du Saint-Sacrement jusqu'à 15:00 heures, heure en vigueur localement, le vingt-neufième jour du mois de novembre 1978, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.
Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 3322 en date du 8 novembre 1972.
Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

PAUL PLEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT
1050, CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC
G1S 4L8

Le requérant-cédant, M. Oscar Landry, domicilié à Houté Huria, Caplan, Cité Bonaventure, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Charles E. Cyr, domicilié à C.P. 85, Caplan, Cité Bonaventure, l'attestation ou le permis portant le numéro: 0-500512 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vac dans la région 01, catégorie vac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

AVIS est donné que GIGUÈRE TRANSPORT ENR. 571, Sylvain, Notre-Dame du Sacré-Coeur, de Capran, P.Q., détenteur des permis M-501464-001 et 003, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but de transférer ses permis en faveur de LEO PAUL DESMARIS INC., 4721, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, Co Joliette, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

PRENEZ AVIS que Location P.L.M. (1976) Inc./P.L.M. Leasing (1976) Inc., du 52, Grande Carrière, Louiseville, détient le permis 699-DV (0-600195) et se lit ainsi: Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (un an et plus). Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la Route. Et elle s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer toutes les clauses de son permis à Location P.L.M. (1978) Inc./P.L.M. Leasing (1978) Inc., au 50, Grande Carrière, Louiseville. De plus, les requérants conjoints désirent modifier l'adresse du bureau de location afin de remplacer le 52, Grande Carrière, Louiseville, par le 50, Grande Carrière, Louiseville, pour qu'à l'avenir, le bureau soit situé au 50, Grande Carrière, Louiseville.

PRENEZ AVIS que Location P.L.M. (1976) Inc./P.L.M. Leasing (1976) Inc., du 52, Grande Carrière, Louiseville, détient le permis 699-DV (0-600195) et se lit ainsi: Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (un an et plus). Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la Route. Et elle s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer toutes les clauses de son permis à Location P.L.M. (1978) Inc./P.L.M. Leasing (1978) Inc., au 50, Grande Carrière, Louiseville. De plus, les requérants conjoints désirent modifier l'adresse du bureau de location afin de remplacer le 52, Grande Carrière, Louiseville, par le 50, Grande Carrière, Louiseville, pour qu'à l'avenir, le bureau soit situé au 50, Grande Carrière, Louiseville.

PRENEZ AVIS que Location P.L.M. (1976) Inc./P.L.M. Leasing (1976) Inc., du 52, Grande Carrière, Louiseville, détient le permis 699-DV (0-600195) et se lit ainsi: Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (un an et plus). Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la Route. Et elle s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer toutes les clauses de son permis à Location P.L.M. (1978) Inc./P.L.M. Leasing (1978) Inc., au 50, Grande Carrière, Louiseville. De plus, les requérants conjoints désirent modifier l'adresse du bureau de location afin de remplacer le 52, Grande Carrière, Louiseville, par le 50, Grande Carrière, Louiseville, pour qu'à l'avenir, le bureau soit situé au 50, Grande Carrière, Louiseville.

PRENEZ AVIS que Location P.L.M. (1976) Inc./P.L.M. Leasing (1976) Inc., du 52, Grande Carrière, Louiseville, détient le permis 699-DV (0-600195) et se lit ainsi: Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (un an et plus). Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la Route. Et elle s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer toutes les clauses de son permis à Location P.L.M. (1978) Inc./P.L.M. Leasing (1978) Inc., au 50, Grande Carrière, Louiseville. De plus, les requérants conjoints désirent modifier l'adresse du bureau de location afin de remplacer le 52, Grande Carrière, Louiseville, par le 50, Grande Carrière, Louiseville, pour qu'à l'avenir, le bureau soit situé au 50, Grande Carrière, Louiseville.

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées
VCC.88062.F 14 novembre 1978
CENTRES DE COMMANDE DE MOTEUR 600V
Garantie de soumission: \$4,000.
VPE.81080.F 21 novembre 1978
CENTRES DE COMMANDE DE MOTEUR 600V
Garantie de soumission: \$6,000.
VCC.88063.F 21 novembre 1978
CABLE EN CUIVRE TYPE RW-90 ISOLE A 600 ET 1,000V
Garantie de soumission: \$20,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.
La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées
DST-78-19255 le mardi 14 novembre 1978
Région Saint-Laurent
NETTOYAGE REGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES DES QUATRE (4) CENTRES DE SERVICE DE L'HYDRO-QUÉBEC A MONTRÉAL (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)
Garantie de soumission: \$15,000
Principale place d'affaires au Québec
AEP-78-19268 le mardi 14 novembre 1978
Région Saint-Laurent
FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTEMES DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE AU CENTRE DE SERVICE JARRY
Garantie de soumission: \$4,000
Principale place d'affaires au Québec
AEP-78-19289 le mardi 14 novembre 1978
Centre de formation de l'Hydro-Québec, Montréal
SERVICES DE NETTOYAGE REGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES
Garantie de soumission: \$7,000
Principale place d'affaires au Québec

DST-78-19288 le mardi 21 novembre 1978
Région Abitibi
SERVICES DE NETTOYAGE REGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES AU BUREAU REGIONAL ET AU CENTRE D'EXPLOITATION A NORANDA
Garantie de soumission: \$9,000
Principale place d'affaires au Québec
DAI-78-19265 le mardi 14 novembre 1978
SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS DIVERS EDIFICES DE L'HYDRO-QUÉBEC A MONTRÉAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: \$3,000
Principale place d'affaires au Québec
AEP-78-19290 le mardi 1 novembre 1978
SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE MENUISERIE DANS DIVERS EDIFICES DE L'HYDRO-QUÉBEC A MONTRÉAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: \$3,000
Principale place d'affaires au Québec

DST-78-19288 le mardi 21 novembre 1978
Région Abitibi
SERVICES DE NETTOYAGE REGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES AU BUREAU REGIONAL ET AU CENTRE D'EXPLOITATION A NORANDA
Garantie de soumission: \$9,000
Principale place d'affaires au Québec
DAI-78-19265 le mardi 14 novembre 1978
SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS DIVERS EDIFICES DE L'HYDRO-QUÉBEC A MONTRÉAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: \$3,000
Principale place d'affaires au Québec
AEP-78-19290 le mardi 1 novembre 1978
SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE MENUISERIE DANS DIVERS EDIFICES DE L'HYDRO-QUÉBEC A MONTRÉAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: \$3,000
Principale place d'affaires au Québec

DST-78-19288 le mardi 21 novembre 1978
Région Abitibi
SERVICES DE NETTOYAGE REGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES AU BUREAU REGIONAL ET AU CENTRE D'EXPLOITATION A NORANDA
Garantie de soumission: \$9,000
Principale place d'affaires au Québec
DAI-78-19265 le mardi 14 novembre 1978
SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS DIVERS EDIFICES DE L'HYDRO-QUÉBEC A MONTRÉAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: \$3,000
Principale place d'affaires au Québec
AEP-78-19290 le mardi 1 novembre 1978
SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE MENUISERIE DANS DIVERS EDIFICES DE L'HYDRO-QUÉBEC A MONTRÉAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: \$3,000
Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4
Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.
Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Le requérant-cédant, M. Joseph Ritchie, domicilié au 6.P. 101, New-Richmond, Cité Bonaventure, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Léopold Vandal Buteau, domicilié au C.P. 773, Maria, Cité Bonaventure, l'attestation ou le permis portant le numéro: 0-503829-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vac dans la région 01, catégorie vac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT
ART. 2.59.1 - REG. 2(1976)
PRENEZ AVIS QUE la mise en cause G. LUSSEIER & FILS INC., détentrices des permis numéro: M-508124 D-001 et M-508124 D-002, informe la Commission des transports du Québec du transfert de la propriété de ces permis.

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: le novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS SPECIAL
La requérante, HERTZ CANADA LTD., détentrices du permis de location portant le numéro M-601001 l'autorisant à faire la location de véhicules de commerce à court terme (automobiles et station-wagons) à 1017, Dominion Square s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir changer cette adresse pour la suivante: pour le rez-de-chaussée de l'édifice portant les numéros civiques de 1471 à 1481 de la rue Aymer à Montréal.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec - 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

AVIS est donné que BERNARD VAILLANCOURT, 2101, boul. Courcy, Tracy, P.Q., détenteur du permis M-503007-001, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Léopold Vandal Buteau, domicilié au C.P. 773, Maria, Cité Bonaventure, l'attestation ou le permis portant le numéro: 0-503829-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vac dans la région 01, catégorie vac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

Le pape visite le sanctuaire de la Vierge de la Mentorella

MENTORELLA (AFP) — Jean-Paul II s'est rendu dimanche au sanctuaire de la Vierge de la Mentorella, pour le premier pèlerinage de son pontificat.

Il s'agit d'une petite enclave polonaise, située à un millier de mètres d'altitude, sur les monts Prentini, à 50 km seulement à l'est de Rome, mais où on a tué un loup l'hiver dernier.

Cet antique sanctuaire d'Italie (IV^e siècle) est confié à cinq religieux résurrectionnistes polonais, appartenant à un ordre fondé au siècle dernier en France par trois émigrés polonais, dont un professeur à la Sorbonne.

Quelque 4.000 fidèles, venus des environs, avaient fait près de 15 km à pied pour venir saluer le chef de l'Église. Ils ont reculé, quelque peu effrayés, quand l'hélicoptère pontifical s'est posé sur un étroit ruban de route, faisant jaillir un nuage de poussière.

La visite d'une heure s'est déroulée dans une atmosphère à la fois de pèlerinage et d'excursion-familiale du dimanche. Contournant les rucksacks, les alpenstocks et les paniers-repas, Jean-Paul II a été accueilli par les autorités locales civiles et religieuses, au chant des cantiques et d'airs montagnards du Latium.

Jean-Paul a pris un bain de foule, serrant les mains qui se tendaient. Une petite Polonaise blonde, en robe blanche ornée de broderies de vives couleurs, lui a offert un gros bouquet d'oeillets blancs et rouges, couleurs de la Pologne. Le pape a embrassé l'enfant sur les deux joues.

Dans la petite église gothique, barrée par une banderole proclamant "Viva il Papa", le souverain pontif a entendu, comme un simple fidèle, la messe célébrée par Mgr Guglielmo Gaiquinta, évêque de Tivoli et ordinaire du lieu. Il a communiqué.

Son regard clair s'est longuement posé sur l'image de la Vierge du XII^e siècle, en bois orné de gemmes précieuses, qui domine l'autel.

Après l'office, Jean-Paul II a contemplé en silence le paysage grandiose illuminé par un soleil déclinant. Une "tramontane" glaciale soulevait son grand manteau à pèlerinage de laine rouge, et il a dû enlever sa calotte blanche de peur qu'elle ne s'envole.

Puis il s'est adressé à la foule, qui avait coupé la branche basse d'un chêne centenaire pour mieux le voir.

Dans un nouveau "Sermon sur la montagne", Jean-Paul a dit à la foule: "Si je suis ici, c'est que le premier message du pape, c'est la prière. Je veux m'unir à tous ceux qui prient, où qu'ils soient, au bédoïn dans sa steppe, à la carmélite et au cistercien au fond de leurs couvents, au malade sur son lit de souffrance et d'agonie, à l'homme actif dans la plénitude de sa vie, aux oppri-

més et aux humiliés... partout".

Dans l'ermitage, le R.P. Jan Mika, supérieur, et ses quatre religieux ont offert au pape du café, du thé, des fruits, des biscuits, du vin et du cognac, disposés sur une table décorée de fleurs de la montagne. Mais Jean-Paul II s'est contenté d'une tasse de café et de "rogalik", petits croissants polonais à l'anis préparés par les religieux de la Résurrection.

Le pape a encore serré des mains avant de remonter dans le grand Augusta-Sikorski blanc qui l'avait amené. L'appareil a fait un large tour au-dessus des montagnes. A un hublot, on a vu une main s'agiter, pour un dernier salut aux milliers de fidèles rassemblés autour du sanctuaire ou éparpillés dans la montagne, qui faisaient de grands gestes. Au sommet de l'Église brillait une inscription lumineuse en l'honneur de Marie: "Totus Tuus" (tout à toi), la devise du pape.

Première liaison Haiti-Canada

PORT-AU-PRINCE (AFP) — M. Pierre Garceau, ambassadeur du Canada à Haïti, a déclaré samedi à l'AFP, que l'ouverture, dimanche, de la première liaison aérienne régulière entre Montréal et Port-au-Prince, favoriserait les échanges commerciaux et culturels entre les deux pays, "particulièrement avec le Québec, qui partage une langue et une culture commune avec Haïti".

Pour M. Garceau, cette première liaison aérienne est "une conséquence du rapprochement canado-haïtien des années cinquante, qui s'est renforcé avec l'ouverture d'un programme de coopération au début des années soixante-dix".

M. Pierre Garceau a précisé que depuis environ huit ans, des vols charter réguliers entre Montréal et Port-au-Prince avaient fait varier le nombre des touristes

canadiens entre sept mille et quinze mille par an.

L'ambassadeur a ajouté que les hommes d'affaires canadiens avaient commencé à s'intéresser à Haïti, et que deux banques canadiennes (la Banque Royale du Canada et la Banque de la Nouvelle-Écosse), s'étaient établies dans la capitale haïtienne, tandis qu'une entreprise privée agro-industrielle de Toronto Maple Leaf Limited travaillait depuis 1968, en étroite collaboration avec la minoterie d'Haïti.

Sur la présence effective des Canadiens dans l'île, M. Garceau a indiqué que des religieux canadiens travaillaient principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la formation des cadres vivants depuis plus de cent ans sur l'île, et constituaient actuellement les trois quarts de 1.300 ressortissants canadiens d'Haïti.

A propos de la coopération bilatérale,

M. Garceau a révélé que le programme avec Haïti était le plus important du Canada dans l'hémisphère Occidental en terme de budget brut, et qu'il se chiffrait présentement à 40 millions de dollars canadiens sur cinq ans.

La présence haïtienne au Canada est évaluée à 40.000 personnes, dont 95 pour cent résident au Québec, a estimé l'ambassadeur. Il a ajouté que depuis la nouvelle loi de 1978 sur l'émigration canadienne, basée sur le principe de la réunification des familles, on prévoyait un accroissement de l'ordre de quinze pour cent de la demande des visas haïtiens.

En conclusion, l'ambassadeur du Canada à Haïti a déclaré "qu'un des objectifs de la politique étrangère de son pays était de faire connaître à travers le monde, le visage bilingue, biculturel et biethnique" du Canada.

Menahem Begin au Canada

Le premier ministre israélien Menahem Begin sera à Montréal le huit novembre prochain, où il participera à une réception offerte par le ministre des Relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde.

Le ministre des Affaires extérieures à Ottawa a partiellement confirmé l'itiné-

raire suivant: le 6, M. Begin arrivera à Toronto; le 7 il participera à une réception à Ottawa; le 8 il sera à Montréal; le 9 il sera l'invité du premier ministre Trudeau à un dîner et le lendemain, il donnera une conférence de presse à Toronto.

On prévoit également que M. Begin assiste aux débats des Communes et qu'il s'entretienne avec le gouverneur général Jules Léger.

De son côté, le président de la république arabe d'Égypte, Anouar El Sadate, a officiellement accepté l'invitation du premier ministre Trudeau de visiter le Canada, mais les dates de son séjour ne sont pas encore fixées.

Avis légaux

Voir autres Avis légaux, en page 18

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

Chaque parution coûte 6.40 le pouce
Il n'y a pas de frais pour les illustrations

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux...

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOUVEAU ROSEMONT, triplex semi-détaché, très luxueux, chauffé électrique, construction 77. MLS. J. Louis Savard, 354-2950, 721-9989, Des Rosiers, Le Maître Courtier 31-10-78

APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrace, sauna, alcôve 2 1/2 x 3 1/2 avec électricité. Immédiatement 932-0933, 845-3151. N.O.

APPARTEMENTS À PARTAGER

CHERCHE fille pour partager 5 1/2 dans N.D.G. Le jour: 737-3651, le soir: 481-8682 2-11-78

CHALET À LOUER

ST-JOVITE MONT-TREMBLANT

Résidence secondaire privée. Site exceptionnel. Région sports d'hiver incomparable. Ski alpin et de randonnée à la porte. Chalet suisse meublé et équipé luxueusement. 4 chambres à coucher, 2 salles de bain complètes, appareils électro-ménagers, literie, cheminée, chauffage, déneigement, etc. 15 novembre au 15 avril. Pas de groupe. Références exigées.
Tél.: 935-2848 — sam. et dim. 1-819-425-5189. J.N.O.

COURS PRIVÉS

COURS AU MEXIQUE

Cours d'Espagnol et/ou de Civilisations pré-hispaniques (avec excursions); reconnues par le ministère de l'Éducation du Mexique.
Séjour minimum de 3 semaines en tout temps de l'année
A - I.I.D.E.M., Cuernavaca; programmes de 1, 2 ou 3 mois; Inscriptions: \$25.00
Départ: 15 décembre 78 et 1er janvier 79; autres départs en janvier, février et mars.
Groupes de 10 personnes
Prix: \$789. Can., 21 jrs; cours d'Espagnol \$739. Can., 21 jours; cours d'histoire \$120. U.S.; chaque semaine supplémentaire.
Les prix comprennent: frais de scolarité et de séjour, transferts et transport aérien par Iberia, Mtl-Mexico-Mtl, excursions prévues; prix à réviser si changement des prix des cibles aériennes et/ou du taux de change du \$ Can.
Renseignements et inscriptions
CENTRE INTERCULTUREL DU QUÉBEC, 4824, ch. de la Côte-des-Neiges, Bureau 28, Mtl, Qué. H3V 1G4
Tél.: 1-514-731-5314
Permis 12755419-1191 - Voyages - Mission - Ltée 31-10-78

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

ST-HILAIRE

Superbe canadienne, 3 lucarnes, beaucoup de commodités, terrain aménagé, patio B.B.Q. Impeccable! Hélène D. Levasseur 467-1120, 467-8722 Montréal Trust Courtiers 31-10-78

PRENEZ AVIS QUE M. Camil Deschênes, Lorrainville, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Léo Labelle, Bisan, le permis M-503405 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. Me LUC BOULANGER, procureur, 1000 De Serigny, suite 530, Longueuil. 1ère publication: 30 octobre 1978 2ème publication: 31 octobre 1978 3ème publication: 1er novembre 1978

EDOUARD-MONPETIT, 305, 1 1/2, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, \$190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559 27-11-78

ANTIQUE À VENDRE

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux-corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers. 659-2651 1-11-78

VAL Morin, bord du lac, maison canadienne, 9 pièces, à louer. Idéal pour ski de fond. 352-5504 4-11-78

DEMANDE

jeune femme jolie, intelligente, raffinée et possédant un bon sens de l'humour, pour accompagner homme jeune croyant avoir les qualités équivalentes pour vacances au soleil. Durée: 2 semaines en novembre. Les dépenses sont évidemment partagées par l'une et l'autre des parties. 271-8217 2-11-78

ST-LAMBERT

Duplex très avantageux, 2-5 1/2, sous-sol fini, luminosité remarquable. Très propre. Près arena, écoles, etc. Une visite vous convaincra. Communiquez avec Huguette L. Godin 672-6450, ou soir et week-end 672-1839 Montréal Trust Courtiers 31-10-78

PRENEZ AVIS QUE M. Roland Robert, Guigues, Cte Témiscamingue, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Romaine Gagné, Guigues, Cte Témiscamingue, le permis M-504651 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. Me LUC BOULANGER, procureur, 1000 De Serigny, suite 530, Longueuil. 1ère publication: 30 octobre 1978 2ème publication: 31 octobre 1978 3ème publication: 1er novembre 1978

EDOUARD-MONPETIT, 3305, 1 1/2 et 4 1/2, ascenseur, concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559 27-11-78

ON DEMANDE ANCIENS MEUBLES

toutes sortes, bronzes, tableaux, porcelaine, argenterie, bijoux, tapis oriental. 374-1224, 21-11-78

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarols, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine (saison-ski). Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-FOY, bungalow pierres et briques, 7 pièces, beau sous-sol, tapis mur à mur, cuisine rénovée, garde-meur de cèdre. Central. \$57,500 1-418-651-2752 14-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

TERREBONNE
PLACE COMMERCIALE — 52,820 pi. cu. bâtisse de 15' de haut, pour entrepôt. — Grande porte de garage pour 4 camions, — 2 bureaux aménagés, — terrain 16,100 p.c. entouré clôture Frost, — et 2 bungalows de 6 pièces en brique très moderne, très bonne place d'affaires.
RAOUL CHARTRAND, Courtier 471-8722 - 471-1536 13-11-78

AVIS

PRENEZ AVIS qu'aux termes d'une réaffectation de crèches, etc. consentie le 10 août 1978 et enregistrée au bureau d'enregistrement de St-Jean le 29 septembre 1978, sous le numéro 142705, au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 octobre 1978, sous le numéro 2916786 et au bureau d'enregistrement de Québec le 2 octobre 1978, sous le numéro 928391, ABITIBI PAPER SALES LTD, a été transféré à nouveau et disposé en faveur de LES ÉDITIONS DU RICHELIEU L.TÉE sous les comptes et ordres aux livres de même que toutes les redevances et demandes de quelque sorte et nature que ce soit préalablement transportés et ordres à ABITIBI PAPER SALES LTD aux termes d'une cession générale de créances consentie le 12 décembre 1972, enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, St-Jean et Montréal sous les numéros 736850, 114894 et 2396106, respectivement.
MONTREAL, le 13 octobre 1978.
ABITIBI PAPER SALES LTD.

CÔTE STE-CATHERINE, 3 1/2 à sous-louer, très éclairé, grand balcon, piscine, sauna, libre 1er décembre. \$215, par mois à discuter. 272-5185 ou 279-7511 1-11-78

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beauport. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

VAL-DAVID, luxueux chalet neuf comprenant 3 chambres, 2 salons foyers, bar, cuisinière auto-nettoyante lave-vaisselle, chauffage et déneigement. \$3,000, seulement. 527-5903 525-0952, 4-11-78

ST-LEONARD, grand 5 1/2 chauffé, coin de rue, près autobus, 324-1777 31-10-78

COMMERCE, 12 St-Jacques ouest, tabagie dans édifice à bureaux, 5 jours par semaine 7:00 A.M. à 6:00 P.M. volume \$120,000 peut-être augmenté à \$150,000. Jacques Normandin 866-9641(b) ou 768-2404(r), Trust General, Courtier 30-10-78

AVIS

PRENEZ AVIS qu'aux termes d'une réaffectation de crèches, etc. consentie le 10 août 1978 et enregistrée au bureau d'enregistrement de St-Jean le 29 septembre 1978, sous le numéro 142705, au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 octobre 1978, sous le numéro 2916786 et au bureau d'enregistrement de Québec le 2 octobre 1978, sous le numéro 928391, ABITIBI PAPER SALES LTD, a été transféré à nouveau et disposé en faveur de LES ÉDITIONS DU RICHELIEU L.TÉE sous les comptes et ordres aux livres de même que toutes les redevances et demandes de quelque sorte et nature que ce soit préalablement transportés et ordres à ABITIBI PAPER SALES LTD aux termes d'une cession générale de créances consentie le 12 décembre 1972, enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, St-Jean et Montréal sous les numéros 736850, 114894 et 2396106, respectivement.
MONTREAL, le 13 octobre 1978.
ABITIBI PAPER SALES LTD.

SHERBROOKE-HAMPTON, 5 grandes pièces très propres, 1er novembre, concierge. 481-4810, 6-11-78

VAL-DAVID, luxueux chalet neuf comprenant 3 chambres, 2 salons foyers, bar, cuisinière auto-nettoyante lave-vaisselle, chauffage et déneigement. \$3,000, seulement. 527-5903 525-0952, 4-11-78

VAL-DAVID, luxueux chalet neuf comprenant 3 chambres, 2 salons foyers, bar, cuisinière auto-nettoyante lave-vaisselle, chauffage et déneigement. \$3,000, seulement. 527-5903 525-0952, 4-11-78

ST-LEONARD, grand 5 1/2 chauffé, coin de rue, près autobus, 324-1777 31-10-78

COMMERCE, 12 St-Jacques ouest, tabagie dans édifice à bureaux, 5 jours par semaine 7:00 A.M. à 6:00 P.M. volume \$120,000 peut-être augmenté à \$150,000. Jacques Normandin 866-9641(b) ou 768-2404(r), Trust General, Courtier 30-10-78

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500 05-021910-789
AVIS est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par monsieur RICHARD GRISE et son épouse, dame DIANE BENOIT, tous deux demeurant au 1273, rue Bernier, à St-Bruno de Montarville, province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, division des Pratiques, Chambre 218 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le treize décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), à 9 heures de l'avant-midi, le tout en conformité avec l'article 1266 du Code civil de cette province et de ceux auxquels il se rapporte.
GUY POUDRIER, NOTAIRE

LE BRIDGE

Disséquons bien!

par Charles-A. Durand

CHALET À VENDRE

ST-GABRIEL DE BRANDON, endroit boisé, près d'un lac. Terrain environ 150 x 150. Bon prix. 353-5363 ou 845-1063. Demandez Nicole. 1-11-78

MONSIEUR BAIGNOIRE

refait la porcelaine des baignoires sur place. ÉPARGNEZ! RÉNOVEZ!
336-1133 Jacques Laurendeau Estimation sans obligation Choix de couleurs 31-10-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

OUTREMONT/RUE LAURIER
Agence de publicité recherche dactylo précise, bonne connaissance du français, 2 ans d'expérience, anglais utile, non nécessaire. Salaire à discuter.
Demandez: Nycelle Lemonde 270-7259 1-11-78

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

FRANCESCO MASCIOTRA -ET- ORNELLA CONCIATORE, requérants
AVIS DE MODIFICATION DU RÉGIME MATRIMONIAL
Avis est par les présentes donné que Francesco Masciotra et Ornela Conciatore présenteront une requête pour modifier leur régime légal de la société d'acquies pour celui du régime de la séparation de biens le 30 novembre 1978 à la Cour Supérieure de la Province de Québec, district de Montréal. Toute objection devra être présentée par qui que ce soit avant ou lors de cette audience, le 10 août 1978.
Me GERALD E. SULLIVAN, c.r. 106, boulevard Beaudette, Montréal, Québec H3W 3Z7 Téléphone: 695-0752

LE BRIDGE

NORD
♦ A6
♦ AD86
♦ AR972
♦ V1097

CHAMBRES À LOUER

AVENUE ESPLANADE, 4407 face au Mont-Royal, grandes chambres, très propres. 844-5077, 31-10-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'exception, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

IMPRIMERIE

Pressière ou pressier pour A.B. Dick 367A. Expérience utile Souci du bien-faire.
Appeler 389-4233 1-11-78

SECRÉTAIRE émérite

Bonne connaissance de la dactylographie et du français
Appeler 389-4233, 31-10-78

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

FRANCESCO MASCIOTRA -ET- ORNELLA CONCIATORE, requérants
AVIS DE MODIFICATION DU RÉGIME MATRIMONIAL
Avis est par les présentes donné que Francesco Masciotra et Ornela Conciatore présenteront une requête pour modifier leur régime légal de la société d'acquies pour celui du régime de la séparation de biens le 30 novembre 1978 à la Cour Supérieure de la Province de Québec, district de Montréal. Toute objection devra être présentée par qui que ce soit avant ou lors de cette audience, le 10 août 1978.
Me GERALD E. SULLIVAN, c.r. 106, boulevard Beaudette, Montréal, Québec H3W 3Z7 Téléphone: 695-0752

LE BRIDGE

EST
♦ RDV103 ♦ 98742
♦ AD86 ♦ 10973
♦ 65 ♦ DV10
♦ 83 ♦ 5

CHAMBRE à louer, grande pièce, meublée, \$200, mois, 481-3708 après 18 h 30. 31-10-78

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement Inf.: 761-3431, 14-11-78

SECRÉTAIRE émérite

Bonne connaissance de la dactylographie et du français
Appeler 389-4233, 31-10-78

SECRÉTAIRE émérite

Bonne connaissance de la dactylographie et du français
Appeler 389-4233, 31-10-78

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

FRANCESCO MASCIOTRA -ET- ORNELLA CONCIATORE, requérants
AVIS DE MODIFICATION DU RÉGIME MATRIMONIAL
Avis est par les présentes donné que Francesco Masciotra et Ornela Conciatore présenteront une requête pour modifier leur régime légal de la société d'acquies pour celui du régime de la séparation de biens le 30 novembre 1978 à la Cour Supérieure de la Province de Québec, district de Montréal. Toute objection devra être présentée par qui que ce soit avant ou lors de cette audience, le 10 août 1978.
Me GERALD E. SULLIVAN, c.r. 106, boulevard Beaudette, Montréal, Québec H3W 3Z7 Téléphone: 695-0752

LE BRIDGE

SUD
♦ 5
♦ RV5
♦ 843
♦ ARD642

CHAMBRE à louer, grande pièce, meublée, \$200, mois, 481-3708 après 18 h 30. 31-10-78

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement Inf.: 761-3431, 14-11-78

SECRÉTAIRE émérite

Bonne connaissance de la dactylographie et du français
Appeler 389-4233, 31-10-78

SECRÉTAIRE émérite

Bonne connaissance de la dactylographie et du français
Appeler 389-4233, 31-10-78

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

FRANCESCO MASCIOTRA -ET- ORNELLA CONCIATORE, requérants
AVIS DE MODIFICATION DU RÉGIME MATRIMONIAL
Avis est par les présentes donné que Francesco Masciotra et Ornela Conciatore présenteront une requête pour modifier leur régime légal de la société d'acquies pour celui du régime de la séparation de biens le 30 novembre 1978 à la Cour Supérieure de la Province de Québec, district de Montréal. Toute objection devra être présentée par qui que ce soit avant ou lors de cette audience, le 10 août 1978.
Me GERALD E. SULLIVAN, c.r. 106, boulevard Beaudette, Montréal, Québec H3W 3Z7 Téléphone: 695-0752

LE BRIDGE

EST
♦ RDV103 ♦ 98742
♦ AD86 ♦ 10973
♦ 65 ♦ DV10
♦ 83 ♦ 5

CHAMBRE à louer, grande pièce, meublée, \$200, mois, 481-3708 après 18 h 30. 31-10-78

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement Inf.: 761-3431, 14-11-78

SECRÉTAIRE émérite

Bonne connaissance de la dactylographie et du français
Appeler 389-4233, 31-10-78

SECRÉTAIRE émérite

Bonne connaissance de la dactylographie et du français
Appeler 389-4233, 31-10-78

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

FRANCESCO MASCIOTRA -ET- ORNELLA CONCIATORE, requérants
AVIS DE MODIFICATION DU RÉGIME MATRIMONIAL
Avis est par les présentes donné que Francesco Masciotra et Ornela Conciatore présenteront une requête pour modifier leur régime légal de la société d'acquies pour celui du régime de la séparation de biens le 30 novembre 1978 à la

IBM annonce une percée formidable dans le monde de la technologie informatique:

l'IBM/38



L'unité centrale de l'ordinateur IBM/38 avec une imprimante dont la vitesse peut atteindre 300 lignes à la minute et une unité de disques additionnelle pour une plus grande capacité de mémoire. La taille de la mémoire centrale varie entre 512K et 1 536K octets. En arrière-plan, trois configurations types de postes de travail.

Le rapport prix/rendement atteint de nouveaux sommets.

L'IBM/38 allie conception nouvelle et technologie avancée pour vous offrir un rapport prix/rendement jamais égalé. Cette innovation remarquable permet à un grand nombre d'entreprises de jouir des avantages des solutions informatiques globales réservées jusqu'à maintenant aux grands systèmes. Même les petites entreprises peuvent donc profiter de l'informatique tout en réduisant considérablement l'investissement nécessaire au matériel et au logiciel.

Architecture évoluée

Les fonctions perfectionnées simplifient la conception, l'installation et la mise à jour des applications pour postes de travail. Parmi les caractéristiques du système, mentionnons la base de données centralisée en direct, l'espace-mémoire unique, la programmation assistée par ordinateur, la gestion globale du traitement par le système d'exploitation CPF, l'interrogation et la mise à jour en temps réel, la formation des utilisateurs en direct, le maintien de l'intégrité et de la sécurité des données et encore plus....

Facilité d'emploi inégalée

Malgré son niveau élevé de perfectionnement, l'IBM/38 demeure très simple à utiliser. Grâce aux utilitaires d'accès à la base de données, les renseignements importants sont à la disposition de tout employé travaillant à un terminal, dès qu'il les demande.

Il est dorénavant plus facile de retrouver, réviser et utiliser l'information. Une gestion plus efficace du temps de vos employés entraînera automatiquement une hausse de productivité.

Puisque la plupart des fonctions traditionnelles sont désormais gérées par le système d'exploitation, les programmeurs peuvent consacrer leurs efforts à des tâches intéressantes. L'IBM/38 leur offre la possibilité d'adapter le traitement des données et la structure logique aux exigences de chaque application. On peut écrire et tester de nouveaux programmes en direct à partir d'un terminal sans interrompre les opérations quotidiennes. Cela élimine le codage manuel, la perforation de cartes et les retards, et accélère la mise au point d'applications. En voici donc les avantages: utilisation simplifiée, productivité accrue et frais d'exploitation réduits.

La solution: une base de données

L'IBM/38 présente une méthode exclusive d'accéder aux données et de les contrôler. Plutôt que de spécifier des fichiers pour chaque application, l'IBM/38 réunit tous les renseignements en une base de données centralisée, en direct et non redondante. Le système de gestion de la base de données vous permet de demander l'information selon le format et l'ordre qui vous conviennent. Chaque utilisateur, où qu'il soit, peut facilement avoir accès à des renseignements précis et à jour, provenant d'une source unique. C'est un système facile à comprendre, à mettre sur pied, à utiliser et à tenir à jour.

L'information en direct - où et quand vous en avez besoin.

L'IBM/38 donne aux utilisateurs l'information dont ils ont besoin pour bien faire leur travail. L'ordinateur met les renseignements à la portée de tous ceux qui travaillent à une imprimante ou à un poste d'affichage.

Il peut y avoir un terminal sur le bureau de chaque directeur, dans chaque service, à l'usine comme à l'entrepôt, de l'autre côté du corridor ou à l'autre bout du pays. En plus des postes de travail éloignés, jusqu'à 40 terminaux locaux peuvent communiquer directement avec le système de façon interactive.

Cette faculté de l'ordinateur de tenir toute l'information à jour peut représenter de très grandes économies pour votre entreprise tout en améliorant l'efficacité de son exploitation.

L'IBM/38 avec ses fonctions évoluées et ses possibilités de traitement en direct est un apport dynamique et important à la gamme des produits offerts par la division Systèmes généraux. Quel que soit le système informatique dont vous disposez ou que vous pensez vous procurer, découvrez ce que le nouvel ordinateur IBM/38 peut vous offrir en communiquant avec le représentant de la division Systèmes généraux de votre région dès aujourd'hui.

Nous vous invitons à l'annonce de l'ordinateur IBM/38

À: l'hôtel Ritz-Carlton
1228, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)

Sessions:

Lundi 30 oct. 1978
9h (angl.), 14h (franç.), 19h 30 (angl.)

Mardi 31 oct. 1978
9h (franç.), 14h (angl.), 19h 30 (franç.)

Mercredi 1^{er} nov.
9h (angl.)

Pour confirmer votre présence, signalez 874-6147, Mme Elaine Hébert

Le service de stationnement de votre voiture au Ritz-Carlton sera gratuit.

IBM Canada Ltée
Division Systèmes généraux

*Marque déposée d'International Business Machines Corporation IBM Canada Ltée, usager inscrit